

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :

STANDARD : (1) 40-58-75-00

ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 4 octobre 1994**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 3989).
2. **Éloge funèbre de Bernard Laurent, sénateur de l'Aube** (p. 3989).  
MM. le président, Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3990)

3. **Nomination de membres de commissions** (p. 3991).
4. **Recherche.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 3991).  
M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
5. **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** (p. 3994).  
MM. Pierre Joxe, Premier président de la Cour des comptes ; Christian Poncelet, président de la commission des finances.

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

6. **Recherche.** - Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 3995).  
M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
7. **Candidatures à une commission spéciale** (p. 4002).
8. **Recherche.** - Suite du débat sur une déclaration spéciale du Gouvernement (p. 4002).  
MM. Henri Revol, Philippe Marini, Pierre Laffitte.
9. **Nomination de membres d'une commission spéciale** (p. 4009).

10. **Recherche.** - Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 4009).

M. Pierre Laffitte.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4011)

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE

11. **Dépôt d'un rapport du Conseil national du crédit** (p. 4011).
12. **Recherche.** - Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 4011).  
Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Albert Vecten, Franck Sérusclat, Jacques Sourdille, Guy Cabanel, Gérard Delfau.  
M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.  
Clôture du débat.
13. **Reprise de propositions de loi** (p. 4031).
14. **Dépôt d'une proposition d'acte communautaire** (p. 4032).
15. **Dépôt d'un avis** (p. 4032).
16. **Ordre du jour** (p. 4032).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## ÉLOGE FUNÈBRE DE BERNARD LAURENT, SÉNATEUR DE L'AUBE

**M. le président.** Mes chers collègues, je vais prononcer l'éloge funèbre de Bernard Laurent. (*MM. les ministres, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

« L'habit d'un homme proclame ce qu'il fait ; sa démarche révèle ce qu'il est. » Droit et serein, voilà comment il avançait, voilà comment il vivait, voilà comment il nous a quittés.

Bernard Laurent, disparu le 15 juillet dernier, a laissé dans notre assemblée un vide à la mesure de son humanité et de sa grande pudeur.

Je le revois encore, lors de la dernière session, défendre avec cette passion toute retenue des convictions si inébranlables. Souvenez-vous, lors de l'examen destextes sur la bioéthique !

Les faits, les actes décrivent les hommes. Les connaître, les aimer, c'est aller à la rencontre de leurs convictions.

Au centre de la réflexion de Bernard Laurent, au cœur de son action politique, il y avait la personne humaine et son devenir. Il était bien ce disciple de Marc Sangnier et de ceux qui firent vivre le mouvement démocrate chrétien français.

Il croyait en l'homme, cet absolu, et en son éternité. Sa foi chrétienne était la source de sa réflexion et le guide de sa vie.

Il fut aussi ce grand Européen, enthousiaste de voir coopérer les nations jadis ennemies, dont l'affrontement l'avait meurtri jusque dans sa personne.

Marigny-le-Châtel vit naître, en 1921, ce fils d'agriculteurs qui, après des études secondaires à Reims, devint exploitant agricole. C'est dans cette terre de l'Aube, à laquelle il était si attaché et qu'il ne quitta jamais, qu'il puisa ses valeurs : l'honnêteté, la loyauté et le sens du travail.

Parce qu'il était libre, il ne renonça ni ne plia, pendant ces heures noires de l'Occupation où il devint soldat de l'Armée de l'ombre. Arrêté en juin 1944, son sort semblait scellé pour le pire, mais il s'évada de ce train qui le déportait en Allemagne.

Il n'avait que vingt-six ans, mais vingt-six ans d'une vie pleine, lorsque, en 1947, sa commune natale en fit son maire, un choix qu'elle confirmera à chaque renouvellement. Quel plus bel hommage et quelle meilleure façon de dire « merci » à celui qui, de l'avis de tous, fut, trente-six ans durant, un très bon maire, proche et accessible !

Etre à l'écoute était en effet, pour lui, le devoir, la noblesse, mais aussi le seul orgueil d'une fonction électorale.

Il avait le goût de se battre au service des autres. Le syndicalisme agricole catholique trouva donc en lui un militant aussi dévoué qu'actif.

Plus tard, il eut des responsabilités importantes dans les instances professionnelles agricoles. Vice-président de la chambre d'agriculture, président de la SAFER, il fut, toute sa vie durant, un défenseur acharné du monde rural.

Ce sens de l'intérêt général signa son engagement dans la politique locale. En 1959, il entra au conseil général de l'Aube, puis au conseil régional, où il siégea de 1973 à 1986.

Décentralisateur de la première heure, il ne concevait le pouvoir que le plus proche possible de ses concitoyens ; il le voulait toujours plus social et plus humain.

Elu en 1982 à la présidence de l'assemblée départementale, qu'il quitta volontairement en 1990, il insuffla à l'Aube un réel dynamisme. Son département lui doit la mise en place de grands axes routiers, la modernisation de l'équipement éducatif, le développement du tourisme.

Il y avait en lui cette alliance du bon sens, de la prudence et de la détermination qui le guidait vers les bons choix. Il laisse de grandes et belles pages dans l'histoire de sa région.

Bernard Laurent fut aussi - nous le savons tous ici pour l'avoir tant apprécié - un parlementaire de grande valeur. D'abord, à l'Assemblée nationale : élu en 1958 sous l'étiquette du Mouvement républicain populaire, il siégea au Palais-Bourbon jusqu'à la dissolution de 1962.

En 1981, il devenait membre de notre assemblée, en succédant à Pierre Labonde.

Un choix de cœur et de convictions lui fit rejoindre les rangs du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès.

Bernard Laurent avait le goût des défis, comme celui des sujets difficiles. Il s'y investissait totalement et avec une grande liberté d'esprit. Jamais les clivages politiques ne seront des bornes à sa réflexion. Seule comptait sa conscience. Il ne décidait, ne votait, qu'en accord avec elle. Car Bernard Laurent n'était pas l'homme des compromis et des chemins de traverse.

Il le montra avec éclat lors de l'examen du texte sur le nouveau code pénal, dont il fut le rapporteur compétent, du nouveau statut territorial de la Polynésie française, du statut de la magistrature et surtout, bien sûr, lors de l'examen des textes sur la bioéthique.

Bernard Laurent était présent et actif en séance, comme en commission : aux affaires économiques, où il fit valoir ses compétences et son intérêt pour les questions agricoles ; aux lois dont, à partir de 1986, il devint un commissaire émérite, puis le vice-président.

La richesse et la diversité de son expérience en faisaient un membre précieux de notre assemblée.

Il était écouté et entendu. Parce qu'il était tolérant, qu'il avait le sens du dialogue, ses avis étaient sollicités.

Jamais il ne voulait heurter ; il s'efforçait de convaincre. Il sut pourtant toujours exprimer ce qu'il portait au plus profond de lui.

Il participa à de nombreuses commissions mixtes paritaires et fut membre de plusieurs commissions d'enquête – sur la sécurité publique, sur les accords de Schengen, sur les juridictions administratives. Il présida celle qui fut chargée de faire la lumière sur l'affaire Georges Habache.

Notre collègue aurait dû rapporter, dans cet hémicycle et au cours de cette session, le projet de loi de programme sur la justice.

Bernard Laurent fut un sénateur d'une rare qualité, mais il était d'abord, et avant tout, un « grand monsieur » très simple. L'idéal avait un jour croisé sa route, et il s'était mis à son service, modestement mais opiniâtement.

Son âme était altière parce que sa foi était authentique. Nous ne pouvons pas oublier qu'il fut le président du groupe de spiritualité du Sénat. Avec l'aide constante de son épouse, il organisa des retraites, des moments de réflexion et de prière. Avec certains de nos collègues, il voulut aller sur les lieux mêmes ou s'écrivit le Nouveau Testament.

Bernard Laurent était l'ami que chacun se rêve ou se souhaite. Aujourd'hui, il nous manque profondément.

Au nom de tous mes collègues, je veux dire à son épouse – à vous, madame, qui êtes pour moi, comme pour beaucoup d'entre nous, une amie – à sa fille, à sa famille, à ses collègues du groupe de l'Union centriste et de la commission des lois, que nous sommes à leurs côtés et que nous partageons leur peine.

**M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Roger Romani, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, au nom du Gouvernement, rendre à mon tour un dernier hommage à Bernard Laurent, dont l'existence tout entière fut marquée par un profond attachement et une fidélité à toute épreuve à sa terre d'origine et à ses concitoyens.

A cette terre où il naquit, où il poursuivit ses études, où il s'installa comme exploitant agricole, puis fonda son foyer, Bernard Laurent consacra toute son énergie et toutes ses ambitions.

Son engagement précoce au service des siens ne manqua ni de convictions, ni de courage, vous l'avez rappelé, monsieur le président, comme en témoignent, en juin 1944, son arrestation puis son évasion du train qui devait le déporter en Allemagne.

Ce courage, qui était aussi l'expression de solides convictions, Bernard Laurent en fit montre durant toute sa carrière de syndicaliste agricole et d'homme politique.

En effet, Bernard Laurent fut d'abord un ardent syndicaliste agricole.

Lui qui aimait sa terre, l'Aube, et son canton de Marilly-le-Hayer, et surtout sa commune de Marigny-le-Châtel, était sans doute le mieux placé pour défendre les préoccupations du monde rural dont il était issu.

Son dévouement permanent à cette cause qu'il connaissait si bien et qu'il servit à travers de nombreux mandats, amena ses collègues à lui confier des responsabilités importantes, notamment à la chambre d'agriculture de l'Aube.

Très tôt, Bernard Laurent, qui avait des convictions, vous l'avez rappelé, monsieur le président, s'engagea dans la vie politique.

Sa longue carrière politique l'amena, comme vous le savez, à l'Assemblée nationale, au conseil général de l'Aube, au conseil régional de Champagne - Ardenne et, enfin, au Sénat.

Tous ses mandats, je crois pouvoir le dire, il les exerça avec le souci permanent de défendre les intérêts de ses administrés.

Ceux-ci lui en furent particulièrement reconnaissants, si l'on en juge par la durée de son mandat de maire de Marigny-le-Châtel, qu'il conserva pendant plus de trente-six ans.

Au sein de la Haute Assemblée, Bernard Laurent déploya une grande activité tout au long de ces dernières années. Il nous laisse le souvenir d'un homme de cœur qui exerça ses compétences avec une disponibilité et une modestie peu communes.

Vice-président de la commission des lois, Bernard Laurent avait gagné l'estime de tous, autant par ses qualités humaines – sa courtoisie, son écoute des autres et sa tolérance – que par ses grandes capacités de travail et sa rigueur intellectuelle.

J'ajouterai que ce qui faisait la force de Bernard Laurent, c'était aussi son pragmatisme et ses centres d'intérêt divers. S'il était devenu un spécialiste des collectivités locales et des problèmes de décentralisation, il s'intéressait également, avec le même succès, à des sujets aussi variés que la bioéthique, la Polynésie française, le code pénal ou encore la réalisation d'un grand stade à Saint-Denis.

Sans doute son intense activité lui fit-elle regretter, comme il le laissait entendre parfois, de ne pouvoir consacrer davantage de temps à sa famille, dont il parlait avec pudeur et tendresse.

La Haute Assemblée ne pleure pas seulement l'un des siens. Elle pleure aujourd'hui un homme « juste », dont la foi et les profondes convictions chrétiennes ont dicté toute la droiture d'une vie.

A son épouse, à sa fille et à ses trois petits-enfants, à ses amis et à ses administrés, à ses collègues du groupe de l'Union centriste, j'adresse, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, mes plus respectueuses condoléances.

**M. le président.** Mes chers collègues, selon la tradition, nous allons, en signe de deuil, interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures quarante.)

**M. le président.** La séance est reprise.

3

### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe du Rassemblement pour la République a présenté une candidature pour la commission des affaires sociales et deux candidatures pour la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré. La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame :

– M. Lucien Neuwirth membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Jean-Paul Delevoye, démissionnaire ;

– M. Jean-Paul Delevoye membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Lucien Neuwirth, démissionnaire ;

– M. Yann Gaillard membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la place laissée vacante par M. Bernard Laurent, décédé.

Je rappelle au Sénat que le groupe socialiste a présenté une candidature pour la commission des affaires économiques et du Plan et une candidature pour la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré. La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame :

– M. Michel Manet, membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Gérard Miquel, démissionnaire ;

– M. Gérard Miquel membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Michel Manet, démissionnaire.

4

### RECHERCHE

#### Débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la recherche.

J'indique au Sénat que, en accord avec M. le ministre, je serai amené à interrompre ce débat pour permettre à M. le Premier président de la Cour des comptes de déposer le rapport établi par celle-ci au cours de la présente année.

La parole est à M. le ministre. (*Applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, mes-

sieurs les sénateurs, en décidant, dès les premiers jours de mon arrivée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de lancer une consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française, j'avais souhaité qu'elle puisse se conclure devant le Parlement. Sur un sujet aussi déterminant pour l'avenir du pays, le Gouvernement ne saurait arrêter sa politique sans prendre pleinement en compte la contribution du Sénat, ainsi que celle de l'Assemblée nationale.

C'est dire quelle importance j'attache à ce débat d'orientation et, en particulier, combien je suis sensible à l'intérêt que porte la Haute Assemblée aux questions touchant à la science et à la technologie. Notre politique de recherche ne peut être seulement celle du Gouvernement et celle de la communauté scientifique : elle doit être celle de la nation tout entière.

Pendant près d'un an, la consultation nationale a mobilisé l'ensemble des partenaires et des acteurs de la recherche pour dresser un bilan approfondi de ce qui a été fait et ouvrir des pistes sur ce que nous devons faire.

Nous avons engagé le débat sans *a priori*. La confrontation des points de vue a souvent été vive, comme il sied à un véritable débat. Toutes les questions auront été soulevées, y compris les plus controversées. Nous avons recueilli des centaines de contributions écrites et orales, souvent de grande qualité.

Les six colloques thématiques organisés à Marseille, à Grenoble, à Bordeaux, à Strasbourg, au Mans et à Lille, ainsi que la réunion de synthèse qui s'est tenue à Paris en présence du Premier ministre, ont permis de mieux cerner les enjeux et de préciser les forces et les faiblesses de notre dispositif de recherche.

C'est à partir de cette réflexion collective que j'ai préparé le rapport sur la recherche française qui est aujourd'hui soumis à votre examen. Son ambition est de présenter, au-delà des aspects conjoncturels – et Dieu sait à quelles difficultés nous sommes confrontés ! – au-delà des conservatismes – et Dieu sait s'ils sont nombreux ! – ou des querelles du moment, les véritables défis auxquels notre recherche doit faire face dans la compétition scientifique internationale.

Avant d'en décrire l'architecture et de vous présenter les propositions d'action à moyen terme qu'elle sous-tend, je souhaite vous indiquer les principes directeurs qui ont guidé l'élaboration de ce rapport.

Parce que le potentiel scientifique et technologique d'un pays se construit sur le long terme, une politique de recherche à la hauteur de nos ambitions doit respecter une indispensable continuité. Dans ce domaine, l'effort consenti et les résultats n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une stratégie portant sur plusieurs années, au moins sur une décennie.

Parce que la genèse d'une découverte ou d'une innovation dépend de variables nombreuses et en interaction permanente, la politique de recherche doit échapper aux aléas conjoncturels et aux effets de mode. En ces périodes où risques et difficultés s'accumulent, où domine la volonté légitime de rendre plus efficace l'effort de la nation, il faut d'autant plus veiller à respecter un certain équilibre entre les composantes de la recherche. Une politique de recherche est un tout.

Rien ne serait plus dommageable que des choix tranchés et sans retour entre recherche fondamentale et recherche finalisée, entre recherche académique et recherche industrielle, entre certains domaines scientifiques et d'autres.

Parce que l'excellence dans la progression des connaissances et son maintien exigent des investissements humains, techniques, financiers souvent lourds, le dispositif de recherche national est une structure complexe et fragile. Pour corriger nos handicaps, il nous faut résister à la tentation des solutions trop simples et des mesures expéditives.

Je voudrais que nous ne nous trompions pas de sujet : les déficiences actuelles de la science française relèvent de causes structurelles. Les remèdes ne sont durables que s'ils reposent sur l'acquis. Leur plein effet ne se mesure qu'à près plusieurs années de changement.

C'est en respectant ces contraintes propres au domaine de la recherche qu'il faut agir, qu'il faut corriger et qu'il faut réformer. Cela suppose au préalable la définition d'objectifs clairs, conçus en étroite concertation avec tous ceux qui sont concernés, comme la volonté et les moyens de les atteindre dans la durée. La consultation nationale n'a pas d'autres objectifs : rétablir la vérité sur l'état de la recherche française, définir une politique ambitieuse et enfin conforter nos chercheurs dans leur travail.

Malgré la situation économique et financière difficile que nous connaissons, malgré la proximité de l'échéance présidentielle, j'ai choisi de consacrer mon rapport à des problèmes de fond et aux orientations à moyen terme qu'il convient de prendre. Nous avons fait des choix thématiques. Nous avons annoncé des priorités pour tel et tel secteur. Mais, à mes yeux, l'essentiel c'est le constat de déficiences touchant à la structure même de notre dispositif de recherche.

Préserver et renforcer les atouts pour l'avenir, c'est d'abord avoir le courage de s'attaquer aux faiblesses qui ne sont pas remédiables sur le court terme. C'est aussi avoir le courage de mener cette politique année après année, dans la continuité, quelle que soit la majorité du moment. C'est la responsabilité du Gouvernement, c'est le devoir du ministre chargé de la recherche que de réformer sans faire table rase du passé.

Je dis bien : « quelle que soit la majorité du moment », car combler les retards de la recherche française est un dessein qui doit faire l'objet d'une adhésion générale. Ces retards sont connus de notre communauté scientifique. Tout ministre en charge de la recherche dans les années à venir ne pourra se soustraire à cette tâche et devra contribuer à l'effort qui s'impose dans la durée.

La recherche française le mérite. Elle le mérite parce qu'elle joue - et jouera plus encore demain - un rôle clé dans l'adaptation de la France aux défis de la modernité. Elle le mérite parce qu'elle n'est l'apanage d'aucune majorité. Elle n'est ni de droite, ni du centre, ni de gauche : la recherche est une grande affaire de la République.

Dès l'origine, la recherche est devenue - selon une expression consacrée - « l'enfant chéri » de la V<sup>e</sup> République, sous la forte impulsion de son fondateur, le général de Gaulle, qui avait pressenti le rôle crucial que la recherche et la technologie devaient jouer, à l'époque moderne, dans le développement économique et social de la France, en concourant à son rayonnement international et à sa souveraineté.

Il en est résulté une priorité dans l'action des pouvoirs publics, priorité qui a été maintenue au fil des trente dernières années, et qui permet à notre pays d'être aujourd'hui au quatrième rang mondial pour la dépense intérieure de recherche-développement et au premier rang pour bien des disciplines et des réalisations. Le train à grande vitesse, notre potentiel nucléaire, notre industrie

aéronautique et spatiale ou encore nos performances en biologie et en génétique sont le fruit d'efforts décidés à cette époque et continuellement soutenus depuis lors.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, œuvrer pour la science française est plus que jamais un impératif si notre pays veut compter dans une compétition internationale qui s'intensifiera encore. Pourtant, chacun peut ressentir qu'au cours des dernières années, quelque chose a changé dans notre idée du progrès. D'une décennie à l'autre, l'environnement de l'activité scientifique a subi une profonde mutation, tout à la fois culturelle, économique et sociale.

Il y a, bien sûr, la crise ; il y a les exclusions et les inégalités ; il y a la rupture des traditions et de la mémoire ; il y a les dangers du désordre international. Mais il est un facteur plus profond encore : l'homme est désormais confronté à une complexité croissante des problèmes dans toutes les dimensions de son activité.

Nous avons pris conscience de l'interdépendance des problèmes, de la diversité foisonnante des enjeux, de la multiplicité des rapports planétaires. Le doute s'est installé sur nos capacités à appréhender la réalité et à maîtriser le changement. Il en résulte une tentation de l'égarement qui nourrit la crainte de l'avenir.

La science est en première ligne face à ce phénomène. Appelée à remplir des missions de plus en plus diverses, elle a vu son champ d'action s'élargir considérablement. L'accélération des connaissances a désormais franchi le seuil à partir duquel la science contraint l'homme à des interrogations radicales au sujet des limites éthiques de son intervention sur la vie elle-même.

Si l'opinion conserve sans doute sa fascination pour les sciences et le « dernier cri » de la technologie, on sent pointer le doute sur la capacité de la recherche à demeurer un cœur de rationalité au sein de nos sociétés. La croyance au progrès engendré par les avancées du savoir est paradoxalement sapée par la puissance même de la science et des techniques qui déstabilise nos valeurs, notre mode de vie et notre environnement naturel.

Nous ne devons pas sous-estimer ce risque d'une négation des fondements de la culture moderne depuis les Lumières.

Il faut relever le défi qu'un certain pessimisme lance au progrès en cette fin de siècle. La seule réponse à la complexité et au doute, c'est de poursuivre inlassablement notre quête du savoir en renforçant notre recherche et en insistant sur sa capacité à remédier aux problèmes de notre société, même si elle ne peut prétendre détenir toutes les solutions. La recherche est un atout maître pour mieux comprendre ces problèmes, pour surmonter la crise, pour préparer la France aux mutations en cours comme à celles, plus grandes encore, que nous connaissons demain.

Il faut prendre la mesure de son importance pour la sauvegarde de l'environnement, pour la santé, pour la compréhension des phénomènes sociaux et pour notre économie. Dans une concurrence internationale exacerbée, qu'il s'agisse du secteur industriel ou des services, nos entreprises doivent sans relâche renforcer leur compétitivité afin que la France puisse maintenir son niveau de vie et retrouver sa capacité de création d'emplois. Aucun dirigeant d'entreprise ne peut désormais concevoir l'avenir, c'est-à-dire la conquête de nouveaux marchés, sans la transformation de ses produits à partir d'un capital d'idées neuves et de technologies qui s'élaborent en permanence dans les laboratoires.

Seuls un investissement continu dans la recherche scientifique et le développement technologique, une diffusion croissante des savoirs et des savoir-faire, un souci

récurrent d'associer les femmes et les hommes capables d'imaginer l'avenir constituent désormais « l'assurance-vie » de notre bien-être, de notre économie et de notre rang.

De rudes conséquences découlent de cette exigence. La première est la nécessaire régularité dans l'effort. Tout relâchement – ne serait-ce que de quelques années – a un impact direct sur les laboratoires et provoque des dommages parfois irréparables.

Cette régularité passe d'abord par ce que l'Etat consent au financement de la recherche publique. Lorsqu'il assure une croissance constante des moyens, le budget que vous votez chaque année est le garant d'une recherche équilibrée et d'un potentiel d'excellence à long terme. Il permet de consolider l'acquis et de lancer de nouvelles investigations. Il donne aux chercheurs, quels que soient leur discipline ou leur champ scientifique, la possibilité de développer une recherche de qualité internationale. Il favorise l'égalité de tous dans l'accès au savoir.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons déroger à la priorité budgétaire accordée année après année à la recherche. Par rapport à ses trois principaux concurrents – les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne – la France accuse aujourd'hui un retard de 0,4 p. 100 pour la part du produit intérieur consacré à la recherche. Notre objectif doit être de le combler en dix ans, avant 2005.

J'ai la conviction que nous pouvons y parvenir en privilégiant les trois secteurs principaux de la dépense intérieure de recherche-développement : la recherche publique civile, la recherche publique militaire et la recherche exécutée dans les entreprises. Pour y parvenir, le budget civil de recherche-développement devra en moyenne sur dix ans croître chaque année plus rapidement que le produit intérieur brut et de 2 p. 100 à 3 p. 100 plus rapidement que le budget de l'Etat.

Mais l'essentiel pour la recherche, ce n'est pas seulement le taux de cette croissance, c'est surtout sa régularité. Rien n'est pire pour nos laboratoires et nos équipes que les à-coups provoqués soit par des coupes budgétaires excessives, soit par des promesses irréalistes. C'est en nous attachant à garantir cette régularité que nous ne serons pas distancés dans la compétition scientifique et technique internationale.

J'entends dire ici ou là que la recherche ne serait pas une priorité pour ce Gouvernement. Arrêtons les fausses querelles et les procès d'intention ! Malgré la dépression que nous avons connue, la plus forte que le pays ait subie depuis la dernière guerre, le budget de la recherche que vous avez approuvé pour 1994 a crû plus rapidement de 2,6 p. 100 que la moyenne du budget de l'Etat. Il s'inscrit parfaitement dans l'objectif de rattrapage que je viens de souligner.

Mon ambition est du même ordre s'agissant de la loi de finances pour 1995. Le projet de budget que je vous présenterai en détail dans quelques semaines prévoit à cet effet une croissance de 3,5 p. 100 contre 1,9 p. 100 pour le budget de l'Etat. Cet effort sera d'ailleurs supérieur à celui qui est consenti par nos partenaires européens. Il aura un double objectif : d'abord, en finir avec la gestion hasardeuse de ces dernières années en poursuivant le plan d'assainissement décidé en 1994 par un effort renouvelé en crédits de paiement ; ensuite, grâce aux moyens d'action ainsi retrouvés, lancer les actions prioritaires dégagées par la consultation nationale, en particulier pour les sciences du vivant, l'aéronautique civile, l'environnement, l'emploi scientifique et technique pour lequel le taux annuel de renouvellement de 3 p. 100 des chercheurs sera garanti.

En menant une politique budgétaire à la fois réaliste compte tenu de la situation des finances publiques et conforme à l'exigence de continuité que j'ai soulignée, le Gouvernement donnera la preuve de la priorité qu'il accorde à la recherche.

Mesdames, messieurs les sénateurs, si importante soit-elle, la régularité dans la croissance du budget n'a véritablement de sens et ne se justifie qu'au service d'un dispositif national de recherche performant et dynamique.

Des impulsions initiales de la période gaullienne, nous avons hérité un modèle particulier d'organisation de la science et du développement technologique. Comme tout enjeu déterminant pour la souveraineté et la préparation de l'avenir, nous avons toujours considéré la promotion de la recherche comme un devoir d'Etat. Amendé au fil des ans, ce modèle reste inchangé dans les grandes lignes. Il en résulte un dispositif marqué par l'importance du secteur public – qu'il s'agisse des grands organismes ou des laboratoires universitaires – et une recherche industrielle largement structurée autour de grands programmes technologiques.

Au cœur de la problématique scientifique nationale, il y a donc l'Etat, le poids de la recherche publique et la politique du Gouvernement. Or, une des leçons fortes de la consultation nationale, c'est la nécessité d'adapter le rôle de l'Etat aux nouvelles données de la science et de la société.

Certes, la recherche française a su s'engager depuis dix ans dans la voie de l'adaptation. Les clivages traditionnels, qui séparaient la recherche de l'enseignement supérieur et de l'entreprise, se sont atténués sensiblement. Malgré ces progrès, beaucoup reste à faire, car la rigidité l'a emporté dans trois domaines essentiels.

Avant tout, le problème le plus grave, le plus central, celui qui commande tous les autres tient au fait que l'Etat n'a plus véritablement de vision stratégique du devenir de la recherche nationale. Il n'est donc plus à même de mobiliser, dans la cohérence, le dispositif de recherche publique autour d'objectifs articulés et clairement affirmés.

Ensuite, la recherche industrielle française s'est développée au détriment des secteurs traditionnels et du tissu de petites et moyennes entreprises qui jouent pourtant un rôle croissant pour la compétitivité de l'économie et la défense de l'emploi. Aujourd'hui, la France accuse un retard proche de 0,5 p. 100 du produit intérieur brut pour la recherche en entreprise par rapport à ses principaux concurrents. Ce retard s'explique précisément par la faiblesse de l'innovation dans les PME et les secteurs de moyenne intensité technologique.

Enfin, la communauté scientifique française reste une des moins mobiles au monde entre organismes de recherche, universités et entreprises. Elle est aussi caractérisée par un besoin pressant de renouvellement des générations.

En outre, les rapports qu'entretiennent science, technologie et aménagement du territoire – je sais combien cette question intéresse la Haute Assemblée – doivent faire l'objet d'une politique claire et résolue.

Ces quatre questions forment le cœur de mon rapport. J'estime nécessaire de leur consacrer l'essentiel de notre action.

**M. le président.** Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à vous interrompre maintenant afin de permettre le dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ?

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vous en prie, monsieur le président.

## DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année.

Huissiers, veuillez introduire M. le Premier président de la Cour des comptes.

*(M. le Premier président de la Cour des comptes est introduit selon le cérémonial d'usage.)*

La parole est à M. le Premier président de la Cour des comptes.

**M. Pierre Joxe, Premier président de la Cour des comptes.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis confus de perturber l'ordre du jour de cet après-midi...

**M. Emmanuel Hamel.** Vous l'enrichissez !

**M. Pierre Joxe, Premier président de la Cour des comptes.** ... et je prie M. Fillon de m'excuser d'interrompre son discours.

En mettant à la disposition du Parlement, pour la première fois cette année, plusieurs semaines avant l'ouverture de la discussion budgétaire, le rapport sur l'exécution de la loi de finances pour l'année écoulée, la Cour des comptes a souhaité mieux remplir le rôle que lui confie l'article 47 de la Constitution et l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Aujourd'hui, en exécution des dispositions de l'article 11 de la loi du 22 juin 1967, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, après l'avoir remis à M. le Président de la République et au bureau de l'Assemblée nationale, le rapport public établi par la Cour des comptes au titre de l'année 1994.

En vous remettant ce rapport à l'ouverture de la session budgétaire, j'espère contribuer à une orientation qui a été encouragée par vous-même, monsieur le président et par M. le président et M. le rapporteur général de la commission des finances.

Les études et les travaux entrepris à la demande du Sénat pour la première fois dans le cadre de la procédure budgétaire participent du même souci. Je tiens à vous dire de nouveau que la Cour des comptes est à votre disposition pour les missions que vous pourriez souhaiter lui confier dans le cadre de l'article 10 de la loi de 1967 précitée.

**M. le président.** Monsieur le Premier président, le Sénat vous donne acte du dépôt de ce rapport.

La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le Premier président de la Cour des comptes, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à présenter nos excuses à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a dû interrompre son excellent exposé.

Le dépôt sur le bureau de la Haute Assemblée du rapport annuel établi par la Cour des comptes constitue, à l'évidence, l'un des temps forts de l'année politique et administrative de notre pays. Je salue donc, une nouvelle fois, l'acte que vous accomplissez aujourd'hui, monsieur le premier président, et qui concerne le rapport de la Cour des comptes pour l'exercice 1993. Veuillez accepter mes sincères remerciements.

Ce rapport est toujours très attendu, en particulier par les journalistes et les médias. En effet, il leur permet, chaque année, de découvrir les dysfonctionnements de certaines administrations ou entreprises publiques et de s'en faire largement l'écho auprès du public, à juste titre sans aucun doute.

Mais ce rapport est également attendu par le Parlement et, notamment, par les commissions des finances des deux assemblées. En effet, il corrobore souvent certaines de leurs analyses et leur fournit aussi de nouvelles pistes de réflexion ou de travail.

Il me paraît inutile de rappeler ici les termes de l'article 47 de la Constitution, qui prévoit que « la Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle et l'exécution des lois de finances ».

Cette collaboration entre la Cour des comptes et le Parlement, prévue par la Constitution, me paraît fondamentale. Elle doit permettre d'améliorer la transparence - ce mot est à la mode - et l'efficacité des administrations. Elle doit aussi permettre de renforcer les garanties que l'on doit aux administrés et, peut-être plus encore, aux contribuables.

En effet, la situation actuelle des finances publiques rend ce contrôle indispensable. Nous devons ensemble continuer à repérer les dépenses inutiles et à rechercher les sources d'économie. Nous devons avoir pour souci permanent de dépenser moins tout en dépensant mieux.

A cet égard, je voudrais souligner le rôle particulier de la Cour des comptes qui, au-delà de sa fonction de « juge des comptes des comptables publics », est aussi, et surtout, la première instance d'« audit du secteur public ».

Cette fonction peut encore être développée et la Cour doit s'affirmer comme « le premier évaluateur de l'action de l'Etat, de la sécurité sociale, des collectivités locales et des entreprises publiques ».

La loi du 25 juillet 1994 relative à la sécurité sociale a étendu le contrôle de la Cour des comptes à l'application de la législation de sécurité sociale par les administrations de l'Etat au titre des contributions et cotisations dont elles sont redevables envers le régime général. C'est un point important auquel le Sénat est particulièrement attentif.

Par ailleurs, cette même loi a institué un rapport annuel de la Cour au Parlement dont l'objet est d'analyser les comptes de l'ensemble des organismes de sécurité sociale soumis à son contrôle et de faire une synthèse des avis émis par les comités départementaux d'examen des comptes de la sécurité sociale.

Ces deux dispositions sont, à nos yeux, très importantes. En effet, les observations de la Cour sur les comptes de la sécurité sociale constitueront, pour le Parlement, une source d'information essentielle pour nourrir un débat public et permettre la mise en œuvre d'un contrôle plus approfondi sur une part très significative des dépenses publiques.

Ce renforcement du rôle de la Cour des comptes en matière sociale et, parallèlement, la réduction progressive du périmètre des entreprises du secteur vous conduisent aujourd'hui, monsieur le Premier président, à engager une réforme interne des structures de la Cour.

Au sein de la commission des finances du Sénat, nous suivons attentivement ces changements et nous nous félicitons que la « vieille dame de la rue Cambon » sache s'adapter aux évolutions de l'organisation et des missions de l'Etat et des différentes administrations et organismes publics, au moment où s'applique à plein - autorisez-moi cette expression - la décentralisation.

Si l'on y ajoute la modernisation des méthodes de travail, amorcée depuis plusieurs années, et le respect de trois principes essentiels – le statut de magistrat des membres de la Cour, le caractère contradictoire de la procédure et la collégialité des décisions – la Cour des comptes apparaît bien répondre aux exigences de la démocratie moderne.

**Mme Françoise Seligmann.** Très bien !

**M. Christian Poncelet,** *président de la commission des finances.* Dans ce contexte, il me paraît nécessaire que nous continuions à intensifier les liens entre la Cour et le Parlement, notamment le Sénat.

Depuis plusieurs années maintenant, et à plusieurs reprises, notre commission des finances a utilisé la possibilité qui lui est offerte par la loi de 1967 de demander des enquêtes à la Cour des comptes. Celles-ci ont concerné la procédure des fonds de concours, la contribution des collectivités locales au financement d'équipements qui relèvent de la compétence exclusive de l'Etat, les incidences de la décentralisation sur l'évolution des effectifs des administrations centrales et territoriales, les conditions du financement de l'enseignement supérieur – M. Fillon y est très attentif – et le statut des institutions financières spécialisées.

Voilà quelques mois, M. Jean Arthuis, rapporteur général, et moi-même vous avons saisi d'une demande d'enquête sur les engagements des entreprises publiques impliquant directement ou indirectement la garantie financière de l'Etat. Vous nous avez apporté une réponse favorable – nous y sommes sensibles – ajoutant qu'il s'agissait là également d'un sujet de préoccupation de la Cour des comptes, ce dont nous nous réjouissons.

Cette initiative montre bien l'importance que la Haute Assemblée comme la Cour des comptes attachent à des questions qui, au-delà du court terme, peuvent avoir des incidences de grande ampleur à échéance plus ou moins lointaine.

Enfin, je voudrais me féliciter de nouveau de la réforme du calendrier adoptée par la Cour des comptes concernant la loi de règlement. Cette année, grâce à une véritable accélération de ses travaux – vous l'avez à juste titre rappelé voilà un instant, monsieur le Premier président – la Cour des comptes a pu fournir aujourd'hui au Parlement, avec près de six mois d'avance sur le calendrier antérieur, le rapport sur la loi de règlement du budget de 1993.

Nous disposons donc maintenant d'observations détaillées sur la gestion des crédits des différents ministères en 1993, au moment même où nous allons entamer l'examen du projet de loi de finances pour 1995. Les remarques de la Cour des comptes vont à l'évidence nous permettre réellement de mieux éclairer les demandes de crédits figurant dans les « bleus », ainsi que les économies proposées et la révision tant sollicitée des services votés.

Cette réforme constitue un progrès considérable pour le contrôle des finances publiques et un moyen très appréciable pour l'amélioration du travail parlementaire.

En conclusion, je renouvellerai le souhait que nous continuions de progresser ensemble en vue de toujours mieux défendre les droits de nos concitoyens et d'encourager l'Etat à jouer un rôle dans le respect et l'économie des deniers publics.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le Premier président, mes chers collègues, les observations que, au nom de la commission des finances et – j'en suis convaincu – au nom du Sénat tout entier, je souhaitais formuler à l'occasion du dépôt du rapport annuel de la

Cour des comptes, rapport dont je tenais à souligner une fois de plus l'importance, la qualité et l'intérêt non seulement pour la Haute Assemblée, mais aussi et surtout pour notre pays. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** Huissiers, veuillez reconduire M. le Premier président de la Cour des comptes.

(*M. le Premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le même cérémonial qu'à son arrivée.*)

(**M. Jean Chamant remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

vice-président

6

## RECHERCHE

### Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous reprenons la déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la recherche.

La parole est à M. le ministre, pour poursuivre son exposé.

**M. François Fillon,** *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous rappelle les quatre questions qui sont au cœur du rapport que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter : le rôle de l'Etat dans la conduite de la politique de recherche ; le retard de notre recherche industrielle ; la mobilité des chercheurs et, d'une façon générale, la question de l'emploi scientifique ; enfin, la recherche et l'aménagement du territoire.

Au cours des dix dernières années, on a beaucoup entendu parler de réaffirmation du rôle de l'Etat en matière de recherche. On a parlé de pilotage et de programmation de la recherche, on a multiplié les champs d'intervention de la puissance publique, en se prévalant parfois de projections exagérément optimistes sur le plan budgétaire. L'intention était louable. Mais qu'est-il advenu des intentions manifestées au début des années quatre-vingt ?

La consultation nationale a montré qu'une approche trop dirigiste a tendu à enfermer la recherche dans des schémas rigides, contraires à la mobilité, à l'innovation, en un mot à l'efficacité. Si la programmation peut se justifier pour la recherche appliquée et le transfert de technologies en entreprise, il est en revanche illusoire de vouloir piloter la découverte en recherche fondamentale.

Dans le même temps, force a été de constater qu'il était inéluctable de revenir à une situation budgétaire plus conforme aux ressources réellement disponibles. Il fallait en venir tôt ou tard à effectuer des choix, alors qu'on avait trop longtemps cru pouvoir tout faire. Alors, c'est le budget qui a progressivement imposé ses choix, au détriment de la cohérence.

On a fini par être contraint de faire les choix de ses moyens au lieu de dégager les moyens de ses choix.

Il en est résulté une cécité croissante des décideurs, au moment où la planification initiale a dû être abandonnée et alors que le recours à une vision stratégique nouvelle s'imposait. Du coup, la gestion quotidienne et la tutelle tatillonne l'ont emporté sur la politique de recherche. L'Etat en a perdu la maîtrise de ses organismes de recherche au sens où il ne leur donne pratiquement plus les éléments d'orientation indispensables à la mobilisation dans la cohérence du dispositif de recherche publique.

Que l'on me comprenne : ce n'est nullement la légitimité de l'Etat à exercer un rôle structurant dans le domaine de la recherche qui est en cause ; ce sont bien plutôt les modalités de l'action de l'Etat qui sont visées : l'Etat doit se réinvestir dans la recherche, mais le faire différemment.

L'Etat doit être soucieux de la dimension collective du travail scientifique. Il doit déléguer davantage pour favoriser l'initiative individuelle et stimuler les coopérations, sans pour autant abandonner son pouvoir d'orientation. Surtout, il faut que l'Etat renoue avec ce qui doit être sa mission prioritaire : rendre sa cohérence au dispositif public en fournissant à la communauté nationale les moyens d'élaborer une vision stratégique du devenir de la recherche nationale.

Au-delà des aspects budgétaires, c'est la première déficience d'ordre structurel que souligne mon rapport. C'est cette mission-là que l'Etat doit réinvestir avec volontarisme au lieu de chercher à trop diriger. L'effort financier doit s'inscrire dans une stratégie nationale capable de dégager des orientations claires et durables.

L'importance croissante des thématiques scientifiques transversales rend nécessaire une réflexion approfondie et permanente, pour nourrir une stratégie définie en concertation avec les acteurs de la recherche. Les objets les plus complexes de la science – je pense à la biologie, à la climatologie, aux matériaux ou encore au génie des procédés – sont désormais hors de portée d'une seule discipline. Ils supposent de fédérer les organismes et la recherche universitaire dans la multidisciplinarité.

C'est au niveau de la stratégie nationale de recherche que peut être trouvée la meilleure adéquation entre politique scientifique et grands problèmes se posant à la collectivité nationale. Elle est un impératif pour redonner tout son sens au BCRD, le budget civil de recherche-développement. Ce dernier, en effet, est tombé au rang d'un simple instrument comptable. Il doit retrouver sa fonction interministérielle de pilotage harmonieux de l'effort de l'Etat. Cela favorisera en particulier une meilleure synergie entre recherche civile et recherche de défense, comme le suggère avec pertinence l'office parlementaire. Sur ce dernier point, mesdames, messieurs les sénateurs, j'aurai des propositions précises et chiffrées à vous soumettre lors de l'examen du projet de budget pour 1995.

Notre stratégie permettra, d'une part, au Gouvernement d'explicitier régulièrement les orientations qu'il entend imprimer à la recherche et, d'autre part, au Parlement de se prononcer en connaissance de cause sur nos choix et nos orientations. Enfin, elle ouvrira aux citoyens la possibilité d'être mieux informés sur les grandes options de la recherche nationale qui engagent l'avenir.

En effet, nous ne pouvons pas nous contenter, pour élaborer cette stratégie, d'un débat national tous les douze ans.

Le temps me semble donc venu de doter l'Etat du dispositif de réflexion stratégique qui lui fait défaut. Je propose de mettre en place, dans les tout prochains mois, plus précisément au mois de novembre, une instance

chargée de conseiller et d'assister le Gouvernement dans l'élaboration de notre stratégie nationale de recherche. Puissante, permanente et impliquant les divers secteurs d'activité comme l'ensemble du budget civil de recherche-développement, elle devra s'appuyer sur un effort renouvelé de prospective scientifique et de veille technologique. Ce comité d'orientation sera une structure légère, composée de quatorze membres choisis pour leur vision globale des questions scientifiques, technologiques et industrielles.

Placé directement auprès du ministre chargé de la recherche, ce comité répondra à toute question d'intérêt stratégique que le Gouvernement jugera opportun de lui soumettre. Il aura une capacité d'auto-saisine et sera au cœur de la préparation d'un rapport annuel du ministre sur la stratégie nationale de recherche.

Bien entendu, cette stratégie ne saurait être arrêtée sans concertation et sans transparence. Le comité d'orientation sera à cette fin pleinement associé au dispositif de consultation avec la communauté scientifique et avec les organisations syndicales dont dispose le ministère.

Mais le Gouvernement ne saurait non plus décider le cadre stratégique de la recherche nationale sans la légitimité que la représentation nationale peut seule lui conférer. Je suggère que, chaque année, un débat ait lieu au Parlement en complément de la discussion du projet de budget. Le ministre chargé de la recherche y présentera, au nom du Gouvernement, son rapport annuel sur les orientations stratégiques de la recherche française.

Ce débat annuel me semble d'autant plus nécessaire que le poids de la recherche publique est la caractéristique première de notre dispositif national. La recherche publique doit être à l'avant-garde de la stratégie scientifique de la nation. La disponibilité de nos organismes et de nos laboratoires peut être un atout déterminant, à condition que nous sachions mobiliser ce potentiel autour des grandes options choisies. C'est le caractère public du dispositif qui doit en assurer l'unité, et son maintien ne pourra se justifier que si nous parvenons à le dynamiser et à le fédérer au service de la stratégie nationale de recherche.

Nos organismes rencontrent de grandes difficultés à élaborer des projets communs. En l'absence d'orientations claires de la part de l'Etat, ils ont tendance à s'approprier de manière trop exclusive leurs missions respectives. Or, les thématiques transversales, dont j'ai souligné l'importance croissante pour la science, dépassent le plus souvent les responsabilités propres à chaque organisme. Sur les sujets d'intérêt national pour notre stratégie de recherche, il est nécessaire que l'Etat sache et qu'il puisse coordonner.

Les programmes mobilisateurs ont tenté de répondre à cette nécessité au début des années quatre-vingt. C'était une idée lancée par l'un de mes prédécesseurs, M. Jean-Pierre Chevènement, et je dois dire que ce fut une bonne idée.

**M. Emmanuel Hamel.** Il en a souvent de très bonnes !  
(Sourires.)

**M. Gérard Delfau.** Ce fut un bon ministre !

**M. François Fillon,** *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Cependant, les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ont montré qu'il était nécessaire de repenser la méthode employée par les pouvoirs publics. Il faut élaborer au niveau national une stratégie concertée, sans pour autant céder à la tentation du dirigisme. La recherche a besoin de liberté : nous devons inciter sans contraindre.

L'Etat doit donc déléguer sans perdre son pouvoir d'orientation. Il doit demander fermement aux organismes et à la recherche universitaire de monter des opérations communes, à charge pour eux de déterminer les procédures les plus adaptées. L'objectif est de définir en partenariat la place de chacun dans la stratégie d'ensemble afin que la recherche publique puisse jouer un rôle véritablement moteur.

Pour y parvenir, nous avons choisi dix thèmes de recherche transversaux, dix domaines essentiels pour l'avenir et pour lesquels le dispositif de recherche publique doit agir en même temps ; les grands équipements, dont le financement et l'exploitation supposent l'effort conjoint de plusieurs organismes et de plusieurs laboratoires ; la recherche spatiale, pour laquelle nous devons retrouver un projet ambitieux si l'Europe veut demain être présente ; les sciences du vivant, dont les applications vont bouleverser notre vie quotidienne ; les pays en voie de développement, parce que la France ne saurait se désintéresser des grands équilibres Nord-Sud, alors même qu'elle possède la moitié du potentiel de recherche mondial dans ce domaine ; les sciences humaines et sociales, ainsi que l'emploi, qui doit devenir un domaine de recherche en soi ; enfin, les transports, l'énergie, l'agro-alimentaire et l'environnement, qui font l'objet d'une demande forte de la société.

Telles sont les dix thématiques horizontales prioritaires que je vous propose, mesdames, messieurs les sénateurs, pour orienter la recherche française.

Deux méthodes nouvelles permettront de mobiliser et de responsabiliser notre dispositif de recherche dans ces domaines : la concertation entre les organismes et la contractualisation entre l'Etat et nos grands organismes publics.

Le mécanisme de concertation sera directement mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il tiendra compte de la spécificité des organismes, en particulier de leur capacité de médiation entre la recherche et les secteurs socio-économiques. Je pense ici à l'Institut national de la recherche agronomique, l'INRA, et au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, le CEMAGREF, pour le domaine de l'agro-alimentaire ; je pense également à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'INSERM, pour la santé et la médecine, à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, l'INRETS, pour les transports, à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, pour l'environnement et l'énergie, à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, l'IFREMER, pour le domaine maritime, et, bien entendu, au Centre national de la recherche scientifique, le CNRS.

Afin de rompre les cloisonnements excessifs entre organismes, chacun sera appelé à réaliser des coopérations sur projets scientifiques avec les autres établissements développant des recherches dans les mêmes domaines. Les contrats pluriannuels liant l'Etat aux organismes et aux établissements d'enseignement supérieur incorporeront ces engagements de partenariat afin de leur donner une forme juridique.

Je voudrais m'arrêter ici à un domaine particulier, celui des sciences du vivant.

Ces dernières connaissent un développement spectaculaire, accompagné d'un foisonnement de structures et d'actions. La très grande diversité de leurs applications répond à une attente croissante de la société. Il n'est pas

normal qu'en France aucune coordination ne vienne contrebalancer trop d'initiatives non concertées dans les grands secteurs de la biologie.

Une structure de coordination des sciences du vivant et de leurs applications à la santé, à l'agronomie et à l'environnement sera mise en place au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle prendra la forme d'une délégation au sein de la direction générale de la recherche et de la technologie et sera dotée, dès 1995, d'une ligne budgétaire propre pour disposer de crédits incitatifs. Son rôle sera de mieux définir, en liaison avec les ministères concernés, la place de chaque organisme et la complémentarité de leurs actions.

Enfin, la politique contractuelle sera la clef de voûte du dispositif de mobilisation stratégique de la recherche. La contractualisation sera la courroie de transmission entre la stratégie nationale de recherche et les établissements chargés de la mettre en œuvre.

A cette fin, l'Etat conclura avec chaque organisme un contrat d'objectifs concernant l'ensemble de ses missions. La tutelle des pouvoirs publics sera ainsi clarifiée et la responsabilisation des organismes sera renforcée par la déconcentration de leur gestion.

Une fois l'objectif défini par le contrat, l'organisme doit être pleinement responsable de son exécution. En contrepartie, l'Etat garantira la continuité des moyens nécessaires. La démarche est engagée cette année avec le Commissariat à l'énergie atomique, avec l'INRA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, avec l'ADEME et avec le CIRAD, avant d'être progressivement étendue, en 1995 et en 1996, à l'ensemble des organismes de recherche publique.

Après la nécessité de redéfinir le rôle de l'Etat et de mobiliser la recherche publique, le retard français pour la recherche en entreprise est la seconde déficience d'ordre structurel sur laquelle j'ai choisi de mettre l'accent.

La recherche-développement exécutée au sein des entreprises françaises représente, vous le savez, 1,5 p. 100 de notre produit intérieur contre 2,2 p. 100 au Japon, 1,9 p. 100 aux Etats-Unis et 1,8 p. 100 en Allemagne. L'industrie allemande assure, en valeur absolue, près de deux fois plus de recherche-développement que la nôtre. Elle compte deux fois plus de chercheurs. On pourrait multiplier les chiffres, ils sont tous éloquentes.

J'ai déjà dit que la cause principale de notre retard tenait à l'insuffisance de la recherche dans les PME et les PMI. Dans les années soixante, notre recherche industrielle a été marquée par les grands programmes de souveraineté. Il suffit de penser à l'aéronautique ou au nucléaire pour constater le bien-fondé d'une telle démarche. Mais, si ces programmes ont été des réussites, ils l'ont été trop exclusivement pour les grands groupes industriels. Le tissu des petites et moyennes entreprises en a tiré beaucoup moins de bénéfices, restant largement à l'écart des activités de recherche. Dans notre pays, deux PME sur trois innove, mais moins d'une PME sur dix fait de la recherche.

Différences selon la taille des entreprises, mais aussi selon le secteur d'activité : la recherche industrielle française reste trop concentrée sur certains grands secteurs comme le spatial, l'aéronautique, l'électronique, les produits pharmaceutiques. En revanche, dans les secteurs traditionnels et à moyenne ou faible intensité technologique, qui regroupent la grande majorité des entreprises du pays, la part des dépenses de recherche par rapport à la valeur ajoutée chute à moins de 5 p. 100, si ce n'est 1 p. 100, comme dans l'agro-alimentaire ou la métallurgie.

Certes, le constat n'est pas nouveau. Encore faut-il identifier les rigidités, comprendre les facteurs nouveaux influant sur les rapports qu'entretiennent recherche et entreprise, science, technologie et industrie. Deux colloques très denses de la consultation nationale, après avoir abordé ce sujet difficile, ont apporté de précieux éclairages.

La recherche, l'innovation et la maîtrise des technologies sont, pour l'entreprise, la clef de la compétitivité, du développement, c'est-à-dire de la survie.

Bien qu'il ne se limite pas aux seuls aspects de la recherche, le processus d'innovation est fortement dépendant de la capacité des entreprises à intégrer les technologies diffusantes dans leurs procédés et leurs produits et à en créer de nouvelles. Nos industriels doivent faire des efforts plus importants pour la recherche, car trop peu de firmes considèrent encore cette dernière comme faisant partie de leur stratégie de développement.

Parce qu'il s'agit de compétitivité économique, et donc parce qu'il faut répondre aux attentes de la demande, les notions de marché et d'innovation sont inséparables. Cela souligne une distinction importante entre recherche fondamentale, d'une part, et recherche industrielle ou appliquée, d'autre part. Or cette distinction est, en général, mal appréhendée.

Pour l'entrepreneur, le maître mot de la recherche appliquée est bien l'innovation. Or l'innovation est un concept différent de celui de découverte, en ce sens qu'il prend en considération les conséquences économiques, sociales et commerciales de la réalisation d'un nouveau procédé ou d'un nouveau produit, et nul n'est mieux placé que l'entreprise elle-même pour en juger. Pour innover efficacement, il faut accepter le jeu de la concurrence, vivre dans un environnement industriel et commercial, s'insérer dans la chaîne qui va des matières premières au client final.

Dans la politique d'aide à la recherche en entreprise, on a trop souvent fait l'amalgame entre la genèse d'une innovation industrielle et celle d'une découverte scientifique. La seconde relève de la progression des connaissances à proprement parler, alors que la première a trait au développement en amont ou même au développement tout court. La seconde est la grande affaire de la recherche publique, alors que la première est celle de l'entreprise et de l'industrie.

L'amont n'a pas à diriger l'aval et, inversement, un pilotage par l'aval de la recherche scientifique serait une erreur. Respectons les différences de part et d'autre : pour la recherche fondamentale la liberté d'explorer, pour la recherche industrielle la logique du marché.

Renforcer la recherche en entreprise suppose donc de favoriser en priorité la demande de technologies et de procédés innovants, alors que la recherche fondamentale, la recherche publique sont, par nature, les protagonistes d'une action par l'offre : postes de chercheurs, investissements en équipements scientifiques, crédits pour les établissements de recherche.

C'est justement cette approche par la demande qui explique l'avantage comparatif d'autres pays dans ce domaine. En France, les mécanismes de promotion du développement technologique sont moins orientés vers la satisfaction de la demande, notamment celle des PME et des PMI, que vers l'écoute des professionnels de la recherche-développement.

Bien sûr, les organismes publics s'investissent aussi dans la recherche finalisée et certains industriels ont besoin de faire appel au potentiel des grands laboratoires.

La compétitivité de notre pays dans les prochaines années dépendra donc de notre capacité à favoriser les partenariats technologiques entre les compétences de la recherche publique et celles de la recherche industrielle. Les firmes de dimension internationale iront s'installer là où le partenariat entre le public et le privé apportera la plus forte valeur ajoutée.

Nous devons donc instaurer un dialogue stratégique entre l'industrie et les organismes de recherche publique sur le choix de nouveaux programmes transversaux et la coprogrammation d'objectifs, en tenant compte de paramètres socio-économiques ainsi que des retombées que le public est en droit d'attendre.

C'est dans cet esprit que je vous propose de repenser les grands programmes du passé. De nouveaux défis technologiques sont apparus. Ils doivent susciter une nouvelle génération de programmes de développement technologique, pour lesquels la commande publique ne peut plus être le moteur unique. Immergés dans le marché, les groupes industriels sont les mieux à même de transformer la réussite de ces programmes en succès commerciaux.

Nous avons choisi, à cette fin, huit programmes prioritaires concernant des technologies diffusantes comme les biotechnologies et la chimie pharmaceutique, les matériaux, la productique, le génie logiciel, les télécommunications, l'aéronautique civile et l'automobile. Ils feront l'objet d'une politique de partenariat et une relance des actions incitatives de l'Etat sera entreprise pour leur réalisation.

Cependant, la priorité de l'Etat dans sa fonction d'incitation en matière de recherche en entreprise relève d'une analyse en termes de besoins des PME et des PMI, là où notre retard doit être rattrapé.

Dans ce domaine, il n'y a plus de modèle unique : les solutions qui font leurs preuves sont adaptées au cas par cas selon les régions, la taille des entreprises, les secteurs concernés. Si l'on accepte de privilégier le raisonnement par la demande des entreprises et non plus seulement par l'offre, deux besoins apparaissent comme insuffisamment satisfaits.

Le premier tient au financement. La France a relativement bien réglé celui des laboratoires, mais pratiquement pas celui du développement. Or c'est précisément à ce dernier stade que se situe l'essentiel des besoins. L'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'ANVAR, fait un bon travail sur le terrain. Mais, pour mobiliser une enveloppe au-delà de 5 millions de francs sur un projet de recherche, il faut soit avoir la taille d'un groupe industriel capable de puiser dans sa marge brute d'exploitation, soit entrer dans un grand programme national.

Le capital-risque, quant à lui, s'est peu développé en France faute de disposer d'un marché solvable où se revendraient les participations.

**M. Philippe Marini.** Tout à fait !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** De même n'avons-nous pas suffisamment développé les sociétés de recherche sous contrat, qui ont l'avantage de travailler sur des sujets précis, commandités par le payeur qui est l'entreprise demandeuse.

Trois mesures me semblent, dans ces conditions, indispensables pour aider les PME et les PMI à surmonter l'obstacle du coût de passage entre résultats de la recherche et réalisation de produits nouveaux.

Elles ont d'abord besoin - vous allez me dire que c'est une évidence - que l'Etat respecte ses engagements en matière de délais de paiement.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** C'est vrai !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** En 1993, le fonds de la recherche et de la technologie, qui est le principal instrument d'intervention dont dispose le ministère, avait été laissé exsangue avec quelque 800 millions de francs de déficit, soit l'équivalent d'une année de paiement.

**M. Emmanuel Hamel.** Exsangue !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le plan d'apurement que j'ai lancé cette année, et qui sera poursuivi en 1995, permettra de retrouver progressivement - mais pas assez vite à mon goût - une situation saine afin que l'Etat puisse honorer ses engagements et lancer de nouvelles actions.

Ensuite, le crédit d'impôt recherche a fait la preuve de son efficacité, malgré quelques dérapages. Le nombre d'entreprises bénéficiaires ayant augmenté leur effort de recherche est là pour en témoigner. La procédure sera renouvelée en veillant à certaines simplifications, mais elle sera surtout concentrée au profit des PME et des PMI.

**M. Pierre Laffitte.** Très bien !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Enfin, je propose que l'ensemble des grands programmes de développement technologique participent à l'irrigation des PME et des PMI. Pour cela, je veillerai à ce que l'Etat s'assure qu'un pourcentage suffisant de diffusion à leur destination puisse être fixé pour chaque grand programme de recherche industrielle. L'objectif de diffusion établi, les cibles bénéficiaires et le choix des moyens relèveront naturellement de la seule grande entreprise contractante.

Au-delà de ces aspects financiers, la seconde demande clef des PME et des PMI porte sur les compétences externes mises à leur disposition, c'est-à-dire sur les réseaux et sur les hommes.

Il faut relancer le maillage des centres de ressources à disposition des entreprises pour améliorer l'accessibilité au potentiel de recherche publique, pour dynamiser les services technologiques et pour multiplier les opérations de consultation. Il s'agit de mieux connecter à la demande l'effort de transfert des organismes de recherche en bousculant les habitudes, mais en respectant le jeu de la concurrence.

Parmi les nombreuses mesures que nous préconisons en ce sens, l'une d'entre elles revêt une importance toute particulière. Depuis dix ans, l'infrastructure de transfert technologique vers les PME et les PMI s'est sensiblement développée en région. Mais la multiplication des initiatives s'est faite au détriment de la lisibilité des actions.

**M. Ernest Cartigny.** Très juste !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas moins de quatre ministères et des dizaines d'organismes proposent des aides obéissant à des procédures financières et administratives différentes, parfois contradictoires ou incompatibles. Leur enchevêtrement est devenu un facteur de blocage pour le chef d'entreprise à la recherche d'une assistance externe pour mettre en œuvre un projet innovant.

Après une évaluation rigoureuse, il faut rationaliser ces mécanismes en créant un « guichet » régional unique, regroupant l'ensemble des procédures.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce guichet permettra à l'entrepreneur de disposer à tout moment, et en un seul lieu, d'une liste constamment mise à jour des aides financières et des for-

malités administratives de la politique de promotion de l'innovation. Il sera, en outre, un point d'accès au réseau national d'information scientifique et technique que mon ministère mettra en œuvre. L'entreprise à la recherche d'un procédé ou d'un savoir-faire saura ainsi instantanément où s'adresser.

Développer les compétences pour l'entreprise signifie aussi un effort renouvelé de l'Etat en faveur des enseignements technologiques. D'où l'importance, dans ce domaine comme dans d'autres, d'une approche cohérente de la politique de la recherche et de celle de l'enseignement supérieur au sein d'un même département ministériel.

Je suis convaincu qu'il n'est pas de meilleur soutien à une entreprise que de lui permettre de recruter un jeune diplômé au fait des derniers progrès scientifiques et techniques. Les entreprises doivent investir plus dans les hommes formés par la recherche, car ces formations assurent une fonction majeure dans le développement industriel. Je les reconnais comme un maillon essentiel de l'enseignement supérieur français. C'est en promouvant les sciences de l'ingénieur, en rénovant les filières technologiques universitaires, bref, en jouant la carte de la formation par la recherche, que nous avancerons dans la bonne direction.

En fin de compte, l'essentiel de l'innovation ne vient-il pas de la confrontation d'idées issues d'expériences et de secteurs différents ? Il n'y a de transfert véritablement efficace des connaissances entre recherche et entreprise que par la mobilité des hommes.

C'est la troisième difficulté d'ordre structurel que souligne mon rapport, celle des métiers de la recherche, de la mobilité et des problèmes statutaires.

Pour réussir le repositionnement de l'Etat en matière de recherche, la définition concertée d'une stratégie, la mobilisation de la recherche publique et la relance de l'innovation industrielle, il faut préserver et valoriser les métiers de la recherche. Rien ne se fera sans la motivation et l'adhésion des hommes : nous réaliserons nos ambitions avec les chercheurs et les enseignants universitaires ou nous ne les réaliserons pas !

La nécessité d'une mobilité accrue des acteurs de la recherche est aujourd'hui largement reconnue. La communauté scientifique est soucieuse de son interaction avec l'évolution sociale, avec l'enseignement, avec la jeunesse. La quête du savoir, la rigueur scientifique et les capacités d'expertise, qui caractérisent la fonction de chercheur, doivent plus que jamais profiter à l'ensemble de la société.

Il y a là une mission de service public au sens fort du terme, une mission que l'Etat est en droit d'attendre de chacun.

Mais voilà : cela fait plus de vingt ans que l'on parle de ce problème !

**M. Jacques Sourdille.** Eh oui !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous ne pourrions améliorer la situation qu'à la condition de nous départir résolument des pratiques qui prévalent encore.

Lorsque la décision a été prise d'étendre le statut de la fonction publique aux chercheurs, il fallait organiser, en contrepartie, la diversification des carrières. Or, il n'en a rien été et, du coup, la rigidité l'a emporté.

L'enseignement supérieur français est fondé sur un lien étroit avec la recherche et il doit permettre la pleine participation des enseignants-chercheurs à la recherche de haut niveau. Si les chercheurs ont raison de défendre

l'exercice à plein temps des fonctions de recherche, pourquoi le revendiquer pour la totalité de la carrière de chacun ? Au contraire, la plupart des chercheurs souhaitent une diversification de leur vie professionnelle.

Seulement, des obstacles administratifs existent, qui, en fin de compte, se révèlent pénalisants pour l'avancement.

Nous devons donc écarter les entraves administratives à la mobilité. Il faut offrir à chacun le choix d'une carrière plurifonctionnelle en ouvrant la possibilité d'une alternance des tâches entre la recherche au sein d'un organisme ou d'une université, la formation dans un établissement d'enseignement supérieur, l'innovation en entreprise et, enfin, l'international. Des procédures compatibles avec le statut de la fonction publique seront mises en place pour que la mobilité devienne une réalité dans le monde de la recherche.

La motivation individuelle sous-tend la vraie mobilité. Il faut reconnaître à sa juste valeur et récompenser le choix de ceux et de celles qui optent pour un profil plurifonctionnel. Rien de tout cela ne sera possible si nous ne nous engageons pas fermement dans la modernisation du système d'évaluation qui détermine la progression des carrières.

La mobilité doit avoir des retombées positives en termes d'avancement. Il est évidemment hors de question d'obliger tout le monde à aller dans l'industrie ou à l'université. Mais nous ne pouvons plus accepter une évaluation tenant insuffisamment compte de critères non académiques. Il faut adapter ces critères à la variété des carrières, aux flux croisés des métiers, à l'interaction entre les différentes finalités de la recherche.

Nous nous sommes fixé l'objectif de 1 500 mobilités sur la période 1995-2000 – mobilités entre établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche et entreprises. Ce chiffre paraîtra insuffisant à nombre d'entre vous, en tout cas inférieur aux mouvements que connaissent les autres grands pays de la recherche. Il n'en constitue pas moins une rupture par rapport à la situation actuelle – un peu moins de cent mobilités enregistrées chaque année – et j'espère que le chiffre sera dépassé à mesure qu'évolueront les pratiques et les mentalités.

**M. Guy Cabanel.** Très bien !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cette rupture en faveur de la mobilité doit s'accompagner d'un intense effort de renouvellement des générations. C'est une question fondamentale pour l'avenir de la recherche française. La réalité de la pyramide des âges, des chercheurs comme des enseignants-chercheurs, montre bien l'acuité du défi à relever. Nous abordons une période, celle des dix prochaines années, d'intense rajeunissement lié à un nombre croissant de départs à la retraite.

Plus de la moitié des chercheurs et ingénieurs de recherche du secteur public civil ont aujourd'hui plus de quarante-cinq ans. D'ici à 2005, les départs à la retraite doubleront pour les enseignants-chercheurs et tripleront pour les chercheurs des organismes. Ultérieurement, cette tendance s'accélérera encore.

Des gains de productivité pourront, bien entendu, être réalisés. Mais le maintien de notre potentiel de recherche dépend de la capacité de l'Etat à éviter les à-coups en assurant un flux régulier de recrutement. Ce recrutement devra, en outre, être suffisant et de qualité non seulement pour les jeunes docteurs mais aussi pour le personnel de soutien, dont l'importance au sein des laboratoires est reconnue par tous.

Un plan pluriannuel sur dix ans sera établi pour permettre ce renouvellement des effectifs. Là encore, l'essentiel est d'assurer la régularité des recrutements en évitant les « coups d'accordéon ». Ce plan permettra de rénover la politique de l'emploi scientifique et technique en introduisant une différenciation prévisionnelle des besoins par discipline et par organisme. L'Etat sera ainsi en mesure de respecter le seuil minimal de renouvellement des effectifs, qui doit être de 3 p. 100 par an en moyenne pour la période 1995-2005. Ce sera le cas dès le projet de budget pour 1995.

En vous présentant les principales orientations de ce rapport sur la recherche française, je ne voulais pas m'adresser à vous aujourd'hui sans aborder, pour conclure, le rôle qui peut être celui de la recherche en matière d'aménagement du territoire.

Je veux vous dire ma conviction que le dispositif de recherche publique, avec ses laboratoires et ses centres de recherche universitaires, est directement concerné par la relance de la politique d'aménagement du territoire décidée par le Gouvernement. Maîtriser l'accélération technologique et s'adapter, par la formation des hommes, à la progression des connaissances sur l'ensemble de l'espace national est un enjeu fondamental pour préparer la France de demain.

A ce titre, le souci d'une distribution harmonieuse de la recherche publique doit être intégré à la politique de développement du territoire. Cette dimension doit être pleinement prise en compte dans l'élaboration de notre stratégie nationale de recherche.

**M. Guy Cabanel.** Mais avec prudence !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'y viens !

Je ne vous cacherai pas que cette question a fait l'objet de débats intenses, parfois même assez vifs, tout au long de la consultation nationale. Ces débats nous auront permis de clarifier les choses et de proposer un certain nombre de principes directeurs pour l'action du Gouvernement. Je souhaite saluer ici tout particulièrement la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire, dont les travaux ont grandement enrichi notre réflexion.

Deux interrogations fortes pour le monde de la recherche ont été dégagées par le débat. Il s'agit, d'abord, de la nature des rapports que doivent entretenir recherche et développement local ; il s'agit, ensuite, de la répartition des compétences dans ce domaine entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec, en particulier, l'échelon régional.

Sur ces deux points, il est temps, me semble-t-il, d'adopter des principes d'action clairs.

Premier principe : toute approche raisonnée du développement territorial en matière de recherche suppose le respect d'un équilibre entre proximité et qualité. Il faut reconnaître qu'en soi les activités de recherche ne peuvent être assimilées à un service public de proximité. Bien sûr, l'Etat a pour devoir de promouvoir l'équilibre entre régions favorisées et régions moins favorisées. Mais l'impératif de l'excellence pour la science française commande une politique de regroupement par centres de compétences, une proximité étroite avec certains sites industriels et universitaires. La localisation de laboratoires en province doit jouer un rôle de développement important, mais elle suppose une cohérence d'ensemble susceptible d'entraîner le concours de la communauté scientifique et ne saurait se faire sans elle. La compétitivité de notre effort de recherche est à ce prix.

Deuxième principe : il est indispensable de reconnaître et de soutenir les initiatives de promotion de la recherche en région. Un effort financier significatif a été consenti ces dernières années, notamment dans le volet recherche des contrats de plan. Les régions sont en droit d'en attendre les bénéfices en termes de développement économique et social.

Nul ne peut contester le caractère structurant joué par l'implantation d'unités et de laboratoires de recherche lorsqu'elle est judicieusement combinée à d'autres actions fortement complémentaires de développement local. Réunir les fonctions de recherche, d'enseignement supérieur et de création d'entreprises passe par l'organisation de l'espace métropolitain en sites scientifiques de haut niveau. Ces sites doivent coïncider avec les centres d'excellence structurant la recherche universitaire. Ils doivent pouvoir travailler en étroite relation avec les unités de pointe des organismes publics et les technopoles, dont Sophia-Antipolis a démontré le caractère exemplaire. La promotion des technopoles, dont le rôle est souligné à juste titre par le rapport de la mission sénatoriale, et que j'appelle de mes vœux, permettra, en particulier, de créer des points d'ancrage pour le rayonnement national et international de la recherche en région.

Le développement de ces sites scientifiques contribuera ainsi à un nouvel équilibre entre l'Ile-de-France et le reste du territoire dans le domaine de la recherche et de la technologie.

**M. Pierre Laffitte.** Très bien !

**M. François Fillon,** *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Les contrats de plan pour la période 1994-1998 prévoient que plus de 80 p. 100 des investissements de l'Etat pour l'enseignement supérieur et pour la recherche seront destinés à des opérations en région. Ainsi que le Gouvernement l'a décidé, l'objectif pour 1997 est de voir 55 p. 100 de la recherche publique française localisée en province.

Troisième principe : contribuer au développement local, c'est aussi consacrer un effort particulier aux activités liées à la diffusion de la science et de la technologie. Dès lors qu'elle ne passe pas forcément par un lien organique avec la recherche fondamentale, la diffusion technologique est destinée à jouer un rôle direct dans le développement économique local.

La diffusion scientifique et technologique doit faire l'objet d'un maillage dense sur le territoire, avec un dispositif adapté aux conditions locales et des centres de ressources soigneusement et régulièrement expertisés. Les sites de diffusion technologique, par nature disséminés sur le terrain pour être le plus près possible des utilisateurs, ne seront véritablement efficaces que s'ils sont reliés par des réseaux régionaux et, surtout, reliés à l'ensemble du dispositif de recherche national. C'est un second point sur lequel la mission sénatoriale insiste particulièrement.

A cette fin, nous devons consentir un effort considérable dans les années à venir pour développer en France les réseaux informatiques à haut débit. L'expérience prometteuse de RENATER – réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche – débouchera, à terme, sur des « inforoutes » électroniques qui permettront d'irriguer le territoire national à tous les échelons de recherche et de diffusion. Elles permettront à la recherche en région de bénéficier d'une ouverture directe sur les flux d'informations scientifiques et techniques européens et internationaux.

Au-delà des rapports qu'entretiennent recherche et développement local, une approche renouvelée de la politique d'aménagement du territoire passe par une clarifica-

tion de la répartition des compétences entre l'Etat et les régions. Chaque niveau de l'organisation territoriale a un rôle à jouer, mais il revient à l'Etat d'en améliorer et d'en préciser l'articulation.

S'agissant de l'Etat, la redéfinition de son rôle est l'un des fils directeurs de mon rapport : concentration des pouvoirs publics sur la définition d'une stratégie nationale de recherche, déconcentration au niveau des acteurs de la recherche, contractualisation et coordination des organismes, mobilisation de la recherche publique, en particulier par les contrats de plan.

S'agissant des régions, cette nouvelle démarche permettra de mieux faire droit à leur revendication légitime de participer pleinement à la construction de leur avenir en matière scientifique et technique. Si l'intensité de la composition scientifique et les critères de qualité extrêmes qu'elle impose rendent indispensable le recours à des normes d'évaluation nationales, il n'en faut pas moins proposer une répartition équilibrée des interventions entre l'Etat et les régions en fonction de la nature des actions de recherche.

Les recherches impliquant de forts investissements en équipement ou en immobilier ne peuvent être conçues et programmées que dans le cadre d'un véritable schéma national de développement du territoire. Ce dernier fixera les orientations fondamentales en matière de grands équipements et de sites d'intérêt national.

D'autres projets doivent faire l'objet d'une planification au niveau de chaque région, en association avec les départements et les communes, pourvu que soit respecté le principe de la soumission de chaque projet à une évaluation de qualité à l'échelon national. Pour cela, j'ai proposé que le partenariat Etat-régions se traduise par l'élaboration de schémas régionaux pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le principe de ces schémas régionaux a été décidé par le Gouvernement à l'occasion du dernier comité interministériel d'aménagement du territoire réuni en septembre à Troyes. Elaborés en 1995 et en 1996, ils permettront de prévoir un développement territorialisé à moyen terme, en concertation étroite avec les régions comme les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'analyse concernera tant les besoins en formation supérieure et en moyens de recherche que ceux qui concernent l'environnement indispensable. Une véritable concertation s'instaurera ainsi sur les objectifs recherchés, et cela préalablement à la discussion sur les financements. La mise en cohérence de ces schémas régionaux et leur validation par le comité interministériel d'aménagement du territoire vaudra carte nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche pour cinq ans.

Ainsi, une politique d'aménagement du territoire pour la métropole et l'outre-mer tenant compte de la spécificité des activités de recherche permettra de développer les atouts de la science française pour que celle-ci puisse demain davantage compter dans l'Europe et le monde.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai pris acte, dans ce rapport sur la recherche française, des très nombreux constats que la consultation nationale a permis de mettre en évidence, afin de présenter les orientations que le Gouvernement propose en vue de conforter nos atouts et de remédier à nos faiblesses. La plupart de ces orientations concernant des problèmes de fond, leur mise en œuvre s'étendra nécessairement sur une période longue. J'ai déjà dit les raisons qui ont motivé cette ambition.

Après la clôture de ce débat, le Gouvernement s'engagera dès l'automne sur les modalités et les moyens précis de l'action qu'il entend mener en ce sens. A cette fin, une dizaine de groupes de travail interministériels ont été mis en place depuis deux mois sous ma responsabilité. A partir des grandes lignes du rapport que je vous ai présenté, leur tâche consiste à dégager une série de mesures concrètes en tenant particulièrement compte des remarques et propositions qui ont été faites ou qui seront faites au cours des débats parlementaires.

Ces mesures concrètes feront l'objet d'une communication du Gouvernement sur la politique de recherche au cours du mois de novembre. Avec la mise en place, au même moment, du comité d'orientation stratégique de la recherche française, ces mesures lanceront la mise en œuvre du rapport qui s'inscrit dans une perspective à moyen terme. Nous engagerons ainsi une politique qui, j'en suis convaincu, devra être poursuivie.

En remerciant tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette consultation, tout particulièrement l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dont la contribution a été précieuse, je me félicite de constater que nos principaux objectifs sont en passe d'être atteints.

La communauté scientifique française attend que nous tracions des perspectives claires en dépassant antagonismes et querelles partisans. La collectivité est en droit d'attendre des résultats et des performances dignes de l'effort consenti pour notre politique de recherche. L'enjeu est capital, car nous avons à gérer ensemble la logique de l'imprévisible dont dépend l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

7

### CANDIDATURES À UNE COMMISSION SPÉCIALE

**M. le président.** Avant de poursuivre le débat sur la recherche, j'indique au Sénat que l'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission spéciale créée en application de l'article 16, alinéa 2, du règlement, et chargée d'examiner le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté par l'Assemblée nationale.

Il va être procédé à cette nomination conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement.

La liste des candidats établie par les présidents des groupes a été affichée.

Cette liste sera ratifiée à l'expiration d'un délai d'une heure, s'il n'y a pas d'opposition.

Je vous informe d'ores et déjà, mes chers collègues, qu'après la proclamation de ses membres la commission spéciale est convoquée pour se constituer aujourd'hui, mardi 4 octobre, à dix-neuf heures quinze.

8

### RECHERCHE

#### Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous reprenons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la recherche.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 78 minutes ;

Groupe socialiste, 64 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 61 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 53 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 40 minutes ;

Groupe communiste, 34 minutes.

La parole est à M. Revol.

**M. Henri Revol.** Monsieur le ministre, ce débat s'inscrit, comme vous l'avez rappelé, dans le prolongement de la grande consultation nationale que vous avez organisée sur la recherche. Au même titre que nos collègues députés au mois de juin dernier, nous allons donc pouvoir contribuer, du moins je l'espère, à nourrir et à enrichir ce débat avant les décisions attendues pour le mois de novembre prochain.

Il convient incontestablement de se satisfaire que le Parlement dans son entier puisse s'exprimer sur un sujet aussi vital pour l'avenir de la nation. Nos deux assemblées sont en mesure de le faire sur la base d'un rapport que vous leur avez transmis voilà trois mois contenant vos analyses et vos propositions.

Les parlementaires ne peuvent que se réjouir d'une telle méthode ; la discussion peut s'ouvrir sur des orientations concrètes, avant de prendre des décisions. Nous souhaiterions qu'elle soit le plus souvent possible utilisée pour la mise en œuvre d'autres politiques ou le traitement d'autres enjeux de société.

L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a tout particulièrement participé, comme vous l'avez souligné monsieur le ministre, au suivi de la consultation nationale. Dans le cadre de sa saisine sur les orientations politiques de la recherche, il a beaucoup auditionné et adopté ensuite un rapport d'évaluation du rapport ministériel. C'est la première fois, faut-il souligner, que l'office se prononce ainsi sur les choix scientifiques et technologiques dans leur globalité.

C'est pourquoi nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance, monsieur le ministre, d'avoir, d'une part, associé l'office à la vaste réflexion que vous avez initiée sur les grands objectifs de la recherche, et, d'autre part, de le considérer pour l'avenir comme un interlocuteur permanent au sein du réseau de veille et de prospective devant appuyer le comité d'orientation stratégique.

La consultation nationale a certes été profitable, mais la rapidité de cette procédure la fait apparaître comme un préliminaire, indispensable mais néanmoins incomplet, à un état des lieux plus précis et à une réflexion plus approfondie concernant la situation de la recherche fran-

çaise. Certaines des critiques formulées devant nous au cours des auditions, telles que l'expression insuffisante des jeunes chercheurs, sont un exemple de la contrepartie de cette rapidité.

Nous jugeons votre rapport globalement satisfaisant, monsieur le ministre ; nous relevons cependant certaines lacunes, tout en y voyant un prélude à des actions plus concrètes destinées à améliorer notre dispositif de recherche.

Monsieur le ministre, votre rapport est globalement satisfaisant pour six raisons essentielles.

En premier lieu, ses principaux mérites sont, d'une part, d'avoir évité de se laisser enfermer dans une dialectique stérile opposant un intégrisme de la recherche fondamentale à une conception vénale de la science ; d'autre part, de proposer une évolution en souplesse vers plus de mobilité et d'interdisciplinarité. La spécificité, la diversité et la complémentarité des différents types de recherche et la complexité de leurs interactions ont été, par ailleurs, fort bien perçues.

En deuxième lieu, vous avez évité, monsieur le ministre, d'entrer dans de faux débats tels que le pilotage par l'amont ou par l'aval, le refus de toute orientation au nom de la liberté de la recherche, la priorité à la recherche fondamentale ou à la recherche appliquée.

En troisième lieu, le rapport aborde la question essentielle de la valorisation de la recherche. Ainsi souligne-t-il que la stratégie de recherche française doit dépasser les seuls domaines de la recherche et de la technologie pour s'étendre à l'innovation en entreprise.

En quatrième lieu, de vrais diagnostics sont établis par le rapport dans les deux domaines que sont la recherche industrielle et la recherche publique.

Il apparaît ainsi avec justesse que la première est trop soutenue par l'Etat, trop concentrée et pas assez orientée vers le marché. Le niveau de dépenses reste insuffisant en pourcentage du PIB. Elle est également le reflet d'un niveau technologique plutôt moyen de notre appareil de production considéré dans son ensemble. Ainsi, par rapport à l'un de nos principaux partenaires, je pense à l'Allemagne, nous ne possédons pas assez de grosses PMI innovantes ou utilisant des technologies évoluées.

Quant à la seconde, à savoir la recherche publique, elle demeure de qualité, même si elle souffre d'un trop grand conformisme. L'office parlementaire approuve de ce fait l'objectif consistant à lui donner une orientation stratégique tout en respectant la liberté des chercheurs. Il soutient le souci d'assouplir la gestion et de clarifier la responsabilité entre les divers acteurs que sont l'Europe, l'Etat, les régions, les universités, les grands établissements et les laboratoires.

En cinquième lieu, le rapport délivre de bonnes priorités : mieux valoriser notre potentiel de recherche par la mobilité et les coopérations ; favoriser l'innovation ; aider les PME.

En sixième lieu, enfin, les moyens d'atteindre ces priorités sont dégagés, avec un certain courage, lorsque le rapport affirme refuser de sacrifier, d'une part, l'excellence en s'adonnant au saupoudrage des crédits et, d'autre part, la nécessaire mobilité des chercheurs face à la pesanteur des corporatismes. Concernant le financement de la recherche, l'office parlementaire souscrit pleinement à l'objectif affiché par le rapport d'accroître la dépense intérieure de recherche-développement pour rattraper, dès 2005, nos principaux concurrents.

J'en viens maintenant brièvement, monsieur le ministre, aux lacunes que l'office a été conduit à relever dans votre rapport. Certains sujets lui sont ainsi apparus comme insuffisamment traités.

Les axes proposés, s'agissant de la situation des universités, ne répondent manifestement pas aux graves préoccupations des interlocuteurs que nous avons auditionnés : l'office souhaiterait donc qu'il puisse en être débattu, même s'il ne partage pas forcément toutes les analyses entendues.

Il nous a semblé en outre regrettable que la recherche sur l'énergie, d'une part – mais peut-être est-ce pour ne pas interférer avec un futur débat parlementaire ? – les sciences et les technologies de l'environnement, d'autre part, n'aient pratiquement pas été abordées dans le rapport.

Dans le premier domaine, la fusion thermonucléaire constitue pourtant un enjeu majeur et les recherches sur ce thème font l'objet d'une concurrence scientifique intense entre Européens et Américains. A plus court terme, la maîtrise de l'enrichissement de l'uranium par laser et les recherches sur l'enfouissement et le traitement des déchets sont également prioritaires.

L'office a également développé quelques compléments d'analyse et de réflexion sur lesquels je ne puis m'étendre, mais parmi lesquels je souhaite extraire trois points pouvant poser les bases d'actions plus concrètes.

S'agissant de la stratégie et des priorités, il conviendrait de privilégier une méthode d'analyse « faisabilité, avantages, enjeux », afin de prendre en considération les problèmes sur un double aspect financier et technique, les comparer aux avantages attendus et voir s'ils sont maîtrisables par la France seule. La notion d'enjeux autoriserait le dépassement de la stricte rentabilité économique pour faire entrer en ligne de compte l'intérêt scientifique ou la nécessité de relever certains défis, tels la santé et l'environnement.

S'agissant des priorités sectorielles de la recherche – les douze points clés de la fin du rapport ministériel – il me semblerait plus judicieux d'insister particulièrement sur l'électronique et les technologies de l'information dont la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires dépasseront, en Europe, au XXI<sup>e</sup> siècle, ceux de la chimie ou même de l'automobile. Il est indispensable de maîtriser le développement de ces filières industrielles et des services correspondants pour préserver la compétitivité et créer des emplois.

Pour relever le défi de la révolution multimédia à venir, l'Europe doit impérativement se préparer à se battre sur quatre fronts : les composants et les micro-systèmes, les équipements – particulièrement les terminaux – les infrastructures – les autoroutes électroniques – et les logiciels.

S'agissant du financement de la recherche, outre une indispensable réflexion sur l'affectation des crédits budgétaires – rigidité des services votés, répartition entre personnel, investissement et fonctionnement – il paraît souhaitable que les grands programmes, qui sont nécessaires dans certains domaines, tels que l'aéronautique, l'espace, les fameuses autoroutes électroniques, n'exercent pas d'effet d'éviction budgétaire à l'égard d'autres actions.

L'Etat a donc intérêt à alimenter et à préserver des instruments souples et sélectifs d'intervention, comme le fonds de la recherche et de la technologie. La coopération entre organismes publics et universités pourrait être aussi encouragée financièrement à l'échelon national, régional ou local, au même titre que le partenariat entre recherche publique et entreprises.

Il est à noter que l'office formule en outre des propositions pour avancer dans la mise au point de procédures juridiques et financières de financement durable de l'innovation dans les PME.

L'attention apportée par le rapport ministériel à la recherche de nos entreprises mérite incontestablement que l'on s'y arrête. Les développements consacrés à l'effort de recherche des petites et moyennes entreprises et à la nécessité de combler un certain retard suscitent l'intérêt des responsables économiques et des collectivités territoriales. Je pense en particulier à votre proposition de créer un guichet régional unique pour le soutien technologique aux PME.

S'agissant du financement, je note la suggestion de concentrer sur ces entreprises le crédit d'impôt recherche. Il conviendrait à mon sens d'aller vers une territorialisation de ce dispositif. Sa réforme pourrait ainsi passer par une modulation des taux et par un abaissement du plafond.

Je souhaiterais pour finir, à titre personnel, vous exposer quelques réflexions, interrogations et propositions, qui se fondent sur des expériences, des contacts précis que j'ai pu avoir ou à des travaux que j'ai pu mener.

Dans le domaine de la recherche publique, tout d'abord, vous avez indiqué, monsieur le ministre, que la contractualisation serait la courroie de transmission entre les orientations nationales et les établissements chargés de les mettre en œuvre. Cela entraînera notamment une plus grande responsabilisation des organismes dans l'exécution et permettra, me semble-t-il, une meilleure cohérence du dispositif général.

Une mobilisation interne des établissements autour de la stratégie à définir apparaît comme un préalable. L'exemple du Commissariat à l'énergie atomique le montre.

A partir de 1992, le CEA a en effet procédé à une véritable mise à plat de sa stratégie. Sa direction générale et ses directeurs opérationnels ont procédé à une analyse extrêmement détaillée et fine de tous ses programmes, de façon collective, afin de faire adhérer l'ensemble de son personnel au nouveau positionnement stratégique de cet organisme.

Cinquante segments de programme ont été identifiés. Chacun d'entre eux a été examiné et classé selon des critères d'attraits et d'atouts. Les attraits, ce sont les attentes du marché. Quand il s'agit de recherche fondamentale, c'est la mise en conformité avec la politique nationale de recherche conduite par votre ministère. Quand il s'agit des grands programmes nucléaires, c'est l'intérêt marqué par les industriels. Quand il s'agit des programmes de recherche appliquée et de technologie, c'est la réponse à des besoins exprimés tant par les grands industriels que par les PME et les PMI désireuses de conserver leur compétitivité et de créer des emplois.

Les atouts, ce sont les qualités propres du CEA pour réaliser ces programmes. Le CEA s'est posé pour chaque segment de programme la question de savoir s'il était le plus compétent ou si d'autres étaient mieux armés pour le conduire.

L'ensemble de cette analyse a conduit à renforcer les moyens mis en œuvre sur certains segments, à les réduire sur d'autres, voire à en supprimer. Cela s'est accompagné d'une forte mobilité des personnels travaillant sur les segments appelés à décroître vers ceux qui sont en croissance. Cela est d'autant plus exemplaire que, dans la même période, le CEA a connu une forte déflation de ses effectifs.

Citons quelques exemples : le lancement du programme CAPRA - consommation accrue de plutonium dans les réacteurs rapides - et la diminution des études sur la surgénération ; la poursuite des travaux sur le procédé d'enrichissement de l'uranium par laser, baptisé SILVA, afin de permettre à EURODIF, qui enrichit l'uranium par le procédé de la diffusion gazeuse, de conserver le moment venu sa compétitivité, donc ses parts de marchés et ses emplois ; l'accroissement considérable des recherches sur les déchets nucléaires avec le programme SPIN - séparation et incinération ; le renforcement des travaux en imagerie médicale et en radiologie.

Ces exemples montrent que le CEA a conduit une véritable révolution culturelle. On ne peut qu'approuver l'extension d'une telle politique à l'ensemble de la recherche française.

Le projet de budget pour 1995 de cet organisme, que nous examinerons dans les prochaines semaines, apparaît cependant décevant au regard des efforts fournis par le CEA. On peut être en effet inquiet de voir à nouveau débudgétisé l'ensemble de son titre VI. Il s'agit d'une somme non négligeable, puisqu'elle est supérieure à un milliard de francs. Pourriez-vous, monsieur le ministre, me rassurer, car il s'agit de l'ensemble des investissements nécessaires aux programmes civils du CEA, qui doivent être naturellement en cohérence avec sa stratégie ? Dans ces conditions, croyez-vous qu'il soit acceptable que le CEA puisse signer un contrat d'objectif avec l'Etat ? Si ces modalités particulières de financement peuvent être acceptables pour une année, dans un budget « contraint » de l'Etat, pouvez-vous, monsieur le ministre, m'assurer de leur caractère exceptionnel ?

Je souhaite aussi, monsieur le ministre, à l'occasion de ce débat, évoquer brièvement quelques problèmes à dimension internationale.

En premier lieu, il me semble absolument indispensable que l'Etat assume son rôle de lien entre notre appareil de recherche et le monde de la recherche à l'étranger. Il s'agit en effet d'une mission d'intérêt général qui dépasse, à tous égards, les capacités et les intérêts purement privés.

Parmi bien d'autres, quelques mesures pratiques devraient être favorisées.

Il s'agit notamment de la constitution d'un outil de veille technologique internationale doté de moyens, de la diffusion « en réseaux » des informations recueillies - les Japonais sont maîtres dans cet art - et enfin du renforcement de notre action scientifique et technologique à l'étranger ainsi que de sa mise en cohérence avec notre action économique.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de déplorer, à titre personnel, l'étanchéité que j'ai trop souvent constatée entre nos postes d'expansion économique à l'étranger et les services scientifiques et techniques de nos ambassades.

Permettez-moi également de déplorer le peu de moyens de ces derniers et de souhaiter - exemple quelque peu anecdotique dans ce débat, mais hautement révélateur - que les services scientifiques et techniques de l'ambassade de France à Moscou soient dotés au minimum d'autant de moyens que ceux de l'ambassade de France à Mexico.

Permettre l'accès des PME à l'international de la recherche devrait aller de pair avec l'amélioration, d'ailleurs souhaitée par l'office, de leur accès à la recherche française.

En deuxième lieu, il me semble souhaitable que soit renforcée la lisibilité des relations internationales conduites sur la base de leur potentiel scientifique et technologique par les entreprises publiques, les grands établissements publics de recherche et les universités.

Il y a là, selon moi, tout à la fois une affaire de principe - le contrôle démocratique doit pouvoir s'exercer ; quand on me cache un peu, je soupçonne beaucoup ! - et un gage d'efficacité, car seule la lisibilité permet la mise en cohérence.

Enfin, monsieur le ministre, et peut-être surtout, il appartient à l'Etat d'éclairer nos compatriotes sur la politique mise en œuvre par notre pays pour répondre aux enjeux que recèle l'environnement scientifique et technologique étranger.

A ce sujet, beaucoup pourrait être dit de la place de la France dans le concert mondial en passant par le constat que vous avez appelé récemment de vos vœux d'une Europe de la science.

Je me bornerai à évoquer un sujet qui me tient personnellement à cœur en tant que rapporteur pour l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : nos relations avec les pays de l'Est.

La nouvelle donne européenne s'est, dans le domaine scientifique et technologique, traduite dans certains secteurs par l'émergence de concurrences potentiellement sévères de la part des pays de l'Est mais également par l'ouverture de champs de coopérations immenses et, parfois très dramatiquement, par l'enclenchement ou l'accélération de processus d'effondrement du potentiel scientifique et technique de ces pays.

S'agissant des concurrences, qui s'expriment avec une force particulière dans le domaine spatial, je souhaiterais vous interroger sur l'état des négociations en cours avec la Russie pour aménager l'entrée des Russes sur le marché des lanceurs. Plus généralement, il me serait agréable de recueillir votre sentiment sur la stratégie spatiale de notre pays face à la Russie et, à un moindre degré, face à l'Ukraine.

S'agissant des rapports scientifiques et technologiques de la France avec les pays de l'Est, je pense que les enjeux qui s'y attachent sont d'une importance capitale.

Je sais, monsieur le ministre, que vous n'avez pas l'entière responsabilité de la situation dans ce domaine. Mais je ne peux m'empêcher de saisir l'occasion qui m'est offerte de me faire l'écho d'un certain nombre d'observations qu'il m'a été donné d'entendre.

La première, c'est l'insuffisance des moyens mis en œuvre par la France pour établir des coopérations scientifiques et techniques avec les pays de l'Est, et l'espèce de défausse de nos moyens au profit de l'Union européenne.

La deuxième, c'est précisément l'insuffisance et les perversions de la réponse de l'Europe, disons occidentale, face à la nouvelle situation de l'Europe orientale.

La troisième observation, c'est que, dans nos actions vers ces pays, la coopération scientifique est presque toujours découplée de la coopération technologique. C'est un mal national que nous transposons dans nos actions à destination de l'étranger. Efforçons-nous d'y remédier.

Dans cette affaire, l'Ouest n'a pas choisi la grande politique. Nos entreprises, ou plus exactement les plus grandes d'entre elles, soumissionnent pour les appels d'offres lancés ici ou là dans une atmosphère de concurrence sauvage.

Des alliances industrielles se forment par hasard pour parfois répondre à des enjeux aussi importants que ceux de l'environnement ou de la sûreté nucléaire. Dans le même temps, on prédit l'apocalypse si l'on ne réunit pas nos efforts.

On a aussi créé le programme PHARE, qui n'éclaire pas grand monde, hormis quelques cabinets, souvent anglo-saxons, de conseil (*Sourires.*) - j'en ai beaucoup rencontrés dans les pays que j'ai visités - ou le programme TACIS. Bref, monsieur le ministre, n'y avait-il pas mieux à faire ? N'est-il pas temps que la France secoue la torpeur ou les intérêts de ses partenaires pour que l'Europe de l'Ouest se propose, enfin, comme le partenaire privilégié et efficace de nos voisins de l'Est ?

Enfin, monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger sur les éventuelles priorités géographiques qui sont celles de la France dans cette zone. En effet, si la France se doit sans doute d'être partout, on ne peut pas ignorer que ses moyens lui interdisent d'être partout également présente.

Toujours dans le domaine de la coopération internationale, l'Europe dispose d'un atout évident avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, le CERN, de Genève, qui vient de fêter ses quarante ans, et dont les succès sont bien connus.

Mais, surtout, son projet de grand collisionneur baptisé LHC, qui fait l'unanimité des gouvernements et des scientifiques de ses Etats membres, a été présenté et défini dans tous ses paramètres lors de la session de juin du conseil de cette organisation.

Pourtant, la décision tarde et le projet semble en péril à cause d'un obstacle qui paraît très mineur et hors de proportion avec l'enjeu.

L'enjeu, c'est, sur la lancée, la poursuite du CERN vers une étape probablement décisive de l'exploration de l'univers et de ses lois fondamentales, et le maintien de l'Europe scientifique au rang qu'elle a reconquis après quarante ans d'efforts.

L'obstacle, semble-t-il, est une demande allemande de la dernière minute - demande appuyée par la Grande-Bretagne - pour que les deux Etats hôtes, c'est-à-dire la Suisse et la France, consentent une contribution spéciale à hauteur de 10 p. 100 du prix total du projet, lequel s'élève à 10 milliards de francs. Le geste soudainement exigé d'eux serait donc de un milliard de francs.

Or la Suisse et la France avaient l'une et l'autre promis de faire un geste spécial en faveur du projet et annoncé, dans le cadre de leurs budgets respectifs, que, d'ici à la fin de la décennie, les contributions totaliseraient près de 5 p. 100 de son prix. En d'autres termes, la réalisation d'un projet capital pour l'avenir de la science en Europe bute sur un montant qui ne peut apparaître que dérisoire au regard des enjeux.

De plus, tout retard dans l'« approbation formelle du projet est de nature à dissuader le Japon, les Etats-Unis, le Canada et d'autres grands partenaires non européens de participer au financement du LHC. En chipotant sur 5 p. 100, l'Allemagne et la Grande-Bretagne émettent un signal qui ne peut que perturber la confiance de ces partenaires potentiels - sans parler de leurs partenaires européens au sein même de l'Organisation - alors que la participation de partenaires extérieurs, non seulement est très souhaitable du point de vue financier, mais ferait en outre du CERN et de sa future machine un instrument de recherche à l'échelle mondiale.

En conséquence, je me permets de vous demander, monsieur le ministre, de ne négliger aucun effort pour éviter un échec qui serait scandaleux au regard des investissements que représente le CERN.

Deux lignes d'action me paraissent possibles : la première consiste, certes, à faire un effort généreux en faveur de cette entreprise exceptionnelle, mais il me paraît également indispensable - c'est la seconde ligne d'action et, à mon sens, la plus urgente - d'intervenir énergiquement auprès des gouvernements allemand et britannique pour modérer ce que la demande de ces deux pays a d'excessif et de choquant. Il serait en effet incompréhensible que, sans l'avoir voulu, l'Europe subisse à cause de simples circonstances accidentelles un échec majeur.

Monsieur le ministre, je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien apporter aux nombreuses interrogations que je vous ai soumises.

Le groupe des Républicains et Indépendants, au nom duquel je m'exprime, soutient sans réserve la nouvelle politique que vous entendez mettre en œuvre dans le domaine de la recherche. Il souhaite qu'elle puisse redonner confiance non seulement à l'ensemble de la communauté scientifique, mais, en raison de ses vastes implications culturelles, économiques et sociales, à la nation tout entière. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marini.

**M. Philippe Marini.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me bornerai à quelques réflexions à la suite de la déclaration du Gouvernement et des excellents propos de M. Henri Revol.

Monsieur le ministre, je me permettrai de le faire en fonction de quelques souvenirs, puisque, de 1979 à 1989, j'ai été le responsable du budget du Commissariat à l'énergie atomique et que, à ce titre, j'ai vu passer un certain nombre de majorités et de ministres, différentes administrations, différentes méthodologies d'approche des problèmes de la recherche civile et militaire, fondamentale et appliquée.

En tant que sénateur de l'Oise, j'observe l'intérêt, sur un tissu industriel diversifié, des activités que peut représenter une institution comme l'université de technologie de Compiègne - pardonnez-moi de la citer, mais vous l'avez visitée il n'y a pas si longtemps. Elle est en contact étroit avec de nombreuses entreprises avec lesquelles elle entretient d'ailleurs des liens fructueux et elle est à l'origine d'activités nouvelles dans notre région grâce aux services ou départements de recherche et de développement de différentes grandes sociétés.

Toujours en tant que sénateur de l'Oise, j'évoquerai les activités d'un institut de recherche né de l'ancien service de recherche des Charbonnages de France. Il s'agit aujourd'hui de l'INERIS, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, et je salue avec intérêt l'inscription de quelque 6 millions de francs de crédits en sa faveur dans le budget civil de recherche et de développement de 1995. Cette dotation symbolique, mais intéressante, est une première.

Monsieur le ministre, au travers des quelques remarques que je présenterai, je n'ai évidemment pas la prétention d'embrasser l'ensemble de ce vaste sujet que constitue la recherche. Je me limiterai donc à trois points : la recherche est avant tout une volonté de l'Etat ; dans la période actuelle, tout particulièrement, sa finalité essentielle est d'être au service de l'économie et de l'emploi ; enfin - c'est une évidence, mais il vaut mieux la marte-

ler - la recherche est le meilleur gage de l'indépendance technologique de notre pays et, à certains égards, pour demain et après-demain, de son indépendance tout court.

Premier point : la recherche est une volonté.

Il est essentiel que la recherche publique demeure importante. Il est également essentiel que la recherche fondamentale reste un domaine motivant pour les jeunes ingénieurs et pour un certain nombre de sujets brillants sortis des universités. Il est important que la recherche fondamentale se poursuive dans un climat de liberté intellectuelle ; cela va de soi. Il est important aussi qu'elle dispose de puissants outils. L'exemple du CERN, cité tout à l'heure, en est une bonne illustration.

La recherche fondamentale est, évidemment, très diverse. De plus, elle est conduite dans un grand nombre de laboratoires. Compte tenu de ses échéances, par définition très lointaines, elle nécessite, de la part de l'Etat, une certaine confiance. Sans doute est-il difficile, dans ces domaines, de raisonner très rigoureusement en termes de programmes et non pas, seulement en termes de moyens : moyens des laboratoires, soutien des programmes, etc.

Il n'en reste pas moins que la recherche fondamentale est l'élément premier d'où sortiront nécessairement beaucoup d'idées, beaucoup d'inventions, comme l'on disait autrefois.

La volonté de l'Etat en matière de recherche doit se concrétiser par un effort budgétaire et par la persévérance, car il s'agit de mettre en place, dans des conditions souvent délicates, des compétences qu'il faut maintenir, voire développer.

Dans ces domaines, alors que le savoir-faire s'acquiert souvent péniblement, les hasards de la pyramide des âges et donc des départs, notamment des départs en retraite, peuvent faire de grands ravages dans cette capitalisation des connaissances des équipes de recherche. Il faut toujours avoir présente à l'esprit cette idée de durée et de continuité.

Qu'en est-il du budget ? Nous allons l'examiner d'abord au sein de la commission des finances, puis en séance plénière dans quelques semaines, monsieur le ministre, mais vous nous en avez communiqué tout récemment les grandes données.

J'ai constaté que le budget civil de recherche et de développement pour 1995, qui s'élève à 52 milliards de francs, était à peu près stable en grandes données par rapport à 1993. Je dis à peu près, car, selon les modes de calcul, on peut faire apparaître soit une stabilité, soit une légère augmentation. J'ai noté un aspect sur lequel je serais heureux d'entendre vos commentaires : pour la première fois depuis longtemps, les crédits de paiement du titre VI sont supérieurs aux autorisations de programme. Jusqu'à maintenant, on critiquait l'écart considérable qui s'était creusé dans l'autre sens, avec des autorisations de programme « dormantes », disait-on, et des crédits de paiement inférieurs.

Si ce renversement de tendance traduit un effort de remise en ordre dont il faut créditer votre action ministérielle, ne peut-il susciter, malgré tout, quelques interrogations, voire quelques inquiétudes pour l'avenir ?

En effet, les autorisations de programme représentent les grandes réalisations qui nous occuperont demain et après-demain. Notre recherche ne manquerait-elle pas de projets ou les crédits d'investissement liés à ces projets seraient-ils « toisés » quelque peu sévèrement par votre collègue de Bercy ?

Je me pose d'autant plus la question qu'à l'exception de 1994, les budgets initialement approuvés par le Parlement ont souvent été substantiellement modifiés en cours d'année par des arrêtés d'annulation ! Je forme donc le vœu que l'on soit particulièrement vigilant sur le maintien d'une priorité à la recherche dans l'exécution du budget de 1995.

Enfin, la volonté de l'Etat doit se traduire par l'organisation d'un certain nombre de grands programmes. Monsieur le ministre, vous avez cité des programmes mobilisateurs de 1982 et vous avez évoqué des thèmes qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour, en particulier les sciences et les techniques du vivant.

Dans ce domaine, l'Etat, sans imposer ses choix aux acteurs de la recherche, doit néanmoins jouer pleinement son rôle, car les grands programmes de recherche ne sont pas seulement ceux qui doivent déboucher sur des investissements tangibles et de grandes réalisations technologiques, comme dans le nucléaire, l'espace ou les télécommunications. Il est également nécessaire de faire avancer les connaissances et d'obtenir les meilleures retombées possibles dans bien des domaines de la recherche appliquée, et ce processus doit aussi faire l'objet d'une vision globale et organisatrice de la part de l'Etat.

J'en viens insensiblement aux finalités de la politique de recherche.

Celle-ci est, tout d'abord, au service de l'économie et de l'emploi.

Dans une période où il faut toujours avoir à l'esprit le souci de la meilleure utilisation possible des fonds publics, ressource d'autant plus rare que la conjoncture est particulièrement difficile et que notre endettement doit être maîtrisé.

Les 52 milliards de francs qui vous sont dévolus, monsieur le ministre, représentent effectivement une lourde responsabilité au regard des finances publiques et de la nécessité de maintenir leur équilibre.

Pour que la recherche soit effectivement au service de l'économie et de l'emploi, il convient, en premier lieu, me semble-t-il, d'assurer la meilleure gestion possible des crédits qui lui sont affectés, ce qui suppose de lutter contre bien des rigidités.

Vous avez, à cet égard, tracé la voie en parlant de politique contractuelle, en assignant des objectifs aux grands établissements de recherche, aux grands laboratoires publics et en leur demandant d'adapter leurs moyens à leurs programmes, sous l'arbitrage de l'Etat, c'est-à-dire le vôtre, monsieur le ministre.

Cette politique contractuelle, qui s'est mise en place dans un certain nombre d'établissements - vous citiez tout à l'heure le Commissariat à l'énergie atomique - est une bonne façon d'assurer le croisement des programmes et des moyens. C'est également une bonne façon de décloisonner les établissements les uns par rapport aux autres, d'encourager les différentes équipes à collaborer entre elles, à innover, éventuellement à rechercher des ressources supplémentaires par le biais de contrats spécifiques ou grâce aux apports de tel ou tel coopérant à tel ou tel programme.

En deuxième lieu, une politique de recherche au service de l'économie et de l'emploi doit être conduite au vu de la phase du cycle économique dans laquelle nous nous trouvons. Or nous sommes aujourd'hui - du moins nous l'espérons tous - dans une phase de reprise. Cette reprise, il convient de l'appuyer : on ne peut se borner à l'observer dans les statistiques ou les sondages ; il nous incombe d'en « maximiser » les effets.

A cet égard, monsieur le ministre, nombre d'entre nous sont très sensibles à tout ce qui concerne la politique de l'investissement en fonds propres, notamment dans les petites et moyennes entreprises. Celles-ci constituent en effet, tout le monde le sait, le principal gisement d'emplois et d'énergie de ce pays.

Notre collègue M. Pierre Laffitte, tout à l'heure, interviendra certainement sur ce thème, que nous nous efforçons de « labourer » avec opiniâtreté. Mais je voudrais d'ores et déjà évoquer un certain nombre de chantiers qui restent ouverts.

En matière de capital-risque, des propositions ont été formulées, qui n'ont pas encore reçu de traduction concrète. Je pense, en particulier, à l'amélioration des incitations fiscales à l'investissement dans des fonds communs régionaux de placements à risques.

Nous avons, à cet égard, suggéré des mesures lors de l'examen de la loi dite « loi Madelin », au début de l'année. Ces propositions pourront, je le crois, être utilement prises en compte à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'aménagement du territoire que va nous présenter M. le ministre de l'intérieur, car les différentes priorités s'entrecroisent : entre l'aménagement du territoire, la vivification du tissu des entreprises, le développement de l'innovation dans les entreprises, il y a indubitablement un espace commun.

En ce qui concerne les diverses entreprises régionales dont il faut appuyer le développement sur un réseau national - et votre prédécesseur, M. Hubert Curien, attachait, comme vous, beaucoup d'importance à ces sujets - et dont il faut alimenter le développement par un meilleur contact avec les grands centres de recherche publics et privés, un problème demeure : celui du financement de leurs investissements par des fonds propres. En effet, l'accès à la recherche ne peut pas être éternellement gratuit.

Or le renforcement des fonds propres implique l'intervention d'investisseurs. Cela suppose, pour ces investisseurs, l'assurance qu'ils pourront, demain ou après-demain, liquider leurs investissements.

Nous retrouvons là une problématique financière : il s'agit de trouver, sur les marchés financiers, des investisseurs susceptibles de favoriser la croissance des entreprises à haut potentiel technologique et donc de leur offrir des conditions optimales de placement.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez été entendu en ce qui concerne le maintien du crédit d'impôt-recherche et sa focalisation sur les petites et moyennes entreprises. C'est là un acquis tout à fait important des débats interministériels de ces derniers mois.

Je conclurai sur l'indépendance technologique.

Notre pays est une puissance nucléaire militaire qui dispose d'une excellente interaction entre science et défense. Dans ces domaines de très haute technologie, la maîtrise des systèmes, des procédés, du cœur de ceux-ci, est, nous le savons bien, un facteur important de souveraineté nationale. A cet égard, il est clair que les efforts doivent être poursuivis et que ceux-ci reposent encore amplement sur l'Etat, qui, dès lors, ne saurait se désengager en la matière.

Ainsi, l'évolution des dotations budgétaires ne peut être appréciée qu'en fonction de cette priorité que constitue l'indépendance nationale. Or, de ce point de vue, monsieur le ministre, après mon collègue M. Henri Revol, je suis conduit à souligner un aspect quelque peu décevant du projet de loi de finances pour 1995 tel qu'il

se présente aujourd'hui. Il s'agit de la nouvelle débudgétisation des crédits du titre VI concernant le Commissariat à l'énergie atomique.

Je n'étais pas encore sénateur lorsque la commission des finances critiquait vivement, à l'occasion des budgets de vos prédécesseurs, cette débudgétisation, c'est-à-dire le « ripage » des crédits du titre VI vers un compte d'affectation spécial alimenté par les produits des cessions d'actifs publics.

En effet, cette débudgétisation semblait constituer un élément défavorable à la continuité de l'effort et à l'affichage des priorités.

Ce point particulier, qui porte sur environ 800 millions de francs de crédits du titre VI, suscitera sans doute de la part de mes collègues de la commission des finances et de notre rapporteur spécial, M. Valade, des commentaires auxquels, j'en suis sûr, M. le ministre du budget et vous-même ne manquerez pas de répondre.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons été invités à mener un débat d'ordre très général. Il est difficile d'aborder en quelques instants tous les aspects qui sont évoqués dans la communication qui nous a été faite. Je me suis efforcé, pour ma part, de reprendre quelques idées pour mentionner les priorités qui me semblent essentielles.

En écoutant M. le ministre, en lisant les documents issus de la consultation nationale, je constate que l'on va assurément dans le bon sens, même si ce n'est pas toujours facile, même si les structures sont rigides, même si, parfois, des incompréhensions se font jour. Les vraies priorités, notamment l'indépendance technologique au service de l'indépendance nationale, restent, en tout cas, affirmées.

Par conséquent, monsieur le ministre, il est tout à fait évident que le groupe du Rassemblement pour la République vous apportera son soutien dans la poursuite de votre tâche. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France a indiscutablement besoin d'une politique hardie d'innovation et de recherche.

Cela étant, il faut le savoir, une part de l'opinion publique commence à craindre le progrès technique - vous avez vous-même évoqué cette crainte, monsieur le ministre - qui menacerait non seulement les équilibres écologiques mais encore nos valeurs traditionnelles, nos racines, notre culture. Souvent, les médias véhiculent ce message, renvoyant le public à quelque bucolique âge d'or que le progrès ferait disparaître, d'où la nécessité de le freiner.

Cela relève d'un conservatisme ignare, car on peut combiner technologie et écologie, qualité de vie et modernité.

Dans le village planétaire qu'est devenu le monde contemporain, cet obscurantisme, qui a des relents moyenâgeux, est à la fois dangereux et vain : je le répète, nous pouvons - et nous devons - veiller à la protection de notre culture, de nos traditions, de nos racines, de notre art de vivre, de nos valeurs, de notre environnement écologique, tout en progressant sur les plans scientifique, technique, économique et social, jusqu'à nous hisser aux niveaux les plus élevés. Bien des technopoles le démontrent, en particulier dans mon département, les Alpes-Maritimes.

Pour que puisse être menée une politique hardie d'innovation et de recherche, doit s'établir un consensus au sein du Gouvernement et du Parlement, chez les élus locaux et dans l'ensemble du pays.

Dès 1980, sous le gouvernement de M. Raymond Barre, le comité de la recherche du VIII<sup>e</sup> Plan, que je présidais alors, avait préconisé la tenue d'assises régionales de la recherche et de l'innovation pour mieux populariser la science et l'innovation.

Un de vos prédécesseurs, M. Jean-Pierre Chevènement, a mis en œuvre cette idée en 1981, avec le succès que l'on sait. A très juste titre, douze ans plus tard, vous avez renouvelé, avec la consultation nationale que vous avez lancée, cette mise en relation des scientifiques avec les industriels, d'abord dans les régions, puis à Paris.

Vous avez tenu à y associer l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, présidé par notre collègue M. Jacques Mossion. Cet office, saisi par ailleurs par le Parlement lui-même, car nous tenons à notre indépendance vis-à-vis de l'exécutif, a procédé à de multiples auditions. Ses membres, dont la compétence n'a d'égal que le dévouement, sont d'ailleurs tous très conscients de l'importance des relations entre la science, les techniques et la société.

Tant à l'Assemblée nationale qu'ici même, monsieur le ministre, vous avez dit tout le bien que vous pensiez du rapport qui a été établi par l'office parlementaire d'évaluation, ajoutant que vous tiendriez compte de nombre des suggestions qu'il contient.

Je ne les traiterai pas en détail, ce qui serait fort long ; d'ailleurs, mon collègue M. Revol les a déjà évoquées en partie. J'insisterai toutefois sur cinq points, essentiels à mes yeux.

Premier point : il faut démocratiser la démarche de l'innovation et l'accès au savoir.

Selon que le savoir est limité à une petite élite ou que, au contraire, il est rendu accessible au plus grand nombre, l'acceptation du progrès et de l'innovation est évidemment différente. Construire l'avenir, c'est innover. Mais qu'est-ce que l'innovation ?

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, l'innovation se développe parfois à partir du travail réalisé par les chercheurs et à partir de nouveaux savoirs, mais elle naît toujours de la volonté d'entreprendre et d'être créatif.

La créativité innovante concerne les milieux les plus divers : les scientifiques et les ingénieurs bien sûr, mais aussi les agriculteurs, les industriels, les commerçants, dont les niveaux de connaissances et de compétences sont très divers.

Comment peut-on, dans ces milieux les plus divers, développer l'état d'esprit innovant, qui est indispensable ? Comment démocratiser cet état d'esprit ? Comment apporter à tous ceux qui ont envie de faire quelque chose, qui ont le goût d'innover, les compétences nécessaires ?

Cette diffusion du savoir, de la connaissance est une des exigences essentielles que, à ma connaissance, seuls les Japonais ont largement prise en compte en mettant à contribution tous les moyens possibles et imaginables.

En effet, tous les moyens doivent être utilisés et, en premier lieu, la télévision, présente dans la plupart des foyers. A ce propos, je me réjouis tout particulièrement de la décision qu'a prise le Gouvernement de créer la chaîne que la mission sénatoriale appelait de ses vœux, la chaîne d'accès au savoir et à la connaissance.

Mais il existe bien d'autres moyens : les journées portes ouvertes des laboratoires, la fête de la science, et, bien entendu, les enseignements dispensés dans les écoles, les lycées, les collèges, les universités et les grandes écoles, qui doivent être plus axés vers la créativité et l'action que vers la seule transmission du savoir. La chose est certes facile à dire, elle est plus difficile à réaliser ; mais, monsieur le ministre, convenez que cette ambition entre dans vos attributions. En tout cas, il y a là un message à faire passer de façon permanente.

Naturellement, je me garderai d'omettre les musées, à commencer par les grands comme La Villette et le Palais de la Découverte, qui consomment la plupart des crédits. Mais n'oublions pas les petits musées, qui, compte tenu de leur nombre, requièrent des moyens aussi importants.

Les initiatives locales, qui présentent l'inconvénient de reposer pour partie sur le bénévolat mais qui, à défaut d'être grandioses, ont néanmoins le mérite d'être efficaces et menées en dehors de Paris, doivent être davantage soutenues. Nous en reparlerons certainement dans le cadre de la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire car il y a un certain nombre de mesures à prendre et à imposer, aux grands musées scientifiques parisiens notamment.

Toujours dans le domaine de la démocratisation du savoir, une forte action de communication devrait être menée en direction des décideurs financiers, économiques, industriels ou politiques.

Je suis membre de l'Académie des sciences de l'ingénieur de Suède. Or, dans ce pays, l'Académie fait chaque année le point des progrès de la science, de la technique, de l'économie dans le monde et, évidemment, en Suède.

A la cérémonie présidée par le couple royal, se sentent tenus d'assister tous les décideurs du royaume : les PDG, les grands banquiers, les scientifiques et les hommes politiques influents.

Cet événement est tout à fait grandiose, et je regrette fort que nous n'ayons pas l'équivalent en France. Pourquoi ne pourrions-nous organiser chaque année un événement analogue qui réunirait les acteurs essentiels de la France en la matière : scientifiques, industriels, financiers, hommes politiques ? L'opinion publique y serait sensible, et nos innovateurs, nos chercheurs seraient heureux de voir s'intéresser à eux ceux qui représentent d'ailleurs le « Tout Paris », mais aussi le « Tout Régions ». (*Sourires.*) Cet événement serait une bonne entrée en matière au débat parlementaire que vous envisagez, ce dont je vous félicite vivement. Il ne coûterait pas cher et aurait un impact que je crois réel. Enfin, on peut toujours essayer !

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne le transfert de technologie. Il s'agit toujours de la démocratisation du savoir, mais dans l'optique de l'adaptation aux besoins de ceux qui utilisent les compétences et le savoir dans le domaine économique.

Les grandes entreprises sont généralement armées pour aller chercher les compétences là où elles se trouvent, que ce soit en France ou à l'étranger. Mais, pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises, pour les collectivités locales, pour les artisans, les commerçants, les choses sont en général beaucoup plus complexes.

Certes, il existe des produits pour lesquels le service après-vente assure un transfert de compétences excellent. On n'a jamais vu personne se plaindre de ne pas savoir faire fonctionner une machine à laver, ce qui est tout de même compliqué, ni même certains logiciels. Il s'agit de produits conçus pour le grand public.

Comment adapter aux « consommateurs » des compétences ou des produits développés au sein d'un laboratoire ? Pour cela, des intermédiaires sont nécessaires.

**M. le président.** Mon cher collègue, permettez-moi de vous interrompre. Je dois faire une communication au Sénat.

**M. Pierre Laffitte.** Je vous en prie, monsieur le président.

9

### NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

**M. le président.** Je rappelle qu'il a été procédé à l'affichage de la liste des candidats aux fonctions de membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté par l'Assemblée nationale.

Le délai fixé par le règlement est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, la liste est ratifiée et je proclame membres de cette commission spéciale :

MM. Jacques Bellanger, Claude Belot, François Blai-zot, Joël Bourdin, Camille Cabana, Marcel Charmant, William Chervy, Henri Collard, Jean-Paul Delevoye, Gérard Delfau, André Egu, André Fosset, Jean François-Poncet, Aubert Garcia, François Gerbaud, Adrien Gouteyron, Jean-Marie Girault, Jean Grandon, Jean Huchon, Roland Hugué, Pierre Laffitte, Lucien Lanier, Gérard Larcher, Félix Leyzour, Maurice Lombard, Roland du Luart, Jacques Machet, Paul Masson, Pierre Mauroy, Louis Moinard, Jean Pépin, René Régnault, Bernard Seillier, Jacques Sourdille, René Tréguouët, Alain Vasselle et Robert Vizet.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que cette commission doit se réunir à dix-neuf heures quinze.

10

### RECHERCHE

#### Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous reprenons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la recherche.

La parole est à M. Laffitte, pour poursuivre son exposé.

**M. Pierre Laffitte.** Les intermédiaires dont je parlais remplissent une fonction économique tout à fait essentielle, mais complexe et difficile - vous l'avez bien souligné, monsieur le ministre - au point que, des centaines d'organismes existent dans chaque région pour la remplir.

Faire passer l'information du laboratoire à la production effective, c'est un métier. Cela nécessite toute une ingénierie. Il existe des sociétés spécialisées dans ce domaine, mais il y a aussi beaucoup de consultants, de conseillers, de cellules d'innovation ou de transfert technologique - CRITT, ARIST, etc. Bref, comme vous l'avez dit, on s'y perd. Il faut évaluer et rationaliser ce système.

Une expérience de coordination est en cours dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la « Route des hautes technologies », financée, dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan, à la fois par la région et par l'Etat. Dans notre région, nous allons essayer de rationaliser ce système complexe, qui rassemble quantités d'organismes, de façon à améliorer sa productivité.

Le troisième point a trait à la cohésion sociale et à la nécessaire montée en puissance des sciences humaines et sociales dans le dispositif de recherche.

Au siècle des Lumières, régnait le mythe du « bon sauvage ». Nos grands encyclopédistes et leurs prédécesseurs avaient popularisé l'homme que la civilisation européenne n'avait pas « dénaturé ». Il était censé être doux, bon et pacifique. De nos jours, les migrations des populations rurales du monde entier vers les bidonvilles, vers les mégapoles du tiers monde et, dans certains cas, vers les quartiers défavorisés des villes des pays industrialisés, qu'il s'agisse des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, ont fait apparaître un mythe du « mauvais sauvage urbain ». Or ces « sauvages » ne sont ni bons, ni mauvais ; ils sont différents. Il faut les connaître et c'est urgent. D'ici peu, la moitié de l'humanité aura perdu ses attaches, ses racines, ses principes et ces puissants facteurs de cohésion sociale que constituent la tribu, le village et la famille.

On sait que la deuxième génération de ces jeunes désormais peu socialisés éprouve un besoin intense de retrouver des amitiés, des groupements, des structures, voire des contraintes.

L'action, parfois bénévole, toujours admirable, des éducateurs, des associations, caritatives ou municipales, religieuses ou laïques, nationales ou internationales, mérite d'être applaudie et fortement aidée. Pour le moment, il s'agit d'une action spontanée. Dans le projet du budget pour 1995, le Gouvernement donne, à juste titre, la priorité à la politique de la ville.

Monsieur le ministre, dans le document intitulé : « Politique des villes » figurant dans le projet de loi de finances pour 1995, je suis frappé de constater qu'il n'est fait mention ni de la recherche ni de l'enseignement supérieur.

Les quelque 118 000 membres du ministère de l'enseignement supérieur et les quelque 50 000 emplois non budgétaires affectés à la recherche ont pourtant vocation, plus que d'autres, à traiter de cette question. Rappelons que l'Etat y consacre, en crédits spécifiques, quelque 8 280 millions de francs. Je ne pense pas que « le programme interdisciplinaire pour la ville » du CNRS soit suffisant.

Il faut affirmer une stratégie nationale de recherche et d'études dans ce domaine majeur. Il faut, en effet, bâtir une véritable ingénierie sociale permettant d'assurer une nouvelle forme de socialisation, et cela ne peut se faire uniquement par le ravalement des HLM. Il y a peut-être des moyens plus efficaces de dépenser l'argent public ! En tout cas, il faut savoir ce que l'on veut faire et pouvoir évaluer les actions. Pour cela il faut une recherche, une méthode, une ingénierie sociale.

J'ajouterai que, sur le plan moral, c'est une nécessité pour l'ensemble des personnels dépendant de votre ministère, monsieur le ministre, que de participer activement à la diminution de l'écart entre ceux qui savent et ceux qui n'ont pas accès au savoir.

Le projet de création d'un collège universitaire international qui est en cours de discussion interministérielle en ce moment même à Matignon, dans sa partie « sciences sociales », devrait aller dans ce sens, de même

que l'orientation que vous donnez par l'un de vos dix thèmes transversaux à ce développement des sciences sociales.

Le quatrième point concerne la révolution télématique multimédias. La numérisation des télécommunications et la chute des coûts des matériels et des logiciels informatiques permettent désormais d'abolir les distances en rendant toutes les téléactivités possibles par voie multimédias combinant image, son et données. Les effets futurs qui en résulteront sur la société et sur l'économie sont difficiles à prévoir, mais ils correspondront à une fantastique remise en cause des structures économiques et des hiérarchies liées à l'accès aux connaissances. Il est donc indispensable que la France et l'Europe n'attendent pas passivement d'être inondées par des produits multimédias américains ou japonais.

Certes, ce problème concerne divers ministères, le ministère de la culture et de la francophonie, le ministère de l'industrie, des postes et des télécommunications, le ministère du commerce extérieur, le ministère de la communication et celui de l'éducation nationale. Mais, là encore, vous êtes au cœur du sujet. La pluridisciplinarité des produits et la participation active de l'ensemble des personnels du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche sont essentielles pour mener une politique dynamique en la matière.

Les conséquences culturelles sont considérables. Les ministres de la recherche francophones, que vous avez récemment réunis à Paris, ne s'y trompent pas quand ils réclament la diffusion de produits pédagogiques scientifiques et culturels multimédias français et en français sur le réseau Internet. Ce réseau concerne déjà quelque 30 millions de personnes de par le monde par le canal de 3 millions d'ordinateurs. Le nombre des ordinateurs connectés à ce réseau double chaque année. Bientôt, le monde entier sera donc concerné.

Par ailleurs, les conséquences économiques sont très importantes. En effet, tous les experts prévoient que, dans moins de vingt ans, l'importance des conséquences en matière d'emploi et de chiffre d'affaires du secteur de communication multimédias sera supérieure à l'ensemble des industries chimiques et mécaniques, y compris la construction automobile. C'est donc l'emploi futur et notre autonomie culturelle qui sont en jeu.

Il est urgent de développer en France des centres de ressources multimédias et des maisons de l'image. Le concours de l'Etat, des collectivités locales et des industriels est nécessaire. Après un certain temps, cette nouvelle industrie pourra voler de ses propres ailes. Mais son démarrage implique une action volontariste.

La cinquième remarque concerne le financement des sociétés innovantes. Nous sommes là au cœur de la politique de la recherche industrielle française ; vous l'avez souligné à juste titre, monsieur le ministre, notre secteur industriel est en retard par rapport à celui de nos partenaires. Le dynamisme des entreprises innovantes et leur capacité de développement font qu'elles sont souvent considérées comme les poules aux œufs d'or de l'économie. Elles peuvent très facilement accroître de façon non négligeable le potentiel de recherche de notre nation car, par nature, elles consacrent une part importante de leur activité à la recherche. Cependant, leur dynamisme est lié à leurs capacités financières.

Le Sénat a examiné, à de nombreuses reprises, ce problème, M. Philippe Marini vient de le rappeler, avec la compétence que chacun lui connaît. Le groupe d'études « Innovation et entreprise » du Sénat, que je préside, a

contribué à accélérer les études que le milieu financier avait suscitées, notamment en ce qui concerne la création d'un marché spécifique inspiré du NASDAQ européen.

M. Alphanéry a bien voulu nous rassurer sur l'appui que le Gouvernement allait donner à cette création examinée actuellement par le groupe de pilotage Marché des valeurs nouvelles, que président MM. Pierre Faurre et Bruno Roger et auquel j'ai le plaisir de participer.

Le NASDAQ européen est nécessaire pour réactiver le dynamisme du capital-risque, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre. Cependant, d'autres incitations sont indispensables. On pourrait établir la liste de mesures utiles : plafond des appuis de la SOFARIS, appui renforcé de l'ANVAR, l'Agence nationale de valorisation de la recherche. Je pense aussi à des règles simples permettant aux investisseurs initiaux ayant pris tous les risques d'être récompensés financièrement s'ils acceptent de diluer leur participation. Je songe encore à la suppression de l'article 44 *sexies* du code général des impôts. En effet, cet article interdit aux jeunes entreprises innovantes de se livrer à des activités de conseil, ce qui les empêche en pratique de financer ainsi une partie de leurs activités.

Ces mesures - popularisation d'une culture d'innovation et création d'un grand événement annuel, évaluation et coordination d'un dispositif de transfert technologique, recherches en vue d'une plus forte cohésion sociale, développement des centres de ressources multimédias, réorientation du système financier en faveur des entreprises innovantes - sont des objectifs qui, pour l'essentiel, coûtent relativement peu. Ils peuvent être en partie assurés par la reconversion et la mobilisation des acteurs existants. En période de budget « serré », cette remarque n'est pas négligeable.

Bien d'autres mesures sont suggérées dans le rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Cependant votre exposé, très riche, monsieur le ministre, a abordé les points essentiels avec une totale lucidité et une grande sagesse.

Je me félicite donc de vos orientations. Je m'en féliciterais d'autant plus si vous pouviez tenir compte des remarques que je viens de formuler, lorsque vous ne les avez pas vous-même évoquées, et peut-être aussi de celles qui vont apparaître au cours du grand débat que le Sénat va consacrer à l'aménagement du territoire. Dans cette hypothèse, nous serions tous comblés. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons interrompre maintenant nos travaux. Nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Jean Faure.)

**PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE**  
vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

11

## DÉPÔT D'UN RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu le rapport du Conseil national du crédit pour l'année 1993, établi en application de l'article 24 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

12

## RECHERCHE

### Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous reprenons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la recherche.

Dans la suite du débat, la parole est à Mme Bidard-Reydet.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Monsieur le ministre, nous voilà au terme de la consultation nationale que vous avez voulu lancer voilà environ un an.

Un grand dynamisme aurait pu se dégager de cette consultation, douze ans après le dernier grand débat sur la recherche française. Tel n'est pas le cas, et nous sommes bien loin du grand élan démocratique de réflexion qui avait accompagné les assises nationales de 1981-1982.

La discussion qui a lieu aujourd'hui au Sénat, en tout début de session, confirme notre sentiment que la recherche n'a peut-être pas la place qu'elle devrait avoir dans le débat national. Comment ne pas souligner l'absence d'un vote qui aurait dû intervenir sur vos propositions, monsieur le ministre ?

La consultation à laquelle vous avez procédé et que certains qualifient déjà de « pseudo-consultation » a été très encadrée. En effet, c'est vous qui avez nommé la quasi-totalité des personnalités scientifiques ayant participé à son organisation et à la rédaction du pré-rapport. Cette consultation a également été restreinte, car elle n'a pratiquement pas suscité de débats dans les laboratoires et les universités. Elle semble enfin verrouillée puisque l'essentiel était déjà écrit. C'est ainsi que l'on peut lire à la page 57 de votre rapport de synthèse la phrase suivante : « En conclusion, les observations recueillies au cours de la consultation nationale reprennent les orientations générales présentées dans le rapport ».

Monsieur le ministre, les critiques sur votre méthode d'élaboration du débat émanent non pas seulement du groupe communiste, mais aussi et surtout de la communauté scientifique qui s'est à ce sujet largement exprimée et a vivement réagi.

Ainsi, prenant à contre-pied les choix gouvernementaux, plus de 1 200 enseignants et chercheurs ont rédigé et signé un *Manifeste pour la recherche* qui précise les grands axes de ce que devrait être une réelle politique de relance de la recherche.

C'est une gigantesque inquiétude qu'a fait apparaître ce manifeste signé par un grand nombre de personnalités : 33 présidents du Comité national de la recherche scienti-

fique sur 40, 500 directeurs de laboratoires, les sept présidents de département du CNRS, six présidents de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale sur dix, et je pourrais continuer.

Ces prises de position portaient certes sur votre mode de consultation, mais bien plus fondamentalement sur les objectifs affichés et sur les moyens pour y parvenir.

Peut-être surpris par une telle réaction, monsieur le ministre, vous avez dû corriger certaines de vos propositions ou abandonner, momentanément peut-être, certains points litigieux comme l'idée du statut unique de l'universitaire et du chercheur qui aurait dynamité les garanties statutaires, privé la masse des enseignants-chercheurs de recherche, transformé les uns et les autres en enseignants au rabais.

Même si l'on note certains changements entre le pré-rapport et le texte dont nous discutons aujourd'hui, trop de formulations restent ambiguës au regard des légitimes exigences formulées par la communauté scientifique, trop d'objectifs affichés nous paraissent peu ou pas accompagnés des moyens nécessaires pour y parvenir. Cette inquiétude est d'ailleurs renforcée à la lecture du projet de budget pour 1995. Certains collègues ont d'ailleurs évoqué ce problème tout à l'heure.

Le rapport qui nous est aujourd'hui soumis vise à dresser un bilan approfondi et, ainsi, à mieux cerner les enjeux, à préciser les forces et les faiblesses de notre dispositif de recherche. Il tend à répondre - je reprends les termes employés dans le rapport - au « défi d'une vision stratégique de la recherche française ».

Dans la mesure où la recherche est aujourd'hui pleinement insérée dans la société, des questions deviennent alors centrales : qui décide ? Sur quels critères ? Pour quels objectifs ? Quelle place est donnée aux hommes ?

Monsieur le ministre, vous affirmez avoir voulu, par cette consultation, créer le débat entre la communauté scientifique et l'Etat comptable de la demande sociale ; mais rien n'est dit sur l'expression de cette demande sociale. Bien au contraire, les termes mêmes de votre rapport portent à penser qu'elle risque fort d'être écrasée par le poids des lobbies privés et par les impératifs de la guerre économique.

Notre pays s'honore d'avoir une recherche très riche et très diversifiée. La recherche fondamentale est le cœur même de la recherche scientifique. Elle a pour objectif d'accroître dans tous les domaines les zones de connaissance et, ainsi, de faire reculer l'ignorance. Elle peut permettre alors à l'homme d'accroître sa maîtrise sur son environnement matériel et humain. Elle est pour nous constitutive des plus hautes exigences intellectuelles, symbole de notre marche difficile vers plus d'humanité. Elle a besoin de moyens réguliers découplés des intérêts partisans des groupes de pression.

En France, cette recherche, qui reste parmi les toutes premières du monde, est le fait d'institutions publiques et nationales comme le CNRS et les universités. Grâce aux chercheurs qui travaillent dans ce secteur, la recherche fondamentale de notre pays est reconnue par la communauté scientifique internationale comme ayant un très haut niveau.

La recherche appliquée et de développement est plus finalisée ; elle fonctionne à plus court terme, et parfois même sur des objectifs très concrets. Il faut veiller à un équilibre dans les échanges scientifiques et ne pas substituer au pilotage de l'émulation scientifique celui exclusif de la concurrence et de la guerre économique.

La recherche est une. Affaiblir un secteur aboutit à affaiblir l'ensemble. Il est illusoire de croire maintenir une recherche fondamentale de haut niveau si certains secteurs sont abandonnés. Les découvertes fondamentales ne se programment pas.

**M. Jacques Sourdille.** Cela se prépare !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Réduire l'effort sur l'ensemble du front de la recherche revient à affaiblir l'ensemble de celle-ci et à se contenter, en quelque sorte, d'un tissu mité.

Monsieur le ministre, vous affirmez que la recherche nécessite d'être traitée à long terme et de manière large. Comment ne pourrions-nous pas être d'accord sur ce point alors que nous insistons depuis toujours sur la nécessité de maintenir l'équilibre sur tout le front de la recherche pour développer l'ensemble ?

C'est d'ailleurs ce que disait le savant Jean Perrin : « Ce n'est pas en voulant voir les organes de notre corps qu'on a inventé les rayons X, ce n'est pas en voulant communiquer à distance qu'on a inventé la TSF, etc. »

Si la recherche se heurte dans son développement aux contradictions et aux limites de la société actuelle, faut-il l'adapter à ces limites ou bien impulser un véritable changement ?

La recherche n'est pas extérieure à la société ; elle ne peut être dissociée de celle-ci.

Aujourd'hui, la société française est traversée par une crise grave caractérisée par l'explosion du chômage, par le développement de la précarité, par une montée de l'exclusion et de la marginalisation dans un monde où des continents entiers s'enfoncent dans une inhumanité grandissante. Cette société ne répond pas au besoin de dignité des hommes. Au contraire, elle les méprise et souvent même les meurtrit.

C'est pour faire face à ces grands problèmes et à ces enjeux essentiels de société que nous devons réfléchir. La recherche a toute sa place dans cette problématique. Le statu quo n'est plus pensable. Si nous devons tenir compte des réels besoins d'adaptation et des nécessaires transformations, de nombreuses questions surgissent encore : Dans quel sens aller ? Pour quoi faire ? Quels objectifs définir ? Quels moyens y consacrer ?

La recherche et la technologie peuvent contribuer - les communistes en sont convaincus - au mieux-vivre des hommes, au développement d'une croissance portée par la diversification et la qualité des formations, des productions et des emplois stables et correctement rémunérés. Elles peuvent aider à la correction des déséquilibres humains insupportables sur la planète. C'est une démarche de longue haleine certes, mais qui place l'homme au centre même des préoccupations, l'homme dans toutes ses dimensions, du producteur au créateur, pour un véritable épanouissement des différents aspects de sa personnalité.

Mais la recherche et la technologie peuvent être mises au service d'un libéralisme effréné, tourné vers une compétitivité accrue, vers plus d'argent amassé, aux dépens même de la vie de millions d'hommes : c'est la baisse du pouvoir d'achat des ménages, c'est la réduction des budgets et des acquis sociaux, c'est la destruction de la notion de service public.

Dans la vie, rien n'est jamais tout à fait blanc ou tout à fait noir, et l'action des hommes reste à mon avis déterminante dans l'évolution des sociétés. Au-delà d'une consultation qui visait à susciter un consensus au sein de la communauté scientifique, je crains que vous ne prépariez une restructuration profonde de la recherche française

afin de mieux adapter cette dernière aux choix financiers et aux impératifs de profits de quelques grandes entreprises internationales. La cohérence de vos propositions nous semble assez proche d'ailleurs du contenu de l'Acte unique de Maastricht, qui se fonde sur la libre concurrence et sur l'interdiction de toute restriction aux mouvements de capitaux.

Les communistes se placent dans une optique plus offensive pour le développement de la recherche française au service de tous les hommes. Au demeurant, après avoir entendu l'un de nos collègues évoquer les travaux de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, je ne peux une nouvelle fois que regretter et condamner le fait que les parlementaires communistes en soient les seuls exclus.

Les objectifs que j'ai rappelés ne peuvent être dissociés des moyens choisis pour les atteindre et, comme beaucoup, nous sommes inquiets de ce qui se dessine dans vos propositions.

Comment ne pas évoquer le financement de la recherche ? Les moyens, voilà une question essentielle pour mettre en cohérence les ambitions affichées et la réalité.

Comment espérer une recherche de qualité alors qu'aujourd'hui la recherche se caractérise, dans de nombreux secteurs, par une grande pénurie financière et humaine dans tous les établissements publics scientifiques et techniques, notamment le CNRS et les universités ? Comment espérer une recherche de qualité là où locaux, laboratoires, bibliothèques, personnels sont souvent réduits à la portion congrue ?

Comme la communauté scientifique, nous réclamons - vainement jusqu'à présent - qu'une loi de programmation pour la recherche soit discutée au Parlement durant cette session.

Au-delà des contrats à établir entre l'Etat et les établissements, le premier d'entre eux n'est-il pas celui qui lie l'ensemble de la recherche à la représentation nationale ?

Vous avez déclaré que la recherche était la priorité du Gouvernement et qu'il était urgent d'accroître rapidement et régulièrement le budget civil de recherche et de développement.

Comment, face à ces objectifs que nous partageons, interpréter le gel de 8 p. 100 des crédits de la recherche pour 1994, qui se traduira dans les faits par une diminution de 25 p. 100 des crédits de base des laboratoires ? *(M. le ministre s'exclame.)*

A cela s'ajoutent les conséquences de la circulaire d'août 1993 de M. Sarkozy, qui ne prévoit qu'un remplacement pour deux départs de personnels.

Avec la communauté scientifique, nous exigeons l'annulation de ces gels et réitérons notre demande pour que les crédits de la recherche soient rapidement - en tout cas avant 2005, échéance fixée par votre rapport - portés à 3 p. 100 du PIB, pour rattraper un retard qui risque de s'accroître.

Enfin, je ne puis taire la faiblesse du projet de budget pour 1995, qui, malgré vos déclarations optimistes, ne correspond pas aux ambitions que vous affichez. Comment peut-on penser un seul instant que ce budget pourra répondre efficacement à l'immense effort qu'il faut entreprendre dans de nombreux domaines ?

Il s'agit là d'un devoir national et d'un devoir de coopération internationale, en particulier avec les pays du tiers monde.

Vous avez aussi parlé de liberté. Comment expliquer, alors, la création de votre comité d'orientation stratégique et du contraignant système de contractualisation ? Certes, nous ne nions pas la place de l'Etat, mais nous craignons le renforcement autoritaire des pouvoirs du ministère en matière d'orientation stratégique et de financement des organismes. Nous sentons bien que vous voulez mettre l'accent sur les objectifs finalisés.

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est le contraire !

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Vous parlez de la durée et de la régularité nécessaires pour mener à bien une politique de recherche. Mais la contractualisation rendra-t-elle cette exigence possible, alors que le contrat portera sur un objectif finalisé ?

En revanche, elle permettra à coup sûr de rendre les établissements directement responsables de la situation de crise due à l'insuffisance des moyens et, ainsi, de dédouaner l'Etat.

Le problème des hommes et de l'emploi scientifique est abordé dans le rapport - vous y avez fait allusion largement tout à l'heure - et permettez-moi de m'y arrêter.

Nous considérons que ce rapport n'est pas à la hauteur des enjeux cruciaux qui pèsent sur l'avenir de la recherche française. Dans tous les établissements, les salaires sont compressés ; le blocage des carrières, malgré quelques succès revendicatifs, persiste ; le recrutement des ingénieurs, techniciens, administratifs, les ITA, ou des ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service, les IATOS, est pratiquement tari et leurs fonctions sont souvent assurées par des jeunes thésards soumis durement à la précarité.

Le manque de personnels est vécu partout de façon sensible. Pour y répondre, au lieu d'attendre les départs à la retraite et les phénomènes d'accordéon dans le recrutement - que vous avez d'ailleurs vous-même signalés - nous souhaiterions que soient prévus à la fois une progression régulière de l'ordre de 5 p. 100 par an pour le renouvellement des équipes et le recrutement de 5 000 jeunes docteurs par an dans les carrières universitaires.

Le refus d'investir de façon importante dans l'emploi scientifique marque bien les limites de l'ambition du Gouvernement. Partout prévaut le dogme de la réduction des effectifs et de la masse salariale. A traiter de plus en plus les hommes qui font de la recherche comme des pions que l'on déplace, que l'on « redéploie » de façon souvent autoritaire, que restera-t-il pour une activité qui suppose la mobilisation consciente et volontaire des capacités les plus élevées et les plus riches de l'être humain ?

Le rapport met l'accent sur la nécessité d'une gestion prévisionnelle et d'une programmation pluriannuelle, mais comment répondre au besoin de continuité de la recherche sans personnels qualifiés disposant d'un bon statut, transmettant leur savoir et leur savoir-faire aux jeunes, et qu'il faut impérativement recruter dans toutes les spécialités ?

Le rapport fait longuement état des retards de l'industrie française en matière de recherche et de développement, mais il maintient un voile pudique sur leurs raisons.

Lorsque l'on examine l'état réel de la recherche industrielle, force est de constater que c'est essentiellement dans le secteur privé que les insuffisances sont criantes.

Notre pays vient de fêter le cinquantième anniversaire de la Libération. C'est à cette époque que fut créé l'Institut français du pétrole, qui est le quatrième déposant

français de brevets. Une telle réussite relève non pas du hasard, mais d'une ambition, celle d'assurer l'indépendance nationale et la maîtrise du marché intérieur dans le domaine de l'énergie, ainsi que du souci de faire prévaloir les missions d'intérêt général sur des préoccupations mercantiles à court terme.

Les laboratoires du CEA et de France Télécom viennent de mettre au point une technique de gravure des composants électroniques qui replace notre pays dans la course mondiale dans ce secteur. Si des entreprises publiques réussissent là où des géants européens comme Philips et Siemens ont échoué, n'est-ce pas parce qu'elles sont précisément préservées d'une soumission totale aux logiques conjointes de la rentabilité et du marché ? Or c'est à cette soumission que vont conduire les privatisations. En matière de recherche industrielle, le rapport n'a qu'un credo : la logique du marché.

Les entreprises ont, certes, le devoir de participer à l'effort de recherche de notre pays. Nous apprécions votre déclaration à ce sujet, monsieur le ministre, mais permettez-nous d'émettre quelques doutes, car elle ne s'appuie que sur le crédit d'impôt-recherche.

Nous préférons, quant à nous, un système plus incitatif, dans lequel les entreprises menant à bien leurs propres recherches ou participant à des coopérations de recherche pourraient être soutenues.

Aujourd'hui, au moment où la pénurie budgétaire touche la recherche, comment ne pas s'interroger sur le versement en crédit d'impôt de 3,5 milliards de francs - soit l'équivalent du budget de l'INRA - à des entreprises pour lesquelles aucun vrai contrôle n'est exercé, aucun cahier des charges exigé ?

Alors que l'évaluation du travail des hommes est de rigueur, aucune évaluation des projets et des résultats n'est exigée des entreprises bénéficiant du crédit d'impôt-recherche. Nous sommes conscients qu'une très grande part de notre tissu de petites et moyennes entreprises n'est pas vivifiée par la recherche, mais nous sommes persuadés que le crédit d'impôt-recherche ne modifie pas cette situation.

La recherche industrielle est encore très insuffisante en France et nous ne pensons pas que vous allez corriger efficacement cette situation, malgré les aménagements du crédit d'impôt-recherche que vous nous avez signalés.

En ce qui concerne les rapports entre recherche civile et recherche militaire, les sénateurs communistes ne peuvent que rejeter les orientations dangereuses du rapport, dans la continuité de leur vote contre la loi de programmation militaire. En effet, ce rapport reprend les conclusions des récents entretiens « science et défense » et met en avant « l'indispensable synergie entre recherche militaire et recherche civile ».

Or, d'une part, ces orientations ne feront qu'accroître la militarisation de l'ensemble du dispositif national de recherche ; d'autre part, elles ne correspondent pas à la nécessité de réduire les activités liées à l'industrie d'armement en les transformant peu à peu en activités civiles.

Enfin, comment ne pas être inquiets lorsque l'avenir de la recherche française semble conditionné par la mise en œuvre des principes figurant dans le traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht en février 1992 ?

Vous avez longuement évoqué l'aménagement du territoire. Mais verra-t-on se créer des pôles de recherche richement dotés, appelés « pôles d'excellence » parce qu'ils correspondent prioritairement aux attentes de la Communauté européenne ?

Les communistes, quant à eux, s'engageront pour permettre la densification d'infrastructures de recherche de qualité, liées aux universités et harmonieusement réparties sur le territoire national.

Dans le domaine de la recherche fondamentale, on peut s'interroger face aux prétextes avancés par certains pays européens pour freiner leur participation à la réalisation de l'accélérateur de particules qui est envisagée par le CERN. D'autres collègues ont déjà soulevé ce problème. Peut-être pourrez-vous nous éclairer, monsieur le ministre, et nous dire ce que compte faire le Gouvernement français pour convaincre ses partenaires dans ce domaine.

La communauté scientifique attendait beaucoup de la consultation. Au-delà des déceptions, celle-ci a cependant eu le mérite de provoquer une certaine mobilisation des acteurs de la recherche.

Les parlementaires communistes se sentent très proches des chercheurs signataires du « manifeste pour la recherche », des ITA et des IATOS qui réclament plus de moyens et de postes pour assurer correctement leurs fonctions. Nous partageons les grands principes qu'ils revendiquent, à savoir : assurer une plus grande interaction entre les recherches liées au développement des connaissances et les recherches orientées ou appliquées ; favoriser le débat scientifique pour promouvoir les évolutions souhaitables ; renforcer et adapter le système français de recherche ; encourager les collaborations volontaires « à la base », c'est-à-dire à l'échelon des laboratoires ; rattraper notre retard en matière de recherche civile et non l'aggraver ; enfin, préserver et valoriser les métiers.

La politique de la recherche est, à nos yeux, un grand enjeu national. Elle doit être large et dynamique. C'est dans cette démarche audacieuse que s'inscrit notre engagement aux côtés de la communauté scientifique, pour la mise en place d'autres choix, qui répondent aux besoins de la recherche et aux enjeux de notre société. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vecten.

**M. Albert Vecten.** Après bon nombre de ceux qui, directement ou indirectement concernés par le développement de la recherche, ont appuyé et nourri cette grande réflexion sur les objectifs de la recherche française dans le cadre de la consultation nationale que vous avez initiée, je veux vous dire ma satisfaction, monsieur le ministre, qu'un tel débat ait pu exister et vous féliciter pour la clarté de vos intentions et de vos ambitions.

Comme vous l'avez déclaré à maintes reprises, l'avenir de la recherche française réclame un pacte d'adhésion et la levée des obstacles qui freinent son recentrage, son expansion.

Le rayonnement international de la recherche française est l'affaire de tous. Cela va bien au-delà d'une affaire de réconciliation entre recherche et société, de coopération renforcée entre recherche publique et recherche industrielle, voire d'engagements de crédits nationaux certes nécessaires, mais qui ne font pas tout.

Cette prise de conscience nationale à laquelle vous avez voulu associer le Parlement et, en premier lieu, l'Assemblée nationale, en juin dernier, s'appuie sur la volonté que vous avez que notre pays ait recours à une politique de recherche qui soit adaptée au contexte économique et social, à son environnement, et anticipe grâce à une nouvelle vision stratégique.

Il s'agit, pour tous, de relever les défis de demain et, comme vous l'avez dit, de façonner notre avenir. Cela implique que nous ayons prise sur les événements et que nous choisissions le plus sûr chemin pour y parvenir.

Cette ambition, il nous faut tous la partager. Je ne doute pas que le débat qui s'est ouvert au Sénat permettra d'enrichir la réflexion, même si les débats antérieurs et les travaux déjà réalisés - ceux qui font l'objet du rapport que vous nous présentez et ceux de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, que je veux saluer - sont déjà très complets et à la hauteur de votre ambition.

En ce qui me concerne, mon ambition est beaucoup plus modeste. Je me suis inscrit dans cette discussion pour apporter un témoignage plus qu'une contribution d'ordre général à un débat d'orientation. Qui plus est, un témoignage d'homme de terrain convaincu que l'avenir de sa région passe par la mise en place d'un dispositif de recherche et d'enseignement supérieur et confronté aux dures réalités de sa mise en application.

Ce témoignage rejoint néanmoins plusieurs des points clés que vous mettez en avant. Je souhaite, en effet, aborder de manière très sommaire et successivement le problème du renforcement de la recherche publique, celui de l'aménagement du territoire et celui de la mobilisation autour de priorités.

Notre pays dispose en théorie - et en pratique, puisqu'on dit que certains pays nous l'envient - d'un dispositif de recherche publique de forte potentialité au travers de ses établissements publics et, pour une part plus contestable, car plus controversée, de sa recherche universitaire.

Du Commissariat à l'énergie atomique - CEA - à l'Institut national de la recherche agronomique - INRA -, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM - à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - INRIA -, de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération - ORSTOM - au Centre national de la recherche scientifique - CNRS - ou au Centre national d'études spatiales - CNES -, pour ne citer que ceux-là, on peut estimer que tous les établissements constituent le véritable bras armé de la politique de recherche publique.

Un ministère comme le vôtre se doit de vérifier, pour certains, qu'ils jouent leur rôle avec efficacité, pour d'autres, qu'ils restent, plusieurs décennies après leur création, adaptés à l'évolution de leur environnement économique et social.

Je ne suis pas le premier, et je ne serai certainement pas le dernier, à relever dans le rapport d'orientation votre constat que l'Etat a perdu la maîtrise de ses organismes publics. Vous demandez donc, sans pour autant préconiser de mesures autoritaires, que l'Etat remplisse à sa mission d'orientation, mission indispensable lorsqu'on a la responsabilité globale de la cohérence d'un dispositif national.

Je suis heureux que vous ayez le souci de retrouver cette maîtrise, car le problème, aujourd'hui, est de savoir qui a réellement la maîtrise des organismes publics. Existe-t-il vraiment un pouvoir d'orientation et de management pertinent au sein de nos organismes ? Leurs dirigeants, face à la lourdeur du système, au poids du conservatisme et à la nécessaire rigueur budgétaire, ont-ils vraiment les moyens de proposer, pour leur établissement, autre chose que cette impression de simple mise en œuvre d'une politique de gestionnaires ? Où trouve-t-on l'ambition, l'émulation, sans les mises en cause nécessaires ?

Par ailleurs, un pouvoir d'orientation ne peut valoir que s'il se met au service de la bonne stratégie.

Entre la liberté totale d'explorer et la seule loi de la logique du marché, il y a beaucoup de place pour un dispositif équilibré et partenarial. D'un côté, nos industriels demandent que les enjeux stratégiques et socio-économiques soient intégrés davantage dans la conception des programmes publics de recherche ; de l'autre, on indique qu'une mutation de la recherche publique serait inefficace si, au sein des entreprises, on ne prend pas suffisamment conscience des enjeux stratégiques de la recherche.

Une chose est certaine : aucun organisme ne peut prétendre que la recherche peut s'abstraire de son contexte socio-économique, d'autant que s'effectuent des recherches non finalisées qui visent à atteindre des objectifs qui, eux, correspondent à une finalité.

Aussi, pour vérifier l'adéquation des politiques de recherche de nos grands organismes, acceptons l'idée d'une mise à plat avant de redémarrer avec de nouveaux contrats d'objectifs.

Par ailleurs, compte tenu du système d'organisation, le plus souvent centralisé, qui ne permet pas, me semble-t-il, de vérifier qu'au niveau des départements scientifiques et à la base, c'est-à-dire dans les laboratoires ou les unités, les missions sont bien assurées, trouvons, dans la concertation, des moyens peut-être plus coercitifs.

La sanction du seul travail scientifique et les critères liés à la labélisation ne sont, à mon avis, pas suffisants. Les thématiques des laboratoires, à la limite, devraient faire l'objet d'un débat permanent, gage de l'exploitation de champs nouveaux mais aussi d'un suivi de l'adéquation des actions aux objectifs fixés.

Mais cela n'est possible que si le mouvement est imprimé par le haut, avec une volonté politique forte de bouleverser tant les habitudes que les acquis sur la base d'orientations pertinentes.

Cette adéquation est de plus en plus réclamée au niveau de la recherche universitaire, par les pouvoirs publics, mais aussi par les organismes publics eux-mêmes. Or, chacun connaît les difficultés qu'ont les universités à mettre en place une véritable politique scientifique : problèmes d'autonomie, fragilité d'un système qui peut endormir toute initiative, confrontation avec la réalité d'un flux d'étudiants toujours plus important au sein des premiers cycles, dépendance pour développer des troisièmes cycles.

Aussi est-ce à nos organismes publics de montrer l'exemple.

Vous préconisez, monsieur le ministre, la création d'un comité d'orientation stratégique ainsi que l'élaboration d'indicateurs sur l'état de la recherche et de l'innovation. Que proposez-vous pour être assuré que tel ou tel organisme de recherche investi d'une mission redéfinie puisse être évalué ou même - pourquoi pas ? - rendre des comptes ?

Ces réflexions et ce que certains pourraient prendre pour une sorte de défiance à l'égard des organismes publics découlent d'un constat sur le terrain, dans ma région, qui, sans connaître une relation tumultueuse avec les organismes, vit une certaine forme d'impuissance liée plus à l'inertie d'un système qu'à une action délibérée.

J'ai eu l'occasion, monsieur le ministre, d'évoquer à cette tribune, lors de la discussion du budget de la recherche de 1994, le 10 décembre 1993, exactement, les difficultés que nous rencontrons sur le terrain avec

l'INRA et le CNRS dans le cadre de la constitution à Reims d'un pôle d'excellence sur la valorisation non traditionnelle des produits agricoles.

Vous êtes même venu nous voir sur place en janvier dernier. Je vous ai proposé d'ajouter un thème à vos colloques régionaux, celui de « recherche et agriculture ». En effet, je me dois de rappeler à la faveur de ce débat, dans lequel on entend sans cesse qu'il faut mobiliser la recherche autour de priorités, qu'on semble vouloir minimiser l'effort de recherche agricole à réaliser sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles. J'en veux pour preuve l'absence, au niveau national, d'affichage clair, la relative indifférence de l'INRA à ce sujet et les hésitations du CNRS.

J'en viens au second point de mon propos, à savoir la recherche de priorités.

L'évolution de la politique agricole commune a conduit à une profonde remise en cause de l'agriculture, et une réflexion globale est engagée sur les nouvelles pistes à suivre pour déterminer l'avenir de cette agriculture. Pour autant, se préoccupe-t-on autant qu'il le faudrait de cet avenir ? La recherche de nouveaux créneaux industriels basés sur l'exploitation des gisements de produits naturels renouvelables, la pression environnementale et les soucis d'aménagement du territoire motivent une telle prise de conscience.

On ne peut laisser le dispositif public de recherche se défilier éternellement alors que l'anticipation, vertu indispensable à la compétitivité et au dynamisme économique, est, pour le secteur agro-industriel, égale à zéro. Nous sommes dans une situation de surproduction agricole depuis 1975 ; or, en 1994, on consacre au sein de l'INRA la quasi-totalité des crédits à l'agronomie et aux rendements agricoles, le poids de la recherche pour l'apiculture étant même supérieur à celui de l'agro-industrie !

Avec de tels constats, on peut philosopher sur la nécessité de rapprocher les laboratoires de l'économie et craindre le pire ! Est-ce de cette manière que l'on peut raisonnablement soutenir l'innovation au service de la compétitivité et relever les défis technologiques, déterminants essentiels de la croissance ? Comment, dans ces conditions, demander « à la recherche publique d'être à l'avant-garde de la stratégie scientifique de la nation ? »

Or, les marchés potentiels pour cette valorisation non alimentaire sont à peu près identifiés : matières plastiques, avec introduction de l'amidon, en particulier pour l'emballage, détergents, papeterie, cosmétique, pharmacie et, bien sûr, énergie.

La recherche publique ne peut résoudre tout toute seule, bien évidemment. Le monde agricole a sa part de responsabilité, et l'on ne peut concevoir une expansion de ce secteur en l'absence tant de PME innovantes que des entreprises multinationales qui interviennent sur les différents marchés.

Néanmoins, la collectivité nationale doit se mobiliser pour son essor. Elle s'est toujours impliquée dans la définition de la politique agricole, soit en fixant les prix et les volumes à produire, soit en réglementant les échanges – comme pour les céréales – soit, dans le cas de l'éthanol, en réglementant pour des raisons fiscales et de santé publique le dispositif qui va de la production des matières premières à la distribution par un contrôle administratif total.

Il apparaît donc logique que les pouvoirs publics contribuent à la reconversion partielle de notre agriculture par la mise en place de systèmes permettant l'évolution des débouchés vers de nouveaux marchés.

J'ai noté avec satisfaction que l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, coprésidé par notre collègue M. Jacques Mossion, dans son rapport sur les orientations de la politique de la recherche, rappelle son attachement aux recherches sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles.

De même, notre collègue M. Pierre Laffitte a-t-il souhaité, dans son dernier rapport sur l'avenir de l'enseignement supérieur agricole, un effort plus que soutenu en faveur de l'agro-industrie, identifiant l'INRA mais aussi des écoles telles que l'ENSIAA – école nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires – ou l'« Agro » de Paris comme éléments déterminants pour le développement de cette filière.

Monsieur le ministre, voilà un terrain propice pour la mise en œuvre concrète de vos grands objectifs ! Vous le savez, en région Champagne-Ardenne, nous saurons vous y aider !

Cela m'amène à aborder enfin le problème de la recherche et de l'aménagement du territoire.

Chacun ne peut que partager votre analyse.

**M. Gérard Delfau.** Oh non !

**M. Albert Vecten.** Il faut agir dans un cadre cohérent et viser à tout prix la qualité. Cela implique d'admettre non seulement « l'impératif de l'excellence », mais aussi celui de la spécificité.

Bien entendu, il ne faut pas confondre recherche au service d'une stratégie de développement et recherche et service public de proximité. La localisation des activités de recherche doit néanmoins aller de pair avec la politique régionale de recherche et accompagner les opérations de délocalisation décidées ou à venir et correspondant aux stratégies de développement économique mises en place par les régions en concertation avec l'État.

Cependant, toutes les conditions d'accueil de la recherche pour parvenir à un véritable équilibre ne sont pas remplies. Il est notoire que les mesures de réorganisation territoriale profitent aux pôles forts existants. La reconcentration de moyens affectés en priorité autour de ces pôles forts interdit pratiquement l'émergence de nouveaux pôles régionaux d'excellence ; ce qui se passe dans les départements de la couronne du Bassin parisien en est un exemple flagrant. En effet, ces départements à faible potentiel de recherche et d'enseignement ne peuvent compter que sur leur dynamisme pour faire aboutir leurs projets innovants. Ils ont beau s'appuyer à la fois sur un bassin de production et sur une spécificité, dès lors qu'ils sollicitent les soutiens de la recherche publique pour accompagner une dynamique économique, on leur rétorque qu'ils doivent déjà faire la preuve de leur capacité à parvenir à une masse critique de recherche suffisante et à obtenir de nouveaux troisièmes cycles.

Le problème de la dimension critique des équipes de recherche et, par là même des établissements, est certes incontournable. Mais, comme toujours, les visions trop technocratiques et abstraites sont des obstacles à toute évolution.

Aux acteurs entrepreneurs on demande toujours plus ; on place la barre toujours plus haut. Vous remplissez les conditions de la qualité, de la spécificité, de l'innovation, vous prenez tous les risques : malgré cela et malgré un soutien national déclaré, rien n'avance, car le système de la recherche publique est grippé. Il dépend de structures sans directives, d'hommes et de femmes pour qui le temps ne suivra jamais ni la logique du marché ni celle de la compétitivité. On sait le temps qu'il faut ensuite, une fois de plus, pour être opérationnel.

Pour vivre dans ma région la constitution d'un pôle d'excellence et d'enseignement supérieur avec, d'une part, une réorganisation des acteurs universitaires et, d'autre part, une tentative d'accroissement du potentiel de recherche publique via les grands organismes, soit par création, soit par relocalisation d'équipes sur la base du volontariat et de la concertation, autour de l'agro-industrie, vous me permettez d'être circonspect, pour ne pas dire inquiet. Là encore, monsieur le ministre, je vous propose un nouveau champ d'application propice à la mise en œuvre concrète de vos grands objectifs.

Pour conclure, je formule le vœu qu'après avoir réussi, pour reprendre vos termes, à redonner à la recherche sa juste place au sein de notre société, par le biais de cette grande consultation nationale, votre action ambitieuse trouve une traduction concrète sur le terrain et que les chercheurs soient toujours libres d'explorer, mais soient toujours plus proches des réalités. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** Monsieur le ministre, je n'entre-rais pas dans le détail des propositions que vous avez longuement exposées tout à l'heure, mais je me livrerai plutôt à une réflexion d'ordre général et tenterai de dégager de vos propos la nature plus intime - que certains appellent la « philosophie » ou l'« économie » - de votre projet, en relevant ce qui m'a choqué, ce qui m'a étonné. Pour autant, je ne prendrai pas une position de critique systématique.

Je reviendrai d'abord sur la formule que vous avez déjà employée à l'Assemblée nationale et que vous nous avez répétée, selon laquelle la recherche ne serait ni de droite, ni de gauche, ni centriste, mais « enthousiasme républicain ».

Je crois qu'il faut corriger ce propos, car la recherche obstinée d'un consensus n'est pas une démarche démocratique, opposant une majorité à une minorité. Vous savez bien que la recherche est forcément fille, si ce n'est servante, des objectifs que se fixe une nation.

Quand celle-ci veut montrer sa puissance, quand elle veut essayer de dominer, sa recherche est orientée vers la conquête de la lune ou bien vers la fabrication d'armes lui permettant de s'imposer militairement.

Quand les objectifs essentiels d'une nation sont dominés par l'économie, par la notion de logique du profit, par l'intérêt privé, la recherche s'oriente vers des découvertes appliquées et finalisées : il s'agit d'accroître la productivité, la rentabilité, et ce au profit d'intérêts privés, en général.

Quand la recherche s'inscrit dans les préoccupations d'un Etat républicain, mais aussi démocratique, laïc et social, tel que le définit notre Constitution, elle donne, d'abord et par principe, une place dominante à la recherche fondamentale, et non pas à une recherche fondamentale incluse dans une recherche dominante, la recherche civile, par exemple. L'objectif est de trouver des solutions qui permettent, effectivement, d'améliorer les conditions de vie, dans l'intérêt général. Les choix, les objectifs d'une telle recherche définissent bien une politique.

La politique de la droite n'est pas la politique de la gauche, sinon il n'y aurait plus de raison d'avoir de débat. Et ce ne serait pas une politique pour autant républicaine, car vous savez aussi que, dans une conception républicaine, la place de la démocratie peut être conte-

nue ; c'était la théorie de Thiers et de quelques autres aussi : le peuple pouvait voter, mais surtout pas légiférer ; il ne fallait pas qu'il accède au pouvoir.

En résumé, si votre formule a fait mouche, si elle est belle, pour autant elle n'est pas juste.

En outre, monsieur le ministre, de façon préméditée ou par pur hasard, vous avez repris une initiative de M. Chevènement - je ne voulais pas y revenir ; je le fais tout de même : *bis repetita placent* - mais sans bénéficier de l'enthousiasme que cette originale et singulière idée avait suscité en 1981 et 1982. Cette consultation avait été largement démocratique : trente-deux assises régionales, onze journées sectorielles, trois journées nationales, dix mille contributions.

Votre démarche, il faut le dire, a été un peu plus élitiste : six colloques, une réunion de synthèse et quelques centaines de contributions. Surtout, cette consultation - cela ne diminue en rien ses qualités - s'est faite avec un aréopage d'hommes de haut niveau, mais peu de « chercheurs sur paillasse ». On constate là une différence fondamentale par rapport à la précédente consultation, qui fut, je le répète, enthousiasmante, à laquelle tous les chercheurs, de quelque niveau qu'ils fussent, ont pu participer et envoyer des contributions.

Votre projet comporte trois grands thèmes, mais sans mettre en exergue, comme l'avait fait M. Chevènement, la recherche fondamentale - on l'a dit à cette tribune avant moi - la liberté des chercheurs, qui doivent disposer de moyens financiers, la confiance en la communauté scientifique.

Vous vous êtes contenté d'intégrer la recherche fondamentale dans la recherche civile, en rappelant votre vision stratégique qui consiste à vous entourer d'une instance de conseil chargée d'assister le Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie nationale de la recherche. Les conditions sont créées pour que la réflexion ait lieu à l'abri de toute intervention ou intrusion des chercheurs qui auraient sans doute pourtant leur mot à dire.

A priori, vous semblez vous opposer à la liberté que réclame le chercheur et que la société doit lui donner, sans pour autant le laisser ensuite seul responsable - j'y reviendrai tout à l'heure - des applications. Cela semble traduire une certaine frilosité devant des découvertes qui pourraient remettre tout à coup en question les habitudes d'hier et, pourquoi pas, les dogmes. J'y reviendrai également dans un instant.

Vous avez cependant suggéré une démarche intéressante concernant les sciences du vivant, visant à les coordonner, associant ainsi diverses disciplines. Mais dans l'optique de la ligne budgétaire telle qu'elle est conçue, on se demande si cette coordination ne sera pas simplement encouragée pour distribuer des crédits.

Or, vous le savez, la distribution des crédits est un moyen de maîtriser la recherche. Aux USA, une recherche qui ne répond pas aux préoccupations du gouvernement ne bénéficie d'aucun crédit : il ne s'y oppose pas, mais il ne l'aide pas.

Cette coordination nous inquiète donc - j'attends une dénégaration de votre part - car elle peut être conçue simplement pour distribuer des crédits.

S'agissant des sciences du vivant, cette organisation peut entraîner la disparition des consultations indicatives des chercheurs, des commissions scientifiques saisies, et de l'arbitrage par les directeurs généraux des établissements publics scientifiques et techniques. Cela revient à soumettre la recherche à un dirigisme thématique, en quelque sorte à s'opposer à la liberté du chercheur, qui selon la formule de Philippe Lazar « n'est pas une conces-

sion courtoise que l'on fait à leur fantaisie ou à leur esprit frondeur, mais, tout au contraire, le feu vert que, très consciemment, ils demandent qu'on leur accorde pour affronter, avec les meilleures chances de succès, la très dure compétition mondiale à laquelle ils sont aujourd'hui contraints ».

La recherche publique doit être dominée par le souci de laisser aux chercheurs la liberté de partir dans telle ou telle direction, mais ensuite d'assumer en discutant avec d'autres les responsabilités et les conséquences de leurs découvertes.

Vous avez ensuite développé le principe et la nécessité d'une recherche industrielle dite « des entreprises », en insistant tout particulièrement sur la déficience actuelle des petites et moyennes entreprises, qui ne possèdent pas les structures adéquates.

Certes, cette orientation est louable, mais je me permets de vous signaler que le CNRS a déjà signé 3 800 contrats. Ce n'est donc pas une nouveauté : c'est peut être une amplification, mais c'est également une reprise de ce qui existe depuis quelque temps.

Il conviendrait ensuite de réfléchir sur ce que tout le monde, dans une certaine mesure, constate à l'échelon de la recherche industrielle au sein des entreprises : le souci de la productivité, de la rentabilité.

Quand on affirme qu'il est nécessaire pour l'économie de mener cette recherche, il faut bien mesurer combien ce souci de productivité entraîne, pour l'emploi, des conséquences désastreuses. J'ai d'ailleurs été étonné qu'au moment où vous avez évoqué la crise fondamentale dans laquelle se trouvent aujourd'hui la recherche et la société vous n'avez pas fait figurer, en première ligne, les conséquences des nouvelles techniques d'information et de communication, qui ont bouleversé et bouleversent toutes nos habitudes et notre conception des relations entre la production et l'emploi.

Vous savez que, dans une large mesure, tant les possibilités de mondialisation qu'offrent les nouvelles techniques d'information et de communication que l'organisation du travail sur les lieux mêmes de production ont abouti à l'exclusion de quelques millions de travailleurs qui ne trouvent pas aujourd'hui de possibilités de réinsertion dans ce monde nouveau où règnent l'opto-électronique, le numérique, l'image, les réseaux à grands débits.

Il y a là, je crois, une réflexion à mener pour que les soucis premiers des entreprises ne soient plus simplement la production et la rentabilité.

Parce qu'il faut savoir à certains moments proposer des modifications profondes, vous avez également envisagé une mobilité pour la communauté scientifique. L'idée est intéressante, mais sa mise en œuvre doit être fondée sur le volontariat et non sur une organisation autoritaire. Il faut que les chercheurs aient la possibilité de se livrer à leurs recherches sans être automatiquement transformés en enseignants. Il faut également ne pas altérer de façon excessive le temps plein.

Changer d'activité et devenir, pendant un temps, chercheur et enseignant en alternance, est-ce la solution ? En tous les cas, elle est très certainement délicate à mettre en œuvre et ne peut se faire qu'en concertation avec les chercheurs eux-mêmes.

Enfin, on ne peut pas non plus, dans un débat d'orientation de cette nature, faire l'économie de la réflexion sur la place de la science dans la société, problème que vous avez d'ailleurs évoqué vous aussi, monsieur le ministre.

Je crois qu'en ce domaine il faut aujourd'hui savoir revenir sur certaines positions excessives qui ont pu être défendues à travers les siècles.

Je pense, par exemple, à la position sans ambiguïté de Berthelot, qui considérait que la science seule pouvait améliorer la condition de vie de l'homme, et, par conséquent, que seuls les scientifiques pouvaient légitimement fixer les lignes directrices de l'organisation de la société.

Beaucoup plus près de nous, il y a la position de Rostand, qui fut extrêmement inquiet quand, au moment de la découverte de la fission nucléaire, on s'aperçut qu'il était possible de détruire la société.

Cela lui fit dire : « Bien sûr, nous le savions avant le 6 août 1945, la science travaille indifféremment pour le mal et pour le bien. Nous savions qu'en accroissant nos pouvoirs elle dispensait tout ensemble les moyens de détruire et ceux de construire, les moyens de tuer et ceux de guérir ; nous savions qu'elle pouvait, comme le disait le Grand Pasteur, servir la loi de sang et de mort aussi bien que la loi de salut et de paix. »

Il ajoutait : « Si nous sommes incapables de mieux employer notre science » - c'est-à-dire celle qui avait permis de découvrir la fission nucléaire -- « si c'est ça que nous acceptons de faire avec elle, alors, vive l'obscurantisme ! »

Il est bien évident que l'affirmation de Berthelot et la condamnation de Rostand sont excessives et qu'il nous faut trouver, avec d'autres mots, la place de la science dans notre société.

Sans vouloir entrer dans ce débat, je crois pouvoir me retrouver dans les propositions de Socrate, qui rejetait l'éthique de l'exploit lui préférant l'éthique de la raison. Je pense donc qu'il est pour nous relativement facile de trouver la place de la science dans notre société.

Pour cela, je me référerai à Dominique Lecourt pour qui « la pensée scientifique n'est en réalité qu'un mode de pensée spécifique, distinct de tous les autres, mais qui ouvre sur tous les autres... autour duquel s'organisent tous les modes de la pensée humaine... »

Cette remarque me permet de revenir sur un sujet que je souhaitais aborder de nouveau : votre démarche ne met pas en évidence, me semble-t-il, la volonté de relancer une réflexion commune entre philosophes, historiens, juristes et spécialistes des sciences de l'homme. C'est une exigence, ils doivent débattre des conséquences des découvertes après avoir laissé les chercheurs libres d'amorcer ces découvertes.

Après votre consultation, de nombreux chercheurs ont formulé des remarques. Ils considèrent que ce serait une grave erreur que d'imaginer vouloir rentabiliser la recherche en comprimant les recherches liées au développement des conséquences ou en les assujettissant autoritairement aux recherches appliquées.

La richesse de la recherche, sa pluralité ne peuvent être prises en compte par une orientation trop centralisée. Il convient de revenir à une pratique s'appuyant davantage sur le jugement des pairs et sur l'avis des scientifiques.

Voilà, je crois, monsieur le ministre, les remarques essentielles que je souhaitais formuler.

Pour terminer, je serai plus sévère : dans notre société, depuis quelque temps, un conservatisme excessif me paraît subrepticement entrer dans les réflexions, y compris à propos de la recherche. Ainsi, un article d'une loi sur la bioéthique interdit la recherche sur l'embryon.

Interdire une recherche est grave, pour deux raisons.

D'abord, un interdit n'empêche pas les recherches. Elles seront menées discrètement, ou ailleurs ! Cette proclamation me paraît, de plus, difficilement compatible avec votre décision d'ouvrir à la recherche des espaces nouveaux !

Ensuite, il est une seconde raison, qui m'inquiète et qui a provoqué une réaction des scientifiques.

Selon le père Max Cloupet, en effet, la recherche doit tenir compte des perspectives chrétiennes et du dogme chrétien

**M. Gérard Delfau.** Cela ne nous rajeunit pas !

**M. Franck Sérusclat.** Effectivement !

Le 23 décembre dernier donc, le père Max Cloupet déclarait à l'AFP que l'école catholique avait pour tâche de proposer un regard chrétien sur le monde, y compris en mathématiques et en physique.

Par leur réponse, les scientifiques ont marqué leur défiance, leur méfiance. Selon eux : « l'idée même de proposer un regard chrétien sur le monde, y compris en mathématiques ou en physique... »

**M. Jacques Sourdille.** Qu'est-ce que cela vient faire là ?

**M. Franck Sérusclat.** ... suppose de fournir un système d'interprétation des phénomènes scientifiques reposant sur des actions liées aux textes sacrés... »

Je ne fais que répéter des propos ! Si je vous les rappelle en cet instant, c'est parce que je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous confirmer, ou nous affirmer, que la recherche, dans un Etat républicain, démocratique, laïc et social, est également une recherche laïque. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sourdille.

**M. Jacques Sourdille.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiendrai également un langage laïc, mais moins affligé. Mon intervention, à vrai dire, est quelque peu improvisée car la fixation assez tardive de la date de ce débat ne m'a pas permis de réviser toutes les notes que je voulais exploiter.

C'est un message de sympathie que je veux adresser au courageux ministre que vous êtes, montrant ainsi que, quelles que soient les couleurs des gouvernements successifs, depuis cinquante ans, il existe dans cette pénible épreuve, une solidarité des anciens ministres à l'égard du ministre en charge.

Je voudrais me référer à un rapport tout récent qui m'a été confié par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques relatif à la manière dont la France a assumé ce moment historique de la chute du mur de Berlin dans le domaine de la coopération scientifique et technique. En effet, cette réflexion permet, comme un révélateur photographique, de discerner quelques ombres et quelques lumières dans le système français de recherche.

Monsieur le ministre, je vous félicite par conséquent de cette déclaration du Gouvernement, dont deux points me semblent mériter une brève remarque initiale.

Nous vivons dans une situation de concurrence internationale, dans le domaine de la recherche également, qui occupe une place considérable dans l'actualité.

Je ferai référence aussi au rapport Arthuis sur les délocalisations industrielles. Bien qu'il ait été dénigré, alors qu'il repose sur de très nombreuses observations de responsables économiques français il montre combien, à l'heure de la délocalisation vers les pays à bas salaires,

l'opulence relative des pays industrialisés exiger, pour être maintenue et pour que le niveau de vie exceptionnel de ces Etats dans le monde soit justifié, qu'ils puissent offrir des produits nouveaux, des activités nouvelles, au bénéfice de tous.

Je veux aussi vous remercier, monsieur le ministre, comme mon collègue M. Revol l'a fait précédemment, d'avoir souhaité recueillir l'avis de cet organisme parlementaire propre aux deux chambres françaises, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'OPECST, sur vos projets et sur les résultats de vos interrogations.

Cette consultation de l'OPECST regroupe, vous le savez, l'avis de nombreux rapporteurs chargés de la recherche et du développement dans les deux assemblées ainsi que d'anciens ministres qui voient reparaître sur leurs lèvres l'éternelle jeunesse de la recherche quand ils évoquent ces moments d'un passé récent.

Je voudrais aussi souligner, après vous, que la France, qui serait la troisième puissance mondiale de recherche - mais c'est bien difficile à dire ! - n'a pas à rougir de son effort de recherche et de ses résultats.

Même si bien des critiques sont justifiées, il n'en reste pas moins que vous avez actuellement en charge un potentiel très grand, mais souvent mal coordonné, monsieur le ministre.

Les problèmes sur lesquels vous vous interrogez ne sont pas nouveaux ; en témoignent les hésitations fréquentes et les changements d'institutions gouvernementales qui concernent la recherche.

Vous êtes désormais en charge d'au moins deux des grands éléments du système français, à savoir la recherche et l'enseignement supérieur. Pourtant, nous remarquons que vous n'avez d'influence directe que sur un tiers à peine des finances consacrées à la recherche.

Hors de votre influence, la défense est jalouse de ses thèmes de recherche, trop peu ouverte à la confiance, parfois jusqu'au ridicule, comme l'a montré, voilà quelques semaines, le refus de livrer au rapporteur de l'OPECST une carte de l'empire russe où figuraient quelques villes secrètes de Sibérie, comme si une telle carte n'avait pas déjà été publiée dans nombre de revues hebdomadaires, ou en tout cas mensuelles, à destination des officiers de réserve français !

Heureusement - c'est au moins pour vous une source possible de confidences - les firmes industrielles françaises qui travaillent pour la défense sont plus prolixes ! L'enquête menée auprès de ces firmes montre du reste que, à bien des égards, la recherche française dans ce domaine est en position sinon de supériorité tout au moins d'égalité, c'est-à-dire qu'elle a des capacités d'échanges internationaux équilibrés.

La seconde partie qui vous échappe et qui va vous manquer de plus en plus dans votre contrôle de l'effort de recherche français, c'est ce que l'Union européenne, peu à peu, vient glaner sur nos contributions financières et, plus encore, la part qu'elle prend dans la direction des affaires par le contrôle de programmes communautaires sur lesquels veille, avec une certaine jalousie, l'administration bruxelloise.

Vous ne disposez donc que d'un tiers ; c'est peu, mais c'est assez s'il existe une volonté, ce qui semble être le cas.

On pourrait m'en vouloir d'utiliser un rapport récent, très peu lu encore, si cette enquête sur les pays de l'Est ne renvoyait une image de la recherche française telle

qu'elle est vue tant par ceux qui sollicitent notre coopération que par nos concurrents, outre la commission de Bruxelles.

Je dirai un mot tout à l'heure des attitudes américaine, britannique et allemande face aux mêmes problèmes, attitudes qui révèlent fortement leur propre conception d'une direction de la recherche.

Je n'ai pas la prétention de détailler, branche par branche, ce qui a été proposé par le système français de recherche. Je n'ai pas plus l'intention d'être exhaustif, ni même fiable, car la crise que traverse les pays de l'Est - crise morale, liée à la corruption, qu'on peut taxer là-bas de majeure - est si profonde que l'image qui est donnée à travers les témoignages de ces pays ne permet évidemment pas d'en tirer des conclusions directes. Toutefois, cette période a mis en lumière quelques vérités, quelques traits éclatants de notre propre système.

S'agissant de la part que la France consacre à sa défense à travers la recherche, vous me permettrez de signaler combien aura été grande et précise, face à une assez grande indolence française et occidentale, la menace militaire passée ! On en découvre toutes les cicatrices, toutes les traces dans les pièces et les faits découverts à l'Est.

L'accumulation par l'URSS des masses au sein de son système militaro-industriel, l'importance de troupes nombreuses et exercées stationnées à 500 kilomètres de la frontière française, l'existence de sous-marins - plus probablement au nombre de 300 que de 150 - sous tous les océans, de satellites militaires d'observation ou de têtes nucléaires pointées à l'Ouest sont autant d'éléments révélateurs de la faiblesse de la réaction des opinions de notre côté !

Je n'omettrai pas de citer le grotesque épisode de certains affichages pacifistes unilatéraux lors de l'exposition du Bourget en 1981, comme si nous avions dû désarmer à ce moment-là !

Heureusement, nous avons eu la chance d'avoir de hauts fonctionnaires civils et militaires français qui ont continué à maintenir nos positions et, parmi les alliés d'une Europe désarmée et désarmante de naïveté, des chefs d'Etat têtus, tels que Reagan et Bush, cibles pour tant de nombreux esprits à l'époque.

L'intérêt de ce rapport récent dont je parlais et de l'image qu'il renvoie, c'est essentiellement celui de 350 témoignages, dont 100 proviennent des plus hautes autorités scientifiques ou ministérielles des pays de l'Est. C'est surtout l'enquête que nous avons menée au cours des dix-huit derniers mois sur ce seul problème des capacités de coopération française auprès de presque tous les grands instituts français de recherche - INSERM, INRA, INRIA, Institut français du pétrole et, bien entendu, CNRS.

A cette occasion, ils ont certes montré leur capacité de répondre à la demande de coopération, mais en même temps, souvent, leur grande ignorance des problèmes extérieurs au point de ne pas avoir dans leurs archives la liste des chercheurs en coopération ou en stage !

Par la même occasion, nous avons été conduits à examiner l'attitude des grandes universités françaises se consacrant à la recherche. M. Kourilsky a bien voulu organiser à notre intention deux grandes journées de travail au CNRS. Evidemment, ont été exposées les rigidités que vous avez dénoncées tout à l'heure, monsieur le ministre, rigidités largement liées, nous le savons tous, à l'octroi d'un statut de fonction publique à temps plein et

jusqu'à soixante ans, statut qui n'est pas toujours en rapport avec les besoins d'une recherche et de son éternel rajeunissement.

Nous avons également constaté des lacunes dans les organismes de recherche, notamment des hésitations face aux conclusions des évaluations. Cependant, en contrepartie, nous avons découvert, au sein de tous ces organismes, une grande soif de travail, de coopération et d'ouverture, en un mot, tous les éléments d'un éveil ou d'un réveil.

Pour les universités, qui sont également la deuxième arme que vous ayez en main - si l'on peut parler d'arme à leur sujet - on constate, au fil des années, que de grands progrès ont été faits en dépit de moyens financiers assez limités.

Peut-être pourrais-je dire à leur ministre que son ministère lui-même n'est pas toujours très armé dans le domaine du suivi des recherches et des chercheurs et qu'il a cependant actuellement à ses côtés quelques membres ardents, notamment quelques femmes de haute qualité, qui se dévouent à l'archivage de la recherche. Mais comment surveiller et orienter si l'on n'a pas les moyens de connaître ce qui est à sa disposition ?

En conséquence, pour les universités encore plus qu'ailleurs, notamment en matière de coopération décentralisée, apparaît nettement un besoin de coordination. Connaissant la susceptibilité des universitaires, il me semble qu'un observatoire de la recherche, notamment vers l'extérieur, devrait être mis en place avec la souplesse qui convient, mais aussi, bien sûr, sous certaines conditions de financement.

Je voudrais faire, dans cette revue générale, quelques remarques à propos d'établissements français, souvent de grand renom. J'évoquerai d'abord leur « stabilité », c'est-à-dire la lenteur de leur changement, de leur évolution.

Voilà des décennies maintenant que, les uns après les autres, les responsables de la recherche ont clamé la nécessité d'utiliser les procédures employées à l'étranger dans des climats plus concurrentiels, je veux parler de procédures d'évaluation de chacune des équipes, de leur qualité de production, je ne dirai pas de leurs résultats, car le mot n'est pas exact, bien entendu, mais à tout le moins de leur niveau, par comparaison, si possible, avec la situation internationale.

Je ne veux pas parler de sanctions, car cela est peu concevable dans le système qui est le nôtre, mais je souhaite toutefois que quelques incitations, si possible sélectives, soient données afin de réserver aux meilleures équipes des moyens toujours comptés, mais dont certains ne font guère usage.

Rappellerai-je, mais je ne suis pas sûr que ce soit tolérable au Parlement français, qu'ailleurs les chercheurs sont dans des situations plus instables ? Aux Etats-Unis, des contrats de cinq ans - ils sont parfois plus courts - sont la règle dans nombre d'universités de grand renom. Sans parler de mise à pied à la légère, on peut demander que les moyens financiers des équipes, que l'autorité sur les équipes et que l'abondance en personnel soient adaptés à l'intérêt du sujet à ce qui a été exposé dans des publications et aux résultats.

En contrepoint de la stabilité qu'offre la fonction publique, vous relancez l'idée de mobilité. Relance perpétuelle ! Je l'ai en effet entendue dans bien des bouches et du haut de bien des tribunes ! Il ne faut pas se lasser, car les universitaires sont jaloux de la nomination de leurs pairs et, par conséquent, ce n'est pas une voie large qui s'ouvre ainsi aux chercheurs, sauf à descendre dans la hiérarchie.

Il est sans doute plus aisé de penser aux jeunes pour les nouvelles cellules à nourrir en province et pour encourager de nouveaux travaux adventices. L'encouragement des jeunes passe aussi - c'est un sujet qu'on brocarde plutôt qu'on ne le prône - par leur présence dans les congrès, notamment internationaux, par l'ouverture de stages à l'étranger afin de provoquer relativement tôt ces chocs culturels vantés par tant de « trouveurs » après leur découverte.

L'encouragement des jeunes passe aussi par des disciplines connexes devenues indispensables aujourd'hui à l'exploitation des résultats.

Peut-être, monsieur le ministre, n'avez-vous pas suffisamment insisté sur les nouveaux domaines de recherche pour lesquels des besoins se font sentir.

Je veux parler, en particulier, moi aussi, de tout ce qui concerne l'environnement et souligner que, en cette matière, la France est bien armée puisqu'elle dispose de grandes et puissantes industries innovatrices. Nous avons pu constater que ces industries étaient présentes à l'étranger, notamment dans tous ces pays de l'Est où les cas de pollution sont si fréquents et parfois si dramatiques.

Ainsi, la recherche en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution doit, comme d'autres disciplines, être encouragée et voir ses moyens renforcés.

Je veux également parler de la biologie, trop peu évoquée, alors que nombreux sont ceux qui considèrent que, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, des besoins considérables peuvent trouver réponse grâce aux biotechnologies et aussi grâce à la médecine.

De même, on n'a pas suffisamment insisté sur l'importance que peut revêtir, notamment pour les pays de la faim, la recherche dans un domaine il est vrai fort peu rentable - d'autant que la plupart des Etats concernés ne sont, de toute façon, pas solvables - celui de l'agriculture économe.

Mon propos fait ici pendant au beau plaidoyer de mon collègue champenois M. Vecten, qui a parlé, lui, d'« agriculture non alimentaire ».

Voilà encore un domaine dans lequel notre pays est bien placé.

Monsieur le ministre, j'ai noté le reproche qui vous a été fait de n'avoir retenu parmi vos dix priorités ni l'électronique ni les usages de l'informatique.

Il semble que, à l'heure où l'automobile s'essouffle comme grand moteur du progrès - elle s'essouffle et nous empoisonne, du reste! - il faille songer à ces industries de pointe que sont, et pour longtemps, les industries de l'électronique et de l'informatique.

Sans doute avez-vous énuméré dans votre propos beaucoup de chantiers qui semblent devoir être ouverts. Mais permettez-moi de vous rappeler très modestement que, depuis bien des années, on cherche à dynamiser les centres techniques des branches professionnelles mais que, je ne sais pourquoi, ces centres, qui sont voués au géminions par la plupart des dirigeants de l'industrie française, ne parviennent pas à être impliqués dans le processus de renouveau.

Plus modernes et souvent plus efficaces sont les CRITT. On me permettra d'évoquer un exemple carolo-macérien qui est particulièrement remarquable en ce qui concerne les relations avec les petites et moyennes entreprises : le centre en question tire 75 p. 100 de ses moyens budgétaires de ses contrats passés avec des industries de France, de Navarre et d'ailleurs.

J'ai eu récemment le plaisir de participer - c'était un hasard, car je n'en suis pas issu - à la célébration du bicentenaire de l'École polytechnique, d'abord à Bonn, puis à Londres. Cela me conduit à vous dire, monsieur le ministre, que vous avez avec les grandes écoles des outils prestigieux et que leur vocation pour la recherche se manifeste au moins dans la confiance qu'on leur accorde à l'étranger.

J'en viens à la part de la Communauté dans votre « territoire de chasse ».

Au cours des derniers dix-huit mois, j'ai eu l'occasion de travailler beaucoup avec les trois directions communautaires qui traitent de la recherche. Cela me permet d'apporter un éclairage peut-être un peu différent de la critique primaire que l'on en fait parfois.

C'est vrai, elles sont de plus en plus gourmandes sur le plan financier et vous allez vous en apercevoir, monsieur le ministre, dans votre moindre liberté, notamment en ce qui concerne la recherche bilatérale ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Il est indiscutable que les recherches communautaires sont de plus en plus indépendantes de la France. La Communauté a ses experts, elle lance ses appels d'offres, elle procède à ses évaluations. Par conséquent, ne nous gaussons pas trop des lourdeurs administratives que l'on a signalées !

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Jacques Sourdille.** Peut-être ne se résorberont-elles que lentement, mais il ne fait pas de doute que ce terrain-là est occupé pour longtemps. Du reste, foin des critiques simplistes : les autres pays apportent également leur part puisque la ressource est largement fondée sur les recettes de TVA.

Ce commandement communautaire de la recherche connaît, certes, des maladies de jeunesse, mais la Communauté aura au moins fait preuve d'une détermination totale lors de l'effondrement des pays de l'Est, après la chute du mur de Berlin. En effet, elle a très rapidement perçu qu'il y avait là une chance historique à saisir. C'est d'ailleurs le Parlement européen, bien avant le Conseil des ministres et la Commission, qui, le premier, s'est rendu compte de l'événement considérable que représentaient cette mise à plat et cette fuite des cerveaux.

Une fois lancé, le système communautaire se comportera comme un bulldozer, heureusement pour l'Europe et, notamment, pour la France. En tout cas, nous n'avons pas su, nous autres, mobiliser les financements, en particulier au cours des dix dernières années. Alors qu'on allait piailler sur les tréteaux, tenir des assises, faire grand bruit, s'effondraient les dimensions de l'esprit de recherche dans nos institutions.

Permettez-moi de faire une recommandation, puisque c'est une puissance réelle qui naît sous nos yeux.

Nous sommes, monsieur le ministre, trop peu armés à Bruxelles. Nous y avons des représentants permanents d'une très haute qualité, mais ils sont peu aidés, surchargés de travail, et ils ont en face d'eux des représentants d'autres pays de la Communauté qui attachent beaucoup plus d'importance à ce qui se passe à Bruxelles et savent se montrer beaucoup plus pragmatiques : les Allemands et les Britanniques, en particulier, disposent là-bas d'équipes nombreuses et fortes.

Un des principaux défauts de notre système de défense à Bruxelles tient au fait que nos représentants reçoivent des ordres consécutifs à des arbitrages interministériels. Ils les reçoivent « tout pondus », sans avoir participé dès le départ à l'affrontement des conceptions et, par

conséquent, sans connaître, contrairement à leurs homologues britanniques et allemands, les arguments qui ont abouti à cet arbitrage, ce qui les prive de marge de manœuvre dans la discussion diplomatique.

Plusieurs fois, j'ai pu mesurer combien ces remarquables représentants français se trouvaient court-circuités par des avocats plus instruits qu'eux sur le sujet considéré et jouissant d'une plus grande liberté dans la discussion.

C'est dire quelle part est laissée, monsieur le ministre, au financement de la coopération bilatérale ! Tout le monde vous saurait gré de faire cesser l'hémorragie, de défendre avec ténacité la part française des accords de recherche, d'en préserver les moyens financiers et de maintenir les centres de décision proprement français. La tâche est certes ardue !

La réaction, en France, face à l'implosion de l'URSS et de son empire peut être considérée comme particulièrement significative. En tout cas, il y a là une leçon à méditer et pour les universités, trop crispées sur leurs droits et trop closes dans leurs nominations, et pour les hommes publics, qui ont invoqué tous les arguments possibles pour ne pas faire grand-chose devant cet effondrement à l'Est, allant jusqu'à mettre en avant les droits de l'homme et à prétendre que ceux-ci nous interdisaient au premier chef de ne pas participer au *brain drain*.

Voyons ce qu'ont fait les Britanniques, les Américains et les Allemands, pour ne pas parler des Japonais, dont l'action souterraine aura sans doute été plus efficace qu'on ne le pensait.

En Grande-Bretagne, jusqu'à une date récente, il n'y avait pas de ministre de la recherche, et celui qui a été nommé voilà quelques semaines garde son portefeuille de ministre de la fonction publique.

Deux institutions indépendantes sont financées par le budget britannique : d'une part, le *British Council*, dont la première consigne s'agissant des chercheurs étrangers est : « Faites-les parler anglais » ; d'autre part, la *Royal Society*, qui a dispensé très libéralement de nombreuses bourses et lancé des invitations de plusieurs semestres aux meilleurs chercheurs.

La nomination, pour la première fois, d'un ministre de la recherche britannique s'est accompagnée de la création de cinq conseils de recherche spécifiques, assurant le financement de projets et correspondant avec les grands organismes internationaux.

Le comportement des Etats-Unis fournit l'exemple d'une singulière brutalité. C'est en effet à un véritable racolage qu'on s'y est immédiatement livré, afin de pourvoir les postes temporaires des universités américaines, avec, d'ailleurs, l'appui d'un grand allié, l'Etat d'Israël.

Constitués d'immigrants, les Etats-Unis n'ont pas eu les scrupules de certains et songé à invoquer les droits de l'homme pour expliquer qu'il fallait laisser ces scientifiques croupir dans l'inaction et la déchéance.

Trois objectifs clairs étaient assignés par les responsables américains : démanteler l'arsenal nucléaire soviétique et ses moyens de recherche ; reconvertir à des activités civiles tout ce qui pouvait l'être de l'appareil militaro-industriel, en s'efforçant d'adapter les technologies de cet outil à des usages civils ; dans le même temps, procéder à la « cueillette » immédiate des brevets et des équipes les plus accessibles.

Néanmoins, une aide de surface a été apportée au maintien sur place, notamment par ce citoyen qui, à titre privé, a mis tout de suite l'équivalent d'un milliard de francs, sous forme de bourses, à la disposition des jeunes chercheurs.

Quant à l'Allemagne, elle nous donne l'exemple de l'attitude la plus réfléchie. Se manifestent, en l'occurrence, quelques traits de ce qui fait la qualité de l'appareil de recherche allemand.

Rappelons que la recherche industrielle privée allemande dispose de moyens deux fois et demi plus importants que son équivalent français.

La présence attentive des responsables économiques allemands, bien avant la chute du mur, avait déjà préparé le terrain. On a su utiliser la compétence et les connaissances des chercheurs de l'ex-RDA, pris aussitôt comme conseillers par les différentes instances de direction de la recherche allemande.

Rapidité de réaction des structures, suivi des alliés et amis que l'on se crée, et je pense notamment par l'institut von Humboldt : voilà essentiellement ce qui manque à la France pour mener une politique identique.

Si l'on doit miser sur le réveil de la mobilisation des chercheurs français, il faut sans doute engager une politique un peu moins frileuse.

Nous sommes, semble-t-il, écrasés par le secret, que ce soit le secret défense ou le secret industriel.

Rappelons que le célèbre MIT, qui vit en partie de contrats de recherche privée, a une doctrine. Les résultats des études du MIT, que celles-ci soient financées par des fonds privés ou non, sont en général rendus publics dans les dix-huit mois, délai qu'on laisse aux contractants pour prendre leurs précautions, décider les mesures qui en découlent et déposer leurs brevets. Après ce délai, c'est le MIT, institut semi-public, qui en a la propriété et qui a le devoir de les rendre publics.

Il y a loin de cela aux plaintes que nous entendions tout à l'heure à propos des contrats de recherche qui changeraient l'esprit des établissements publics de recherche.

Lorsque j'entendais dire tout à l'heure que nos chercheurs allaient perdre leur âme dans les contrats avec l'application privée, je me demandais dans quel monde nous vivions.

Monsieur le ministre, permettez-moi de formuler une autre remarque : soyons plus malin à l'égard des prélèvements communautaires. Il s'agit de l'argent commun, de notre argent.

Sachons nous placer. Nous avons nombre d'institutions qui peuvent participer à cette action.

Soyons aussi plus attentifs - vous l'avez recommandé vous-même à la fin de votre exposé - aux problèmes de société, qui, pour nombre d'entre eux, sont à peine traités scientifiquement : je pense à la désertification des campagnes, au phénomène des villes, aux difficultés d'intégration ethnique, aux rapports de solidarité entre les différentes « couches sociales ». Dans ce domaine, la France a des atouts. Elle en a encore plus aujourd'hui que les derniers relents marxistes encombrants ont été balayés avec l'effondrement du mur de Berlin, même si aucune critique originale des erreurs du passé n'est encore intervenue, comme si l'on était trop poli avec les augures scientifiques qui occupaient les écrans et les revues.

Voilà, monsieur le ministre. Je n'ai pas l'impression d'avoir fait beaucoup plus que vous tenir compagnie, (*M. le ministre sourit.*) J'ai dit des choses qui venaient plutôt de l'extérieur. Depuis 1989, devant les appels de coopération scientifique, une certaine déception s'est manifestée compte tenu des faibles réactions de notre pays. Nous avons ressenti une formidable soif de s'engager dans ce type de coopération non seulement dans les universités, mais aussi dans nos différentes institutions.

Au début de votre intervention, monsieur le ministre, vous avez évoqué, ce qui est rituel pour nous, les débuts de la V<sup>e</sup> République. J'ignore s'il convient de procéder de la même façon aujourd'hui, mais je sais que le même besoin est ressenti et nous allons vous faire confiance pour y répondre. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cabanel.

**M. Guy Cabanel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure tardive, bien des choses ont été dites. Aussi m'efforcerai-je d'être relativement bref. Je délivrerai surtout un message de sympathie pour l'action que vous avez entreprise, monsieur le ministre.

J'ai suivi le déroulement de la consultation nationale sur la recherche. Au début, j'ai éprouvé une certaine inquiétude parce que ce grand projet risquait de ne pas recevoir un accueil favorable au sein du tissu universitaire français, ou dans les centres de recherche peut-être mal préparés à accueillir cette nouvelle réflexion, qui intervient dix ans après celle qui avait été organisée par M. Jean-Pierre Chevènement.

J'ai accueilli avec satisfaction les conclusions que vous avez tirées de cette consultation nationale.

J'ai écouté avec attention vos deux déclarations, celle d'aujourd'hui succédant à celle que vous avez prononcée, voilà quarante-huit heures, à Grenoble, lors de l'inauguration du Synchrotron.

Mon expérience universitaire me conduit à formuler quatre questions. Mon objectif est d'obtenir des précisions sur des problèmes qui me paraissent encore non résolus et de dissiper une certaine inquiétude qui se développe, en cette période de rentrée, chez les responsables de l'enseignement supérieur ainsi que chez les chercheurs.

Je n'évoquerai pas, monsieur le ministre, la question du budget de votre département ministériel. Ce débat viendra en son temps, dans quelques semaines.

Je vous poserai donc quatre questions dont trois sont inspirées par vos récentes déclarations.

La première se fonde non sur vos déclarations, mais plutôt sur vos silences. Elle portera sur le Centre national de la recherche scientifique. Des difficultés de gestion, vraies ou supposées, sont mentionnées dans de récents articles de presse. Qu'en est-il exactement dans la réalité ?

Dans ma deuxième question, j'évoquerai l'illusion, peut-être dangereuse, que risquent de constituer de trop faciles délocalisations d'enseignements universitaires ou de centres de recherche dans le cadre d'une éventuelle politique d'aménagement du territoire.

Dans ma troisième question, je m'interrogerai sur certains aspects du redéploiement de la politique de recherche entre Paris et la province, en Europe et dans le monde.

Enfin, ma quatrième question reflétera ma préoccupation quant au malaise universitaire qui se développe actuellement et qui résulte de l'engorgement en effectifs de nombreuses filières d'enseignement supérieur. Les conséquences en sont fâcheuses sur la pédagogie, la docimologie, voire sur la recherche fondamentale, qui reste une mission universitaire traditionnelle.

J'en reviens donc à ma première question : les difficultés du Centre national de la recherche scientifique rapportées par la presse depuis la nomination d'un nouveau responsable sont-elles réelles ?

Au-delà de la nécessaire remise en ordre de la gestion financière qui peut accompagner un changement de direction, les faits relatés traduisent-ils un malaise durable

ou profond du CNRS ? Quel est votre point de vue, quel avenir prévoyez-vous pour cet établissement, pièce maîtresse de la recherche fondamentale française ?

Ma deuxième question, je le rappelle, rejoint le débat sur le projet de loi relatif à l'aménagement du territoire qui doit se poursuivre prochainement au Sénat. Il a déjà donné lieu à l'évocation d'actions de délocalisation universitaire dans le but de stimuler la vie économique et sociale de certaines zones du territoire français actuellement défavorisées. L'idée n'est pas nouvelle. Elle avait été envisagée dans la phase préparatoire de l'élaboration du schéma « Université 2 000 », sous la forme de délocalisation de premiers cycles universitaires.

Cette formule devait avoir le mérite de rapprocher l'initiation à l'enseignement supérieur de gisements d'étudiants potentiels. Mais il a fallu rapidement déchanter en raison des inconvénients qu'elle entraînait pour les enseignants, qui devaient s'installer dans un contexte les isolant des équipes avec lesquelles ils avaient l'habitude de travailler.

Les étudiants en auraient également subi les conséquences. En effet, cette formule aurait nécessité des infrastructures d'accueil coûteuses de nature intellectuelles, telles que les bibliothèques, ou d'ordre matériel-logement, restauration, installations de détente, culturelles ou sportives.

Aujourd'hui, on entend dire de la part de politiciens plus ou moins avertis que la délocalisation de deuxièmes et troisièmes cycles universitaires ou de centres de recherche serait plus facile à aménager et aurait d'heureux effets sur l'économie des villes moyennes, jusqu'ici tenues à l'écart des courants scientifiques. Je ne voudrais pas exagérer le danger que présente pour la recherche l'isolement des chercheurs et de leurs équipes en formation, mais la prudence me conduit à attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la complexité des problèmes que poserait un tel concept d'aménagement du territoire.

Dans votre déclaration d'aujourd'hui, vous avez fait connaître votre état d'esprit à ce sujet. J'espère qu'à l'occasion du prochain débat parlementaire vous ne laisserez pas le champ libre à de naïves illusions en ce domaine.

Ma troisième question porte sur les aspects européens et mondiaux de la politique de la recherche.

A Grenoble, voilà quelques jours, vous avez justement mis l'accent sur les efforts à faire pour réunir toutes les capacités du vieux continent en matière de recherche et insuffler à celui-ci un élan qui soit à la hauteur des enjeux de la compétition scientifique mondiale.

Que ce soit dans le domaine de la recherche fondamentale ou dans celui de la recherche appliquée débouchant sur le développement technologique et l'innovation industrielle, vous avez engagé une indispensable concertation européenne. Cela est particulièrement évident pour les grands équipements scientifiques. Il s'agit, me semble-t-il, d'un point fort de votre action. Après la réalisation du Synchrotron, la remise en état de l'institut Laue-Langevin, cette politique conduira à la rénovation du CERN de Genève.

Nous nous réjouissons de la volonté que vous avez manifestée de voir aboutir, dans de bonnes conditions et, si nécessaire, par une action spécifique de la France et de la Suisse, la rénovation de cet équipement international.

D'autres efforts sont indispensables et, à ce sujet, je suis amené à préciser mes interrogations.

Quelle sera l'attitude de la France à l'égard du programme-cadre pluriannuel européen de recherche et de développement technologique, notamment pour la déter-

mination du montant de son enveloppe financière et la définition de son contenu thématique? Rapporteur de cette démarche communautaire au sein de la délégation du Sénat pour les communautés européennes, dans le passé j'ai pu constater la prudence des gouvernements précédents, soucieux de limiter le volume global de financement.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une très bonne politique et je ne partage pas les inquiétudes de certains à l'égard de cette recherche communautaire.

Par ailleurs, une nouvelle conception se fait jour : la mondialisation de la recherche scientifique parallèlement à celle, qui est pratiquement acquise, de l'économie.

A l'époque des équipes de veille scientifique, des fréquents déplacements et colloques de chercheurs, de la diffusion rapide de l'information, il serait vain de vouloir regrouper la recherche européenne en vue d'un bras de fer illusoire avec les Etats-Unis et le Japon. L'idée d'une coopération scientifique plus étroite avec l'Amérique et l'Asie s'impose. Un premier colloque intergouvernemental franco-japonais tenu au début du mois de septembre a fait prendre conscience d'un certain retard de notre pays dans le développement de ses relations scientifiques avec la deuxième puissance économique et technologique du monde. Où en sont, après de telles réflexions, les projets gouvernementaux à ce sujet?

Enfin, un autre élément d'interrogation porte sur la recherche appliquée. J'ai noté avec satisfaction les trois mesures principales que vous avez retenues pour pallier l'insuffisance de transferts technologiques en direction des PME et des PMI. Je ne vous ai pas entendu évoquer, sauf erreur de ma part, le programme Eurêka, dont les effets, grâce à l'association d'équipes de recherche, souvent universitaires, et d'industriels, ont été heureux. Ce programme bénéficie-t-il toujours d'un soutien ferme du Gouvernement? J'aimerais que vous puissiez me préciser votre pensée sur ce sujet.

J'en viens à ma quatrième question, qui porte sur les conditions actuelles de la rentrée universitaire. Avec un accroissement de 100 000 étudiants par rapport à l'année dernière, soit un total de 1 900 000 inscrits pour l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur, la rentrée s'effectue dans des conditions très délicates.

La recherche fondamentale, fortement implantée dans ces établissements d'enseignement supérieur, est-elle menacée par la conception actuelle d'université de masse? Et je ne veux pas ici porter de jugement sur une politique de l'enseignement, apparemment généreuse et sociale, transformant souvent les lycées et l'Université en parking pour un nombre croissant de jeunes en attente de l'échec.

La recherche conduite par les universitaires nécessite, à mon sens, des capacités intellectuelles, des moyens financiers et techniques et, surtout, du temps, ainsi qu'une certaine sérénité. Les capacités intellectuelles doivent être contrôlées par les procédures de recrutement et d'évaluation. Il faut être exigeant dans ce domaine. Les moyens financiers et en assistance technique seront définis par le budget de votre ministère.

Mais la politique d'université de masse, conséquence directe de l'octroi du baccalauréat à 70 p. 100 ou 80 p. 100 d'une classe d'âge, aggravé par une absence de sélection à l'entrée de l'université, provoque un véritable embouteillage dans la plupart des filières d'enseignement supérieur. Dans un tel contexte, tout différent de celui qui a cours dans les grandes écoles, les résultats ne sont pas forcément à l'avantage des étudiants pour lesquels des

mesures insuffisantes d'orientation portent souvent les fruits amers d'une sélection par l'échec après plusieurs années de vaines tentatives universitaires. Cet état de fait est responsable d'une frustration certaine chez les jeunes.

Les exemples d'effectifs excessifs abondent dans les universités de ma région, à Grenoble ou ailleurs. La pédagogie souffre d'avoir à diffuser la science auprès de telles foules. La docimologie, science de la notation, entre alors dans des zones de grande incertitude. Un doute sur la valeur absolue des notes d'examen s'installe quand les corrections ne s'accompagnent pas de longues délibérations du jury, ce qui est pratiquement impossible pour de tels effectifs.

Et la recherche, que peut-elle devenir dans ce climat, quand de nombreux professeurs n'ont plus le temps ni la sérénité voulus pour s'y consacrer? Il s'agit d'un grave problème pour lequel je souhaiterais savoir quelle réflexion vous entendez initier. Je ne vous demande pas de le résoudre, car, hélas! nombreux sont ceux qui se sont déjà attelés à la résolution de ces difficultés sans grand succès. La réflexion s'impose et les choses ne pourront pas rester longtemps en l'état. On ne peut donc vous encourager dans la voie de la recherche d'une solution à ce difficile problème. Ainsi, vous pourrez donner un plein effet aux efforts louables que vous avez déjà entrepris pour la recherche française et je tenais à le souligner ici. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le ministre, j'ai beau chercher, je ne parviens pas à comprendre les raisons de votre Livre blanc et la justification d'une déclaration solennelle du Gouvernement sur la recherche.

Je vous ai écouté, j'ai profité de la suspension de séance pour parcourir le rapport que vous avez présenté en juin dernier. J'y vois au mieux un catalogue de bonnes intentions, au pire une discrète annonce de reprise en main ou de mise au pas de chercheurs indisciplinés qui, faute d'une « vision stratégique » - j'utilise votre langage - s'obstineraient à travailler en toute indépendance.

Sans doute aviez-vous au moins un objectif : faire oublier l'époque des grands ministères Chevènement, Fabius et Curien. Cependant, monsieur le ministre, n'organise pas qui veut les assises de la recherche! N'invente pas qui veut l'ANVAR! Ne lance pas qui veut le programme COMETT ou le programme Eurêka! Et je ne parle pas de la création de la Cité des sciences. Il ne s'agit là que de quelques exemples. Il est surprenant que vous tentiez de tordre les chiffres pour vous poser en sauveur de la recherche fondamentale.

Reprenons votre Livre blanc. Il montre malgré lui, s'agissant du pourcentage du PNB consacré à la recherche, que la France n'était pas si mal lotie juste avant votre arrivée, surtout si l'on veut bien se souvenir que le gouvernement Chirac, entre 1986 et 1988, avait cassé la dynamique budgétaire en faveur de la recherche et fait chuter au plus bas le montant des crédits.

A vrai dire, la deuxième raison de votre intervention se lit à la page 15 de votre rapport. Selon vous, les chercheurs pèseraient d'un poids trop lourd dans le budget des grands organismes publics que sont l'INRA, le CEA, etc. Comme si trouver, inventer en recherche fondamentale n'était pas d'abord le fruit d'un investissement humain, généralement d'une équipe soutenue par une institution qui protège et donne tout son impact à la découverte.

A cette contrainte – les hommes – s'ajouteraient ces contrats pluriannuels qui, dites-vous, « rigidifient le système ». C'est à de telles notations, monsieur le ministre, que l'on reconnaît la toute-puissance de Bercy et son dogme de l'annualité budgétaire, principal pilier de son pouvoir occulte sur notre société.

Monsieur le ministre, nous considérons, nous, que les contrats pluriannuels sont un gage d'indépendance et de bonne administration des deniers publics, s'agissant d'une activité – la recherche fondamentale – dont les résultats ne s'organisent pas spontanément autour du vote de la loi de finances, chaque année à l'automne.

Je passe sur les pages de votre rapport qui décrivent les moyens de « retrouver une vision stratégique ». Tant d'éloquence me confond ! Je me réjouis de trouver au bas de la page 18, enfin, une proposition – la première. De quoi justifier sans doute l'effort d'écriture du Livre blanc. Il s'agit d'annoncer la création d'un « comité d'orientation stratégique pour la recherche » auprès de votre ministère. Monsieur le ministre, il y a eu, sans doute, une bonne vingtaine de structures de ce type depuis le début de la V<sup>e</sup> République. Franchement, fallait-il en appeler au Parlement pour prendre une décision de cette importance ?

Je continue de feuilleter votre rapport et je m'attarde, naturellement, sur le sous-chapitre « Recherche et aménagement du territoire », d'autant que je sors d'une réunion de la commission élargie que le Sénat vient de mettre en place et qui est précisément consacrée à l'aménagement du territoire.

J'y trouve, à la page 23, l'écho du lobby des grands organismes soucieux de ne pas quitter Paris ou, à tout le moins, le nid douillet de quelques métropoles régionales triées sur le volet. Pour expliquer cela, parce que c'est compliqué à dire aujourd'hui, parce que ce n'est pas tout à fait à la mode, vous employez une phrase d'une étonnante hardiesse : « Dans le domaine de la recherche, les délocalisations ne doivent pas servir de prétexte à l'absence d'une réelle politique d'aménagement. » Certes, mais, à l'inverse, il n'y aura pas d'équilibre des territoires, pour reprendre l'expression de l'un de vos collègues du Gouvernement, sans une meilleure répartition géographique d'un effort financé – faut-il le rappeler ? – essentiellement par les contribuables, tous les contribuables.

Je m'attarde enfin sur la partie « dimension internationale ». Sous ce chapitre, se cache, un peu honteusement, la coopération européenne qui fut à l'origine de quelques grands succès industriels sous les gouvernements précédents.

Adversaire du traité de Maastricht, vous multipliez les précautions, les mises en garde, les garde-fous...

**M. François Fillon**, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Ce n'est pas ce que disait Mme Bidard-Reydet !

**M. Gérard Delfau**. Monsieur le ministre, je ne me suis pas tourné sur ma gauche !

Vous multipliez, disais-je, les précautions, les mises en garde, les garde-fous face à cette généralisation de programmes bilatéraux, ou mieux communautaires, qui seuls peuvent apporter une réponse aux géants américain ou japonais dont vous redoutez, à juste titre, la capacité d'investissement.

En ce qui concerne ce point décisif, nous avons un désaccord sur le fond. Celui-ci, si j'ai bien écouté le débat qui vient d'avoir lieu, est largement partagé, vous l'avez sans doute entendu vous-même, bien au-delà des travées socialistes.

A votre conception étriquée d'une recherche qui tendrait à redevenir essentiellement nationale, nous préférons le vent du large et l'horizon de l'Union européenne. A vrai dire, la réalité a déjà tranché. C'est à cette échelle-là que travaillent déjà, quels que soient vos propos, les grands organismes publics de recherche et les groupes industriels importants. Pour eux, la mobilisation des fonds communautaires est la condition de leur entrée dans l'arène internationale et de leur confrontation avec les pays du Pacifique.

Il est un sujet sur lequel j'aurais aimé m'appesantir : celui du transfert des découvertes de la recherche aux entreprises et, plus particulièrement, aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries.

Vous aviez là matière à proposer un programme susceptible de reprendre et d'amplifier un effort entrepris voilà une dizaine d'années. J'ai sous les yeux l'excellent rapport intitulé « L'innovation dans les PME », fruit d'une œuvre collective à partir des travaux de M. Sayettat. Dans sa version de novembre 1993, on peut y lire une analyse très fine des besoins et des contradictions inhérents à ce secteur.

De ce foisonnement, vous avez repris – et vous avez eu raison – l'une des conclusions. Il faut en effet clarifier et coordonner les modes d'intervention en faveur du transfert de la recherche appliquée. Les centres de ressources technologiques peuvent servir de point d'appui à cette nécessaire réorganisation. Encore faut-il que cela se fasse sans dégât. Une équipe est chose fragile et l'expérience facilement dilapidée.

Bref, votre intention est louable, mais le programme apparaîtra comme manquant d'ambition aux élus locaux qu'en général nous sommes sur ces travées.

Je formulerais une dernière remarque. Vous terminez votre Livre blanc en évoquant l'information scientifique et technique ; vous citez, entre autres éléments, l'admirable Cité des sciences. Pensez aussi à la naissance de la cinquième chaîne, la télévision publique que met en place M. Jean-Marie Cavada.

**M. François Fillon**, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. C'est plutôt le Gouvernement qui la met en place. Cela vous a sans doute échappé !

**M. Gérard Delfau**. Ce qui ne m'a pas échappé, c'est que nous l'avions déjà largement amorcée. N'oubliez pas que le Sénat a largement préparé le travail de M. Cavada.

Je souhaiterais, puisque nous parlons de ce sujet, monsieur le ministre, être assuré que l'ensemble du Gouvernement soutient comme il le mérite l'effort de M. Cavada. D'ailleurs, nous interrogerons sur ce point le ministre chargé de la communication, qui est aussi ministre du budget et porte-parole du Gouvernement.

Pensez à cette chaîne, dont les orientations devraient en faire un moyen puissant de sensibilisation aux progrès de la recherche, à ses victoires, à ses méthodes. Il serait bon que votre ministère apportât tout son concours à cette télévision de l'éducation et du savoir qui va naître, et sur laquelle – je le rappelais à l'instant – le Sénat s'est longuement penché.

Voilà énoncées quelques réflexions, monsieur le ministre, sur un débat que vous avez voulu, mais dont nous ne comprenons pas bien les motivations, à moins qu'il n'ait pour vocation de faire endosser par le Parlement la responsabilité d'une progressive mise au pas de la recherche publique et de ses enseignants-chercheurs. Sachez alors que vous ne pourriez vous prévaloir de notre caution. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à remercier le Sénat de l'importante contribution qu'il a apportée à la consultation nationale que j'ai organisée sur l'avenir de la recherche française.

Avant de répondre aux nombreuses questions qui ont été posées, je m'exprimerai brièvement sur l'organisation de cette consultation et je répondrai à l'accusation, plusieurs fois formulée sur les travées de la gauche, selon laquelle elle n'avait pas été suffisamment ouverte et démocratique et n'aurait pas eu la même importance ni suscité le même enthousiasme que celle qui avait été organisée par M. Jean-Pierre Chevènement en 1982. Mais 1994 n'est pas 1982. Personne aujourd'hui ne croit plus au grand soir ni à la loi de programmation qui avait été votée à l'époque et qui prévoyait une progression des crédits budgétaires de la recherche de 17 p. 100 par an.

**M. Jacques Sourdille.** Absolument !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Si l'un d'entre vous a eu l'occasion de voter, au cours des dix dernières années, un seul budget de la recherche ayant progressé dans de telles proportions, qu'il le dise ! Je n'ai pas le souvenir que les engagements pris à cette occasion, engagements qui portaient certes d'un bon sentiment, aient été suivis d'effet.

De même, l'accusation souvent portée au cours de ce débat selon laquelle le Gouvernement voudrait mettre au pas une recherche qui serait par trop indépendante se heurte à la réalité : en 1982, la politique des programmes mobilisateurs visant à créer une dynamique en vue de conduire les chercheurs à emboîter le pas d'objectifs fixés au plan national et imposés d'une manière quasi autoritaire par le ministère de la recherche a été jugée trop dirigiste et a dû être abandonnée.

La consultation que j'ai organisée s'est placée dans un autre contexte. Nous avons tout d'abord voulu faire réagir la communauté scientifique à partir d'un pré-rapport qui n'était pas le rapport du Gouvernement mais qui avait le mérite d'engager le débat sur un certain nombre de prises de position émanant d'ailleurs de personnalités scientifiques aux qualités reconnues, même si ces personnalités ne pouvaient à elles seules, bien évidemment, représenter l'ensemble de la communauté scientifique. Cette dernière a réagi à ces propositions, parfois vivement d'ailleurs. Cela nous a conduits, étape après étape, à rédiger et à diffuser tout d'abord un rapport constituant la conclusion de cette consultation et reprenant l'ensemble des propositions faites, puis un rapport du Gouvernement rassemblant les conclusions que ce dernier a cru devoir reprendre de cette consultation. Aux différentes étapes, tous les laboratoires ont été les destinataires des divers documents. Ils ont été à même de réagir, et beaucoup d'entre eux l'ont d'ailleurs fait. Tous les organismes de recherche ont, étape après étape, débattu au sein de leur conseil d'administration, de leur conseil scientifique, et nous ont communiqué leur vision des choses. Toutes les universités ont été associées à cette consultation. Enfin, six colloques ont été organisés. Ils ont rassemblé de très nombreux chercheurs qui ont pu s'exprimer de la manière la plus libre qui soit. D'ailleurs, les organisations syndicales le reconnaissent elles-mêmes.

Aussi le manifeste prétendant qu'un petit groupe de chercheurs détenait à lui seul la vérité sur l'avenir de notre système de recherche, manifeste qui, pour des raisons évidemment politiques, a été publié la veille de la réunion devant permettre de présenter les conclusions de la concertation, a-t-il été considéré par beaucoup de chercheurs comme insultant à leur égard. J'ajoute que la mineur des propositions de ce manifeste était inversement proportionnelle au bruit qu'il a suscité à l'occasion de sa parution.

Depuis, plus personne n'a entendu parler de ce manifeste parce que les chercheurs se sont aperçus que la conclusion de la concertation et surtout le rapport présenté par le Gouvernement était un travail distinct du pré-rapport qui avait été élaboré par le groupe de travail que j'avais nommé et que ses conclusions reprenaient très largement les propositions qui avaient été formulées au cours de la consultation.

Monsieur Sérusclat, la recherche me paraît bien une grande affaire de la République. Vous avez dit que la recherche était fille des grands objectifs. C'est précisément pour éviter un objectif directeur écrasant tous les autres que j'ai mis en exergue à mon rapport l'importance de la recherche fondamentale, la nécessité de ne pas opposer la recherche fondamentale à la recherche appliquée, l'importance d'en finir avec les débats idéologiques qui ont trop souvent caractérisé le débat national sur les problèmes de recherche : débats idéologiques sur les structures de notre recherche publique, affrontements permanents entre les objectifs de recherche finalisée et les objectifs de recherche fondamentale.

En réalité, j'ai parlé de République parce que c'est, à mon avis, une bonne image pour défendre l'idée d'un équilibre entre, d'une part, la recherche fondamentale, financée par l'Etat, qui doit bénéficier de la plus grande liberté, dans le cadre d'un certain nombre d'objectifs et d'une évaluation, qui doit être une évaluation internationale, et, d'autre part, la recherche finalisée, qui doit être financée d'une manière adaptée et qui doit faire l'objet d'un travail d'orientation plus approfondi.

La recherche est une question non seulement d'équilibre, mais aussi de réalisme. J'ai indiqué notre souci d'éviter les à-coups, les promesses non tenues. Nous pourrions parler longuement des autorisations de programme qui mettent aujourd'hui le CNRS dans une situation extraordinairement difficile ou qui m'obligent à augmenter de 25 p. 100 tous les ans les crédits de paiement du Fonds de la recherche et de la technologie, sachant que mon successeur n'aura remboursé les dettes de mes prédécesseurs qu'en 1997 !

Monsieur Sérusclat, vous avez évoqué les sciences du vivant et la coordination que nous voulons mettre en œuvre. Il n'y a évidemment pas de distribution de crédits sans contrepartie, et cette coordination que vous semblez appeler de vos vœux doit bien être dotée d'outils qui lui permettront de créer les coopérations nécessaires entre les organismes de recherche sur des programmes qui seront déterminés dans le cadre d'une concertation entre les organismes. Il n'a jamais été question de supprimer les comités de concertation ou les comités d'évaluation.

S'agissant de la recherche industrielle, vous avez évoqué l'existence de 3 000 contrats entre le CNRS et l'industrie. Si ces contrats reflétaient une situation satisfaisante, pourquoi alors aurions nous un tel retard en matière de recherche industrielle française ? Ce retard est d'ailleurs constaté par l'ensemble des observateurs, comme il a été noté, dans le cadre de cette consultation, par l'ensemble des représentants du monde scientifique.

En réalité, 3 000 contrats entre le CNRS et l'industrie constituent un chiffre très insuffisant, et le rapport prévoit toute une série de mesures nouvelles qui doivent nous permettre de rattraper progressivement notre retard.

Malgré l'effort auquel je me suis astreint, malgré ma présentation extrêmement mesurée de la gestion passée du ministère de la recherche – il y aurait pourtant beaucoup à dire sur la gestion financière – je déplore que plusieurs des orateurs s'exprimant au nom de la gauche aient multiplié soit les erreurs, soit les procès d'intention. Ils ont d'ailleurs montré ainsi que, au fond, ce débat ne semble pas vraiment les intéresser. En effet, aucun débat n'est possible face à une telle caricature des propositions du Gouvernement !

Ainsi, madame Bidard-Reydet, la plupart de vos affirmations sur la politique que nous voulons mener sont en contradiction avec le fond du rapport.

S'agissant du pilotage de la recherche par l'aval, je n'ai cessé de souligner, que ce soit aujourd'hui, dans mon intervention liminaire, ou dans le rapport, le danger d'une telle pratique et l'importance de veiller à l'équilibre entre une recherche fondamentale libre et une recherche finalisée qui gagnerait à être plus orientée.

Je n'ai pas besoin, je crois, de revenir sur la priorité à la recherche finalisée.

Madame Bidard-Reydet, vous évoquez des gels de crédits de 8 p. 100. Je connais trop bien votre implication dans les organismes de recherche pour vous croire convaincue de la réalité de ces gels de crédits. Vous ne pouvez en effet pas ignorer que les organismes de recherche n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'aucun gel, d'aucune annulation de crédit.

**Madame Bidard-Reydet.** Ce n'est pas leur opinion !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce n'est pas une question d'opinion, ce sont des faits.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** C'est votre parole contre la leur !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La décision vient d'être prise puisque le décret est paru aujourd'hui : le ministère de la recherche dans son ensemble fera l'objet d'un gel de crédits inférieur à 2,5 p. 100. Celui-ci se montera à 195 millions de francs alors que le BCRD s'élève à 50 milliards de francs. Là-dessus, seuls 61 millions de francs concerneront les programmes scientifiques, le reste étant, pour l'essentiel, absorbé par les crédits de l'administration centrale du ministère.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Si ces gels ont diminué, tant mieux !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je pourrais continuer longtemps cette liste.

Madame Danielle Bidard-Reydet, vous parlez de pénurie budgétaire à propos d'un budget qui augmente de 3,5 p. 100 alors que l'ensemble du budget de l'Etat ne progresse que de 1,9 p. 100.

Vous parlez d'un retard qui s'accroît par rapport à nos partenaires européens alors que, comme je vous l'ai dit, en 1994 comme en 1995, la France sera le pays européen qui connaîtra la plus forte progression du budget de la recherche.

Enfin, vous évoquez un renouvellement des chercheurs à un taux de 5 p. 100, alors que tout le monde, y compris la plupart des organisations syndicales, s'accorde à reconnaître que le renouvellement de l'emploi scientifique est assuré à 3 p. 100.

Vous avez également évoqué les pions que l'on déplace. Si seulement la mobilité était plus grande dans la recherche, tout le monde, je crois, s'en porterait mieux ! Mais on ne peut pas parler de pions que l'on déplace à propos d'un dispositif – j'ai d'ailleurs dit à plusieurs reprises qu'il avait beaucoup d'atouts et que nous devions savoir nous en servir – dans lequel les chercheurs ont un statut de fonctionnaires et sont nommés pour l'ensemble de leur carrière professionnelle : ils ne peuvent être déplacés que s'ils le souhaitent.

Ce que nous souhaitons, c'est mettre en œuvre des mesures pour leur permettre une plus grande mobilité.

**M. Jacques Sourdille.** Vers le soleil ! (*Sourires.*)

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne répondrai pas à toutes les questions que vous avez posées, mais je reprendrai quelques-uns des grands sujets qui ont été évoqués.

MM. Laffitte, Vecten et Sourdille ont évoqué la question des rapports entre l'opinion publique et la science.

L'un des objectifs essentiels de la consultation nationale était de créer un climat de confiance et de travail entre le Gouvernement et la communauté scientifique.

Il s'agissait également d'instaurer autant que faire se peut, au sein de l'opinion publique, un climat de confiance à l'égard du progrès scientifique ; c'est un thème qui est cher à M. Laffitte. En effet, un pays ne peut accomplir un effort prioritaire si l'opinion publique ne croit pas à sa nécessité.

Cette relation entre progrès scientifique et opinion publique réclame une politique volontariste dans le domaine de l'information scientifique et technique. J'attends donc du Haut conseil de l'information scientifique et technique, qui sera mis en place dans le courant du mois de novembre, des suggestions qui devront rapidement être mises en œuvre.

Cette volonté de restaurer un climat de confiance entre la science et l'opinion publique a été évoquée par M. Sourdille. Il m'avait proposé, voilà quelque temps, d'organiser un événement international d'une portée analogue à celle du prix Nobel. Pourquoi pas ? Il faudrait alors trouver non seulement un créneau scientifique non encore couvert par un prix international – il y en a plusieurs, notamment, par exemple, les sciences et techniques de l'environnement – mais aussi un généreux donateur permettant de doter les lauréats.

Quoi qu'il en soit, cette idée mérite d'être examinée.

Dans l'optique d'une diffusion de la recherche, on ne peut manquer d'évoquer le problème de l'aménagement du territoire, qui a été largement abordé par M. Vecten. Monsieur le sénateur, vous reprochez aux mesures de réorganisation territoriale – vous me l'avez déjà dit à plusieurs reprises – de profiter essentiellement aux mêmes pôles forts existants. Je ne suis pas loin de penser comme vous et j'estime, pour ma part, que l'excellence d'une équipe n'implique pas nécessairement la présence d'un pôle déjà structuré.

Mais il faut prendre garde, je crois, aux modalités de cette politique de développement de la recherche en régions. La recherche n'est pas un service public de proximité – je tiens à rassurer M. Cabanel à cet égard – et, dans le cadre d'un développement harmonieux de la recherche, nous allons demander aux organismes de recherche – c'est une des décisions que j'ai prises à la suite des objectifs qui ont été fixés lors du comité interministériel pour l'aménagement du territoire qui s'est

tenu à Troyes - qu'au moins 25 p. 100 des nouveaux emplois en province ne soient pas concentrés dans les seules grandes villes.

J'ajoute que, dans le cadre des contrats de plan, une augmentation de plus de 50 p. 100 a été prévue pour le financement des centres de recherche scientifique et technique qui participent à la diffusion de la recherche.

Plusieurs orateurs ont souligné les points qui n'avaient pas été abordés ou qui l'avaient été de manière incidente dans le rapport que je vous ai présenté. Il en est ainsi de la question de l'énergie et de l'environnement, de la politique spatiale et des technologies multimédias.

S'agissant de la recherche sur l'énergie et sur l'environnement, comme l'a indiqué M. Revol, un débat national est engagé sur ce sujet et il doit se conclure au Parlement. Nous n'avons pas voulu anticiper sur ses conclusions, mais je souhaite néanmoins aborder un certain nombre de points.

En ce qui concerne Superphénix, nous avons décidé de redémarrer le réacteur, avec comme vocation principale la démonstration et la recherche. Ce redémarrage s'est effectué dans le cadre d'un programme de recherche précis, qui a été arrêté et qui sera contrôlé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En ce qui concerne le projet ITER concernant la fusion, des crédits très importants sont réservés dans le quatrième programme cadre de recherche et de développement de l'Union européenne. Il s'agit, pour l'instant, d'une phase de préparation. Nous nous sommes battus pour que soient pris en compte à la fois les programmes liés à l'aval de la filière - notamment les problèmes de retraitement et d'enrichissement, que vous avez évoqués - ainsi que les programmes sur la fusion et les énergies non renouvelables. Il a ainsi été décidé, la semaine dernière, à Bruxelles, qu'un pourcentage important de ce quatrième programme cadre - qui, je vous le rappelle, permettra de mobiliser 13 milliards d'ECU sur les quatre prochaines années - serait consacré à cette fin.

La deuxième lacune du rapport concerne la politique spatiale. Après avoir dépendu longtemps du ministère des télécommunications, ce domaine a été rattaché au ministère de la recherche, avant de l'être à nouveau au ministère des télécommunications. Voilà qui explique pour une part que, sur ce sujet, nous n'ayons pas développé nos ambitions et nos perspectives.

Un comité interministériel de l'espace a été réuni aujourd'hui. Deux décisions importantes y ont été prises : le satellite Spot V sera lancé cette année, ainsi qu'un satellite de télécommunications. Cela nous permettra de retrouver l'avance que nous détenions dans ces domaines, car, depuis quelques années, nous avons pris du retard.

Au-delà de ces deux programmes et du développement des lanceurs, qu'il convient de poursuivre, M. le Premier ministre a décidé de confier au ministère de la recherche une réflexion sur la politique spatiale à long terme, notamment en ce qui concerne les vols habités, en coopération avec la Russie et les Etats-Unis, et notre participation à la station mondiale - puisque c'est maintenant un projet mondial - ainsi que l'utilisation scientifique de l'espace, afin que la France puisse présenter, lors de la conférence ministérielle de l'Agence européenne, en 1995, une politique cohérente.

Enfin, la troisième lacune évoquée par MM. Revol, Laffitte et Sourdille concerne les technologies multimédias, l'électronique et les communications.

Je voudrais d'abord remercier M. Laffitte pour les idées originales - comme d'habitude ! - qu'il a développées et le féliciter pour la « route des hautes technologies », qui

deviendra un véritable réseau de diffusion, notamment pour les petites et moyennes entreprises, et qui constituera un exemple pour les autres régions françaises.

J'ai bien noté son idée des centres de ressources multimédias. Je crois qu'elle est tout à fait intéressante, à la fois pour nourrir les réseaux en informations et pour populariser la science. Ce peut être aussi, d'ailleurs, un véhicule de l'identité culturelle française.

Beaucoup de questions ont porté sur le budget et il est bien normal que, lorsque l'on parle de politique scientifique, on se soucie aussi du nerf de la guerre !

Je voudrais d'abord rappeler - c'est un chiffre qui n'est pas souvent cité - que notre pays se situe au deuxième rang mondial pour son effort budgétaire de recherche civile. Nous sommes en effet aujourd'hui, avec 0,9 p. 100 de notre produit intérieur brut, juste derrière l'Allemagne. Aucun autre pays ne consacre autant d'argent public à la recherche civile car, comme M. Sourdille l'a suffisamment expliqué, aux Etats-Unis, au Japon ou en Grande-Bretagne, le financement de la recherche civile est assuré, dans une large mesure, par les entreprises.

Cet effort, nous le maintenons : 3,7 p. 100 en 1994, 3,6 p. 100 en 1995 ; c'est une continuité que l'on ne retrouve pas toujours dans les autres pays ! L'effort est donc réel.

J'ajoute que nous avons rompu avec la méthode qui consiste à présenter des budgets trompeurs en autorisations de programme factices. M. Marini a noté, à juste titre, que nous mettrons en place, en 1995, plus de crédits de paiement que d'autorisations de programme. C'est l'illustration de la politique d'assainissement que je mène ! Je pense au fonds de la recherche et de la technologie, qui recevra, en 1995, 160 millions de francs de crédits supplémentaires, soit une augmentation de près de 25 p. 100.

Pour les établissements de recherche, dès 1995, nous reprendrons un programme de progression des autorisations de programme, qui augmenteront de 3 p. 100, afin de préparer l'avenir.

D'une manière générale, cet assainissement ne nous empêche pas de préparer les projets de l'avenir. Beaucoup ont été recensés à l'occasion de la consultation nationale et nous préparons des décisions dans le domaine spatial, dans le domaine aéronautique - les crédits de recherche en amont sont passés, en deux ans, de 400 millions de francs à 650 millions de francs - ou encore dans le domaine des transports.

S'agissant du CEA, qui suscite de nombreuses sympathies, je partage votre souci de voir cet organisme bénéficier d'un bon contrat d'objectifs et d'un bon budget.

Trois objectifs me paraissent fondamentaux : maintenir le pouvoir d'achat des programmes civils, quelles que soient les modalités financières ; conserver aux modalités retenues pour 1995 leur caractère exceptionnel ; enfin, bâtir un contrat sur des bases qui soient satisfaisantes, et pour l'Etat et pour le CEA.

J'en viens aux problèmes du CNRS, dont l'origine est claire : des autorisations de programme non suivies de crédits de paiement. Ainsi, on a laissé les laboratoires dépenser de l'argent qui n'existe pas et les délais de paiement se sont allongés à un point tel que certains fournisseurs commencent à exiger du CNRS un paiement comptant.

Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour remettre de l'ordre dans les finances du CNRS. J'en veux pour prendre les moyens que j'ai octroyés aux programmes scientifiques, qui ont progressé de 100 millions de francs

en 1994, soit une hausse de 4 p. 100. Ils augmentent d'ailleurs encore de 2 p. 100 en 1995 et, surtout, ils ne subiront aucune annulation en 1994.

**Mme Danièle Bidard-Reydet.** Très bien, monsieur le ministre !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela dit, des problèmes de gestion se posent à l'intérieur du CNRS, et ils doivent être résolus. Il faut ainsi retrouver des méthodes plus conformes à ce que doit être la gestion des deniers publics. Le directeur général du CNRS s'est attelé à cette tâche afin de mieux prévoir et de mieux répartir les dépenses et je l'assure de mon soutien le plus total dans cette entreprise.

Quant à l'avenir du CNRS, monsieur Cabanel, l'une des vertus de notre présent débat est qu'il nous permettra de rompre avec l'idéologie. Nous avons la chance d'avoir un grand organisme national pluridisciplinaire et c'est un atout pour notre pays, à condition que nous sachions le gérer correctement et le mettre en valeur. Je n'ai aucunement l'intention de remettre en cause son organisation ; je souhaite simplement que sa gestion soit plus rigoureuse et plus efficace.

**M. Jacques Sourdille.** Vous n'êtes pas le seul !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Beaucoup d'interventions ont porté sur les aspects internationaux de la recherche et M. Revol, notamment, a posé à ce sujet une série de questions très importantes.

La recherche est un domaine international par excellence. La problématique est la suivante : il nous faut assurer l'équilibre entre coopération et compétition. Si les progrès de la science impliquent une ouverture maximale aux échanges et à la coopération - nous profitons d'ailleurs d'une telle ouverture - la compétition intense qui existe entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon et les retombées industrielles de cette compétition génèrent en même temps des interrogations diverses, notamment en matière de souveraineté, comme l'a dit M. Marini.

L'action du Gouvernement dans ce domaine vise à respecter un équilibre en donnant au ministère de la recherche les moyens d'une réelle politique internationale, en liaison avec le Quai d'Orsay.

Il s'agit de développer la coopération dans un esprit de réciprocité. Je suis très attaché à cette réciprocité et à ceux qui, tout à l'heure, ont évoqué le fonctionnement des programmes communautaires, je répondrai qu'il y a trois jours à peine, il a fallu batailler ferme - c'est la France qui menait ce combat - pour que la Communauté refuse l'ouverture sans contrepartie ni accords de réciprocité de ses programmes de recherche aux entreprises américaines, japonaises et brésiliennes.

Permettez-moi de prendre quelques exemples pour illustrer cette question.

On dénombre aujourd'hui deux fois plus de chercheurs japonais chez nous que de chercheurs français au Japon. Face à cette situation, nous avons, voilà deux mois, organisé un colloque franco-japonais à Tokyo, qui réunissait pour la première fois chercheurs et industriels. Il a permis de dégager un certain nombre de priorités de coopération réciproque dans quatre domaines : les matériaux, l'énergie et l'environnement, l'agro-alimentaire et la santé. Par ailleurs, je me rendrai au Japon la semaine prochaine pour élaborer un programme susceptible de doubler le flux de chercheurs français dans ce pays.

S'agissant de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est, je remercie tout d'abord M. Sourdille pour l'excellent rapport qu'il m'a remis voilà quelques semaines.

Ce rapport, extraordinairement complet, comporte des suggestions très pertinentes pour éviter l'exode des chercheurs et met l'accent sur plusieurs problèmes pratiques qui se posent à eux, en particulier celui des visas, que nous avons commencé à résoudre avec le ministère de l'intérieur.

Je profite de l'évocation de cette coopération pour faire rapidement le point de notre action en faveur des principaux pays de l'Est.

Vous nous avez demandé quelles étaient nos priorités. La première - c'est une évidence, compte tenu de son importance scientifique - c'est la Russie. Ainsi, en 1994, nous aurons dispensé 1 500 bourses dans ce pays tandis qu'y sera poursuivie la construction des collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Petersbourg.

Par ailleurs, nous avons créé le centre franco-polonais sur la biotechnologie des plantes et nous inaugurerons dans quelques semaines l'institut du droit à Bucarest.

Sur le plan multilatéral, la France a joué un rôle clé dans l'adhésion de la Russie au programme Euréka. Il s'agit d'un moyen intelligent d'associer la Russie à l'un des programmes les plus efficaces qui aient été mis en œuvre depuis plusieurs années en matière de coopération européenne, un programme qui - je me permets de vous le faire remarquer, monsieur Delfau - n'est pas communautaire. Il y a d'ailleurs dans la façon souple dont fonctionne le programme Euréka de nombreux enseignements à tirer pour la recherche communautaire.

Enfin, nous avons négocié - la France a, là aussi, joué un rôle moteur - l'association des pays d'Europe de l'Est au quatrième programme cadre de recherche et de développement.

Sur ces deux sujets, Euréka et le PCRD, de nombreux pays européens, notamment les plus petits, étaient très hostiles à l'idée de l'élargissement.

Cette coopération doit toutefois être assortie d'une politique visant au renforcement du rôle de la France et de l'Europe dans la compétition scientifique internationale, et je tiens, à ce propos, à répondre à la question de M. Revol sur l'avenir du CERN et, notamment, sur l'investissement, qui doit être décidé, lié à la construction du grand collisionneur ?

Sur ce dossier, nous sommes très désireux d'aboutir. Vous l'avez indiqué, monsieur le sénateur, l'ensemble des pays membres du CERN ont décidé de construire le LHC à budget constant. C'est important, car, le sachant, on ne peut pas comprendre la position allemande : quel que soit l'apport que la France et la Suisse seront amenées à ajouter dans l'enveloppe finale de la construction du LHC, la cotisation de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des autres pays, qui a été fixée, ne variera pas. Ce point a recueilli un accord très large de l'ensemble des pays membres du CERN.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'Allemagne et la Grande-Bretagne exigent que la Suisse et la France financent, en plus de leurs cotisations, 10 p. 100 du montant total de l'investissement au motif que le taux de retour industriel, en raison de la présence du CERN sur leur territoire, est pour eux très important.

**M. Jacques Sourdille.** C'est bien le moins !

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous ne pouvons pas accepter d'ajouter un milliard de francs à une cotisation au CERN qui est déjà proche de cette somme.

J'ajoute que ce n'est pas seulement une question de montant ; c'est une question de principe. En effet, si nous acceptons de financer 10 p. 100 supplémentaires sous prétexte que nous sommes pays hôte, à chaque fois qu'une installation internationale sera réalisée sur notre territoire nous devons récidiver.

Cela n'a pas été prévu, à l'origine, dans le traité du CERN. Cela n'a pas été le cas dans nombre d'autres opérations récentes que nous avons réalisées. Nous devons donc - le Gouvernement français sera extrêmement ferme sur ce point - nous en tenir à la proposition franco-suisse qui a été faite, à savoir 130 millions de francs suisses, soit à peu près 5 p. 100 du montant total du programme.

J'ajoute que nous avons proposé de mettre en œuvre des procédures plus rigoureuses, plus sévères pour que le taux de retour soit moins fort pour la France et la Suisse et pour que les retombées industrielles soient mieux partagées entre les pays membres du CERN.

Je suis convaincu que le projet est en bonne voie, que la décision sera prise après les élections allemandes, qui constituent peut-être la raison principale de l'obstacle que nous rencontrons aujourd'hui.

L'avenir du CERN, j'en suis persuadé, n'est donc en rien compromis au moment même où nous marquons notre suprématie dans le monde puisque Japonais et Américains seront conduits, précisément si nous prenons une décision avant la fin de l'année, à participer - et donc aussi à participer financièrement - au fonctionnement du LHC.

Il est très important pour nous que le CERN reste européen, et c'est précisément pour éviter une discussion avec les Etats-Unis et le Japon qui conduirait progressivement à les accepter comme membres du CERN que nous voulons que la décision soit prise rapidement. A défaut, le poids de la physique américaine lui donnerait très rapidement une suprématie de fait sur celle des autres pays européens.

D'ailleurs, à l'occasion de l'inauguration de l'*European Synchrotron Radiation Facility* - ESRF - à Grenoble, cette semaine, j'ai proposé aux ministres de la recherche des douze pays européens que nous organisons chaque année une réunion de travail sur les grands enjeux scientifiques, notamment sur les très grands équipements internationaux.

Si l'Europe pouvait adopter une position unique sur ces sujets, nous aurions beaucoup plus de chances d'occuper une part importante dans la réalisation et le fonctionnement de ces grands équipements. Nous aurions surtout beaucoup plus de chances d'en attirer une plus grande partie.

A l'inverse, si chaque pays européen discute de manière séparée avec les Etats-Unis les risques sont grands de voir l'Europe marginalisée.

Notre proposition devrait être acceptée. Si tel est le cas, nous pourrions échapper à la tentative des Etats-Unis de faire de l'OCDE, qui, pour des raisons numériques, nous est forcément défavorable, le lieu de décision en matière de très grands équipements internationaux.

Cette proposition vaut également pour le domaine spatial, que M. Revol a évoqué à plusieurs reprises. Nous acceptons l'arrivée des lanceurs russes et ukrainiens sur le marché, mais de manière négociée. Nous essayons de faire en sorte que soit évitée la guerre des prix. Les discussions que nous avons engagées sur ce point avec l'Ukraine nous font penser que nous pourrions arriver à un résultat satisfaisant.

Par ailleurs, nous poursuivons très activement les coopérations avec la Russie sur l'espace scientifique. Il y aura une astronaute française sur Mir en 1995.

S'agissant de l'international, M. Revol a souligné l'importance de notre réseau d'attachés scientifiques en ambassade ; c'est, effectivement, le premier au monde. Ce réseau souffre cependant d'un certain nombre d'insuffisances.

Ce sujet relève de la responsabilité du ministère des affaires étrangères, mais il fait l'objet d'une active concertation entre ce ministère et celui dont j'ai la charge.

M. Sourdille m'est apparu très indulgent à l'égard de la recherche communautaire. L'Europe de la recherche est une nécessité, et je crois avoir montré à plusieurs reprises dans mon propos que nous souhaitons la promouvoir ; mais je suis convaincu que ses modalités actuelles doivent être revues.

Le problème n'est pas tant la bureaucratisation que ses conséquences les plus graves, à savoir l'absence d'orientation d'ensemble, l'absence de choix politique et l'absence de priorités.

Rien n'échappe au programme cadre de recherche et développement, ce qui se traduit par une très grande dispersion des moyens et par le non-respect du principe de subsidiarité, qui pourrait très facilement trouver là une application.

Nous avons commencé à préparer la présidence du Conseil des ministres, qui va nous échoir le 1<sup>er</sup> janvier prochain. J'ai l'intention de prendre un certain nombre d'initiatives pour simplifier les procédures, pour obtenir une plus grande transparence des décisions, pour mettre en place une évaluation indépendante des programmes - la Communauté pratique l'auto-évaluation - et, enfin, pour préparer l'ouverture du quatrième programme cadre à de nouveaux membres par le biais d'accords de réciprocité.

Mais, sur ce sujet comme sur bien d'autres, je suis convaincu que le véritable enjeu sera la conférence intergouvernementale de 1996, au sein de laquelle il faudra redéfinir l'ensemble du système, notamment le fonctionnement des institutions.

M. Sourdille a également évoqué le problème de la recherche duale. Une mesure vous sera proposée dans quelques jours, lors de l'examen du projet de budget, pour accroître concrètement la synergie entre le domaine civil et le domaine militaire : 2 milliards de francs seront consacrés, dans le budget civil de recherche et de développement technologique, aux recherches duales.

Un groupe de travail a été mis en place entre les directions de la recherche du ministère de la défense, d'une part, et de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part, pour parvenir à une meilleure utilisation des fonds de la recherche duale.

M. Vecten s'est livré à un long plaidoyer - d'ailleurs convaincant ! - en faveur de l'agro-industrie, qu'il connaît fort bien.

Qu'il sache d'abord qu'à l'INRA les choses ont beaucoup évolué. Les rendements agricoles maximaux ne sont plus le seul objectif. Nous soutenons la réorientation de l'ensemble du dispositif de l'INRA vers l'agro-industrie. Une concertation a été lancée avec M. Puech. Un audit conjoint des centres techniques agro-alimentaires se déroule en ce moment-même.

Le projet de contrats avec l'INRA est en cours. C'est bien à travers ces contrats, qui ne constituent en aucune façon une remise au pas de chercheurs indisciplinés, mais bien la fixation, en concertation, d'objectifs communs,

d'objectifs approuvés par mon administration, que mon ministère doit faire son travail de coordination de la politique de recherche civile.

Le rapport de M. Laffitte sur le grand Bassin parisien est l'une de nos références dans la réflexion que nous menons. Le programme « Aliment, agriculture demain » est prolongé. Nous relançons les recherches sur les usages non alimentaires, notamment au travers d'un programme de l'ADEME.

S'agissant du développement de l'agropole de Reims, qui est aujourd'hui un élément important en matière de recherche agroalimentaire, en particulier pour les usages non alimentaires, le contrat de plan Etat-région 1994-1998 - vous le savez bien, monsieur Revol, puisque nous l'avons signé ensemble - permettra le développement que vous souhaitez, même si le rythme n'est pas aussi rapide que celui que vous auriez pu espérer.

Enfin, M. Cabanel a évoqué un sujet des plus préoccupants : le problème de la démocratisation de l'enseignement supérieur face à la nécessité, pour le système universitaire, de conserver en matière de recherche un fort niveau d'excellence.

Je vais vous dire ma conviction : la démocratisation est compatible avec l'excellence. La démocratisation est nécessaire et elle est une bonne chose, d'abord parce que le diplôme est le meilleur rempart contre le chômage, ensuite et surtout parce que l'élévation du niveau de formation de l'ensemble de la population française est une des seules armes dont nous disposons dans la compétition économique internationale.

Cette démocratisation, pour qu'elle soit un atout et non pas un poids, au regard notamment de la recherche universitaire, suppose une évolution de notre système universitaire.

Cette évolution, nous en avons déjà plusieurs fois cerné ensemble les objectifs : l'assouplissement du statut et de l'organisation des universités, et le rapprochement avec le monde économique. Il faut notamment que soient diversifiées les filières de formation courte, les filières de formation professionnalisées, afin que la démocratisation, le passage de l'université d'élite à l'université de masse, s'effectue dans un cadre adapté.

Cela suppose notamment que l'on fasse de la filière technologique une filière à part entière. Tel est l'objet de la réforme qui vient d'être mise en place, avec le renforcement des formations en IUT, avec la création de la troisième année en alternance et avec la concentration des formations professionnalisées autour d'un seul pôle, qui sera le pôle des instituts universitaires professionnalisés.

Je suis convaincu que la diversification des filières de formation et un assouplissement de la loi de 1984 pourraient permettre un développement réel de la démocratisation sans que soit remise en cause l'excellence des pôles de recherche universitaire.

Telles sont les réponses - sans doute incomplètes, j'en ai conscience - que je voulais apporter à l'issue de ce débat.

Je remercie à nouveau le Sénat et l'office parlementaire pour l'importance de leur contribution, qui sera prise en compte par le Gouvernement.

Dans le courant du mois de novembre, nous annoncerons les mesures concrètes qui constitueront une première série de réponses aux questions qui ont été posées à travers la consultation.

Nous avons cherché à travailler sans *a priori*, dans un souci de réalisme. Nous ne prétendons pas bouleverser l'organisation de la recherche française, cet édifice qui

s'est construit patiemment et qu'aucun gouvernement depuis quarante ans n'a remis réellement en cause. Nous avons cherché à travailler sans démagogie.

Je souhaite, je l'ai dit tout à l'heure, que ce débat marque réellement la fin d'un affrontement idéologique, traditionnel et dépassé sur les structures de la recherche, et permette surtout d'assurer à nos organismes publics de recherche la stabilité qui leur est indispensable.

Nous avons besoin d'une stratégie, notamment pour affirmer notre place en Europe. Je suis convaincu que grâce aux mesures préconisées dans le rapport issu de la consultation, nous bénéficierons des instruments nécessaires à la poursuite de cette grande ambition. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE*).

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

13

## REPRISE DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement :

- de la proposition de loi, présentée par M. Hubert Haenel et plusieurs de ses collègues, sur le financement par crédit-bail des installations ferroviaires, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 1<sup>er</sup> février 1993 sous le n° 207, 1992-1993 ;

Cette proposition de loi a fait l'objet d'un rapport déposé par M. André Fosset au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (n° 230, 1992-1993) ;

- de la proposition de loi présentée par M. Philippe Marini et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre la création de fonds de pension, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 19 février 1993 sous le n° 222, 1992-1993 ;

Cette proposition de loi a fait l'objet d'un rapport déposé par M. Philippe Marini au nom de la commission des affaires sociales (n° 288, 1992-1993).

Acte est donné de la reprise de ces propositions de loi et des rapports dont elles ont fait l'objet.

J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement :

- de la proposition de loi, présentée par M. Xavier Villepin et plusieurs de ses collègues, visant à démocratiser l'impôt de solidarité sur la fortune, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 3 mars 1993 sous le n° 227, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par M. Jean Clouet, tendant à la reconnaissance du « Statut de prisonnier de guerre détenu par les Japonais après le coup de

force du 9 mars 1945 », renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 22 décembre 1992 sous le n° 180, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par M. Georges Gruillot et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et le code de l'urbanisme, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 11 février 1993 sous le n° 217, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par M. Alain Lambert, visant à restaurer la confiance nécessaire au sauvetage du secteur locatif privé, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 17 février 1993 sous le n° 220, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par M. André Bohl, tendant à modifier l'article L. 122-20 du code des communes, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 16 mars 1993 sous le n° 237, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par M. Paul Girod, portant diverses mesures prioritaires en matière de finances départementales et locales, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 15 avril 1993 sous le n° 261, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par Mme Françoise Seligmann et M. Michel Dreyfus-Schmidt, relative à la vidéosurveillance de la voie et des lieux publics, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 18 mai 1993 sous le n° 311, 1992-1993 ;

- de la proposition de loi, présentée par M. Camille Cabana, relative au changement d'affectation des locaux à usage d'habitation, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 10 juin 1993 sous le n° 350, 1992-1993.

Acte est donné de la reprise de ces propositions de loi.

14

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (CE) du Conseil portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période 1995-1997 à certains produits industriels originaires de pays en voie de développement ;

- proposition de règlement (CE) du conseil prorogeant en 1995 l'application des règlements (CEE) n° 3833/90, (CEE) n° 3835/90 et (CEE) n° 3900/91 portant application de préférences tarifaires généralisées à certains produits agricoles originaires de pays en voie de développement.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-303 et distribuée.

15

### DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Etienne Dailly un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement (n° 462, 1993-1994).

L'avis sera imprimé sous le numéro 2 et distribué.

16

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 5 octobre 1994, à quinze heures :

1. - Discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 463, 1993-1994), modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la partie législative des livres premier et II du code des juridictions financières.

Rapport (n° 507, 1993-1994) de M. Emmanuel Hamel fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Aucun amendement n'est plus recevable.

2. - Discussion en deuxième lecture du projet de loi organique (n° 464, 1993-1994), modifié par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions législatives des livres premier et II du code des juridictions financières.

Rapport (n° 507, 1993-1994) de M. Emmanuel Hamel fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Aucun amendement n'est plus recevable.

Scrutin public ordinaire de droit lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi organique.

3. - Discussion du projet de loi (n° 605, 1993-1994) relatif à la partie législative du livre III du code des juridictions financières.

Rapport (n° 620, 1993-1994) de M. Emmanuel Hamel fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Aucun amendement n'est plus recevable.

La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune de ces trois projets de loi.

#### **Délais limites pour les inscriptions de parole et le dépôt d'amendements**

1° Projet de loi portant réforme de l'organisation de la Cour de cassation (n° 418, 1993-1994) :

- délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 5 octobre 1994, à dix-sept heures.

2° Projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement (n° 462, 1993-1994) :

- délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 octobre 1994, à dix-sept heures.

- délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 10 octobre 1994, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 5 octobre 1994, à une heure.)

*Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON*

#### **NOMINATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION SPÉCIALE**

Dans sa séance du mardi 4 octobre 1994, en application de l'article 10 du règlement, le Sénat a nommé membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire :

MM. Jacques Bellanger, Claude Belot, François Blaizot, Joël Bourdin, Camille Cabana, Marcel Charmant, William Chervy, Henri Collard, Jean-Paul Delevoye, Gérard Delfau, André Egu,

André Fosset, Jean François-Poncet, Aubert Garcia, François Gerbaud, Jean-Marie Girault, Adrien Gouteyron, Jean Grandon, Jean Huchon, Roland Huguet, Pierre Laffitte, Lucien Lanier, Gérard Larcher, Félix Leyzour, Maurice Lombard, Roland du Luart, Jacques Machet, Paul Masson, Pierre Mauroy, Louis Moirard, Jean Pépin, René Régnauld, Bernard Seillier, Jacques Sourdille, René Tréguët, Alain Vasselle, Robert Vizet.

#### **NOMINATION DU BUREAU D'UNE COMMISSION SPÉCIALE**

Dans sa séance du mardi 4 octobre 1994, la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

*Président* : M. Jean François-Poncet.

*Vice-présidents* : MM. Jean Huchon, Roland du Luart, Aubert Garcia, François Gerbaud.

*Secrétaires* : MM. Jacques Bellanger, Félix Leyzour, Alain Vasselle.

*Rapporteurs* : MM. Gérard Larcher, Jean-Marie Girault, Claude Belot.

#### **NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS PERMANENTES**

Dans sa séance du mardi 4 octobre 1994, le Sénat a nommé :

M. Jean-Paul Delevoye membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Lucien Neuwirth, démissionnaire.

M. Yann Gaillard membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la place laissée vacante par M. Bernard Laurent, décédé.

M. Michel Manet membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Gérard Miquel, démissionnaire.

M. Gérard Miquel membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Michel Manet, démissionnaire.

M. Lucien Neuwirth membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Jean-Paul Delevoye, démissionnaire.